



Projet de parc éolien de Vaux Coulomme II (PEVCII) dans les Ardennes

| Communes de Coulommès-et-Marquény et Vaux-Champagne

FORMAT
FOLIO
A3
RECTO

**Annexe paysagère de l'étude d'impact
du dossier de demande d'autorisation environnementale
VOLET 1 : état initial**

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PROJET ET CONTEXTE	3
Motivation et localisation du projet	4
Fiche d'identité du projet	5
État de l'éolien à proximité du projet	8
Enjeux et contraintes bibliographiques	10
 PARTIE 2 : CADRAGE PRÉALABLE, DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE ADAPTÉES	 11
Méthode d'analyse paysagère	12
Le socle	13
L'occupation du sol	15
Le patrimoine et le paysage reconnus et protégés	17
Les unités paysagères	22
Conclusion du cadrage préalable, adaptation des aires d'étude paysagères	25
 PARTIE 3 : ETAT INITIAL DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE	 28
Échelle immédiate	29
Échelle rapprochée	33
Échelle éloignée	49
Synthèse de l'état initial des paysages	63
 PARTIE 4 : EFFETS SUPPOSÉS DU PROJET ET ORIENTATIONS	 65
Effets du projet sur les paysages	66
L'élaboration d'un projet de paysage	67
 PARTIE 5 : MÉTHODE, BIBLIOGRAPHIE	 69

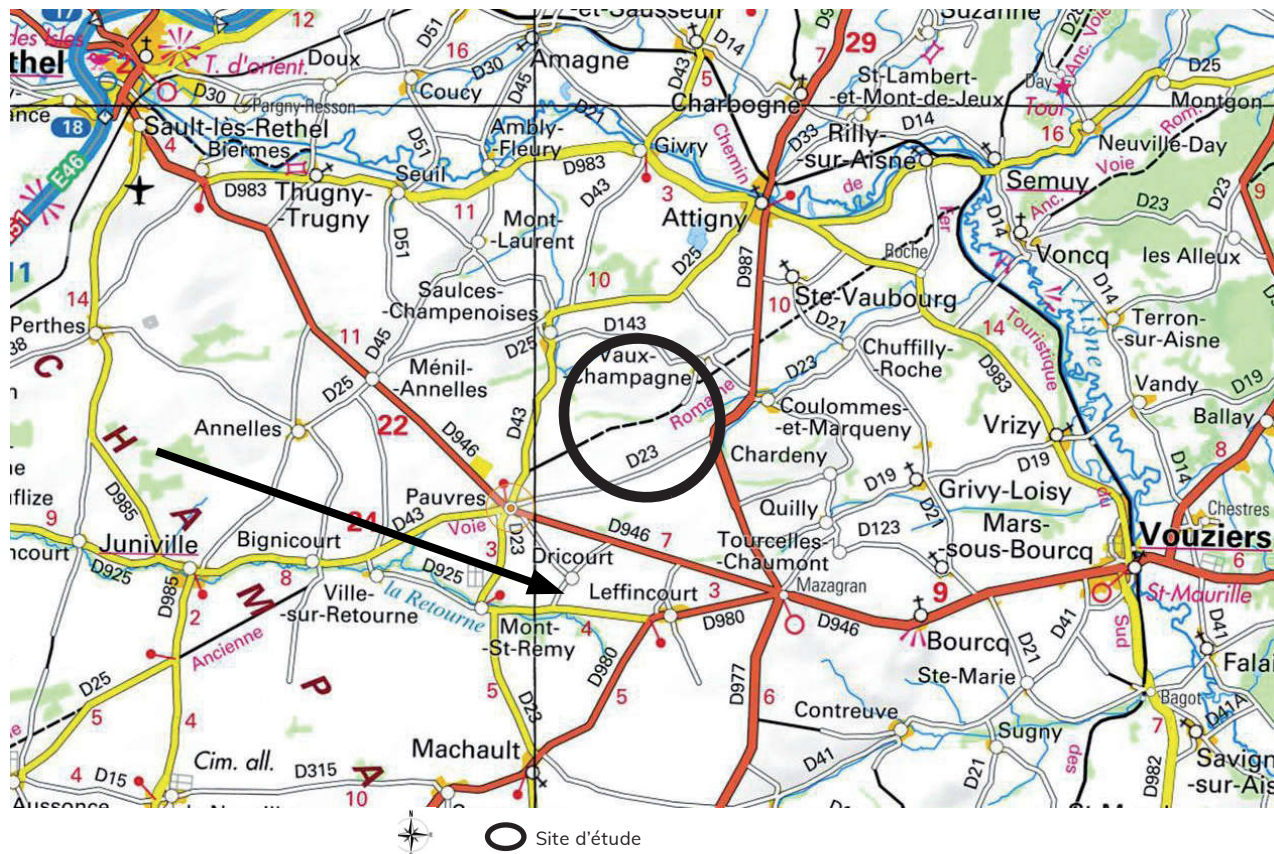
1 **Projet et contexte**

1.1 Motivation et localisation du projet



Le projet de Parc Eolien de Vaux-Coulommès II (dit PEVC II) est situé sur les communes de Coulommès-et-Marquigny et de Vaux-Champagne, au sud du département des Ardennes. Ce projet est à une soixantaine de kilomètres du centre de Reims (au sud-ouest du projet) et une quarantaine de kilomètres de Charleville-Mézières (au nord du projet).

En 2012, le Plan Climat Air Energie Régional (PCAER) de Champagne-Ardenne et son annexe le Schéma Régional Eolien (SRE) n'identifient aucune contrainte stratégique au niveau de la zone de projet. Celle-ci n'est pas non plus concernée par des enjeux paysagers majeurs (vignoble champenois et sud Aubeois) même si elle est considérée comme une entité paysagère très sensible. Le plan de Paysage Eolien des Ardennes vient en effet confirmer cette analyse.



Le projet PEVC II se situe à la limite entre 2 unités paysagères :

- d'une part la Champagne crayeuse jugée comme favorable à l'accueil de l'éolien avec ses grandes plaines agricoles,
- d'autre part la Champagne humide et plus précisément la Côte de Bourq, jugée comme sensible vis-à-vis de l'éolien avec un relief plus marqué.

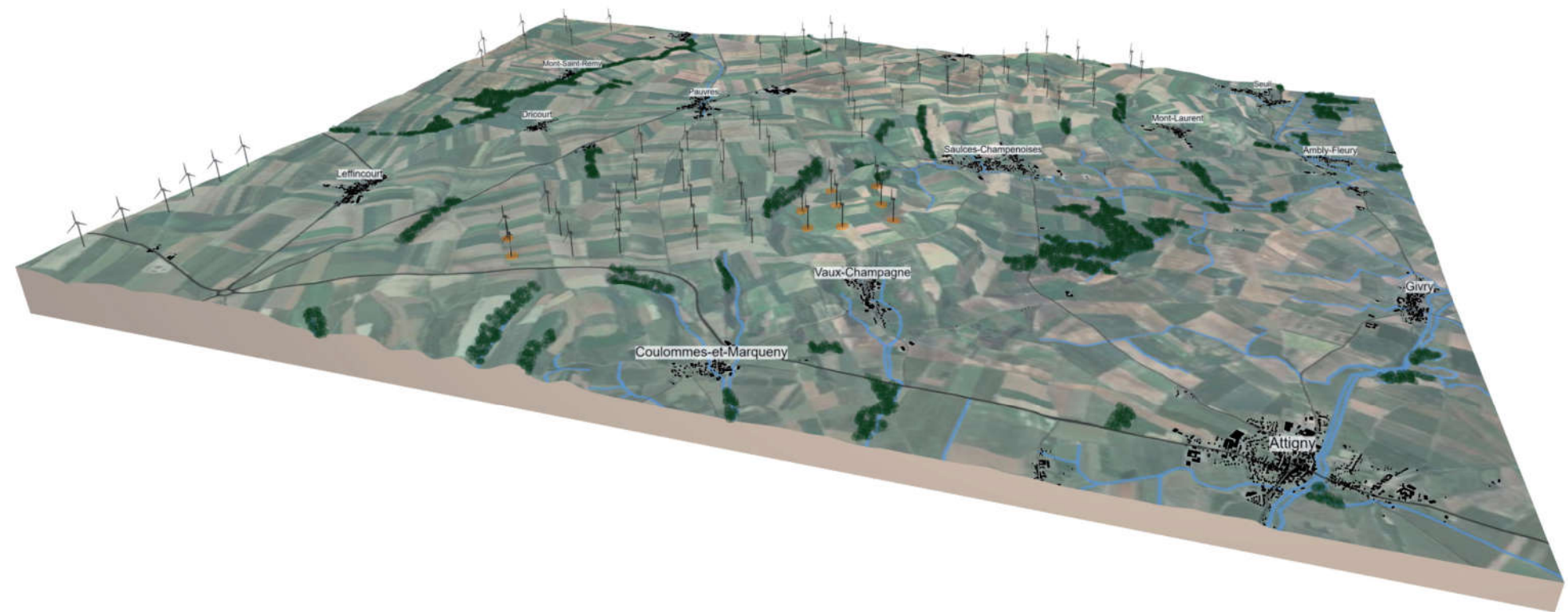
Au regard des caractéristiques de ce secteur et du grand nombre de projets éoliens développés ces dernières années, An Avel Braz a souhaité rechercher la meilleure implantation possible pour la mise en valeur des paysages locaux.

Cette étude paysagère permet d'étudier, par l'analyse du site et ses abords et avec l'appui de cartographies et photomontages, les effets des éoliennes sur le paysage et les cumuls visuels avec les parcs environnants.

1.2 Fiche d'identité du projet

Un parc de 10 éoliennes s'insérant dans le schéma de composition du parc construit de Vaux-Coulommès :

- Modèles d'éoliennes projetés à: V126 (156 m bout de pale), V136 (166m ou 173 bout de pale) et V150 (180 à 200 m bout de pale) - voir carte et photomontage pages suivantes
- 4 postes de livraison.



Implantation retenue

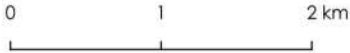


Parcs alentours (mise à jour 01/04/2025)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne à l'instruction

Modèle et hauteur bout de pale

- E1 : V136 - 166 m
- E2 : V150 - 180 m
- E3 : V136 - 166 m
- E4 : V150 - 200 m
- E5 : V150 - 190 m
- E6 : V136 - 173 m
- E7 : V150 - 200 m
- E8 : V150 - 200 m
- E9 : V126 - 156 m
- E10 : V126 - 156 m



Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route
500®, RGC®, BD Topo® - IGN - (2021), SoEs -
CORINE Landcover 2018
Source de données : SORGO (2024), DREAL,
DDT08, AAB
Date : 06/10/2025



L'inscription du projet depuis Alland'Huy-et-Sausseuil, à 8 km au nord du projet



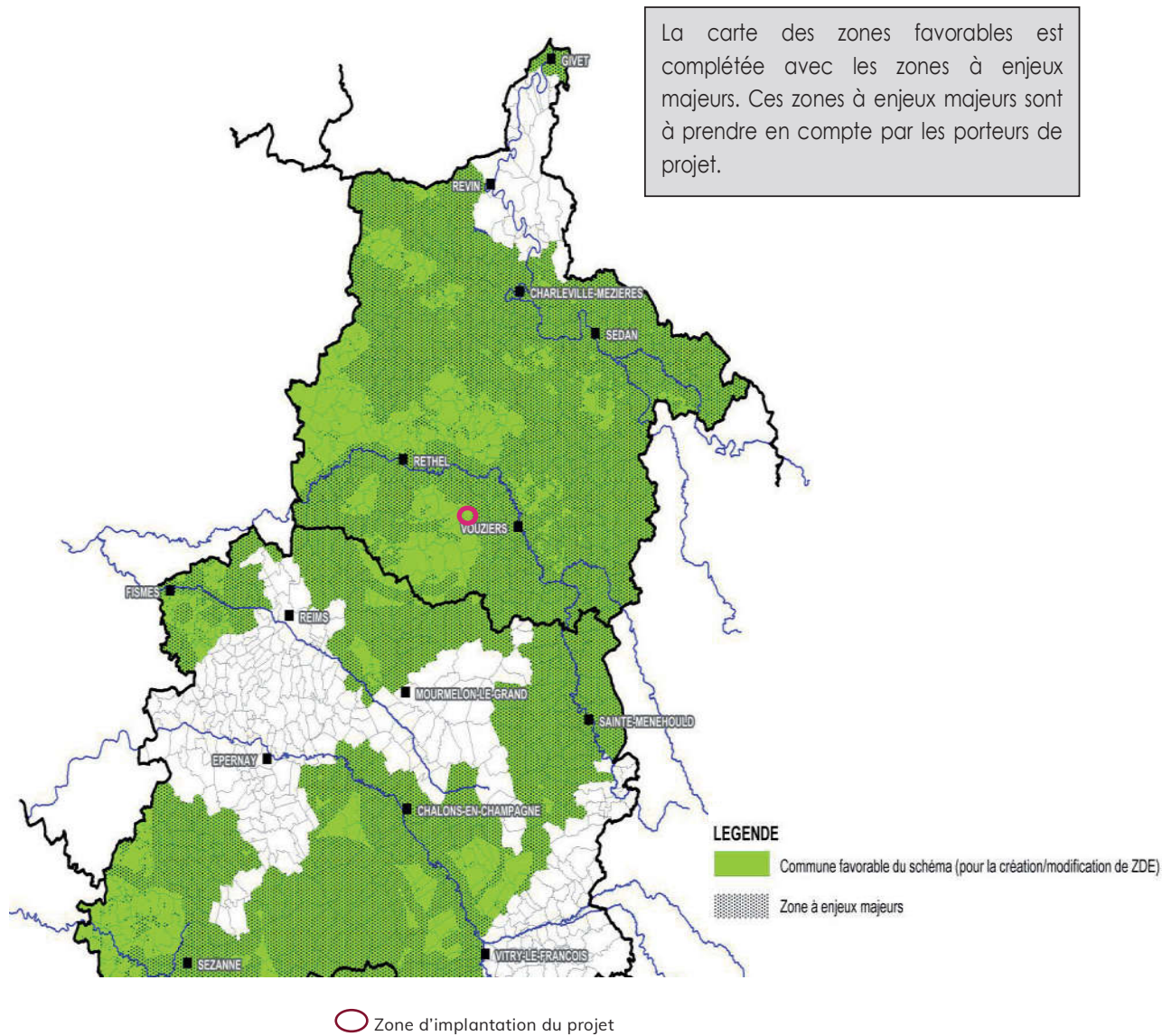
1.3 État de l'éolien à proximité du projet

La Champagne crayeuse ayant été définie comme zone favorable au développement de l'éolien par les schémas régionaux éoliens de 2005 et 2012, de nombreux parcs se sont implantés ou sont en cours d'implantation à proximité de la zone d'étude (voir état de l'éolien sur la carte page suivante).

Dans un rayon de 10 km on compte 10 parcs et 130 éoliennes construites et autorisées.

Les parcs existants les plus proches du projet sont ceux de Vaux-Coulommès (PEVC I) et Energie du partage (I et II).

Un des enjeux de l'implantation sera donc la cohérence avec ces parcs alentours et l'insertion du projet au sein de ce paysage éolien.

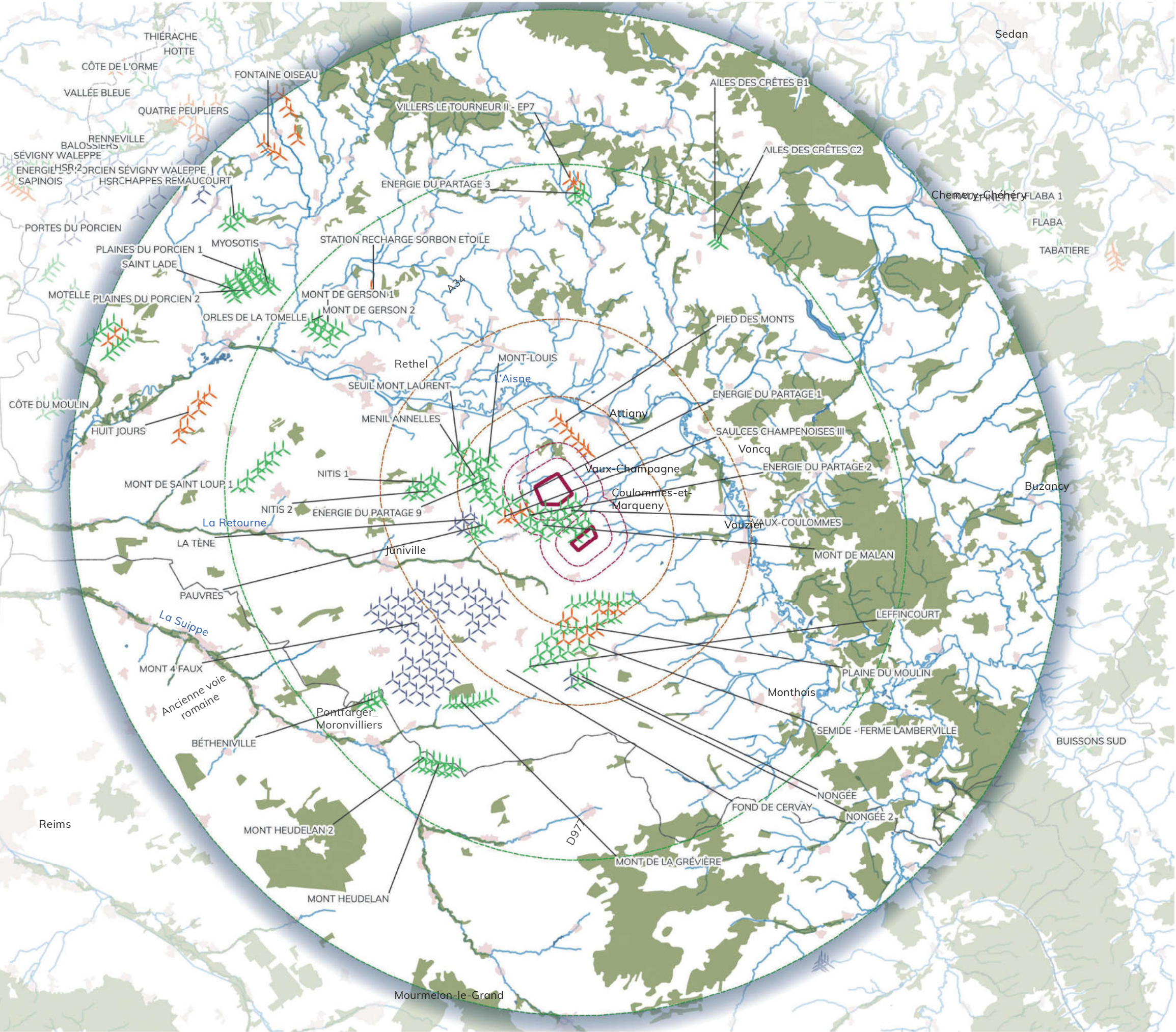


Source : Schéma Régional Eolien mai 2012, page 95

Projets éoliens à l'instruction pris en compte dans le cadrage éolien (30 km autour de la ZIP) :

- Croix Blanche
- Fontaine Oiseau
- Huit Jours
- Moulin à Vent
- Oliva
- Pieds des Monts
- Saulces Champenoises III
- Station recharge Sorbon Etoile
- Vauteleux
- Villers le Tourneur II

Contexte éolien

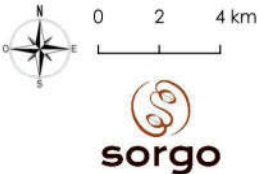


- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEVCII
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

Parcs alentours (mise à jour 01/04/2025)

- Construits
- Autorisés
- A l'instruction

Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route 500®,
RGC®, BD Topo® - IGN - (2021), SOeS - CORINE
Landcover 2012
Source de données : SORG0 (2024), DREAL, AAB
Date : 11/05/2025



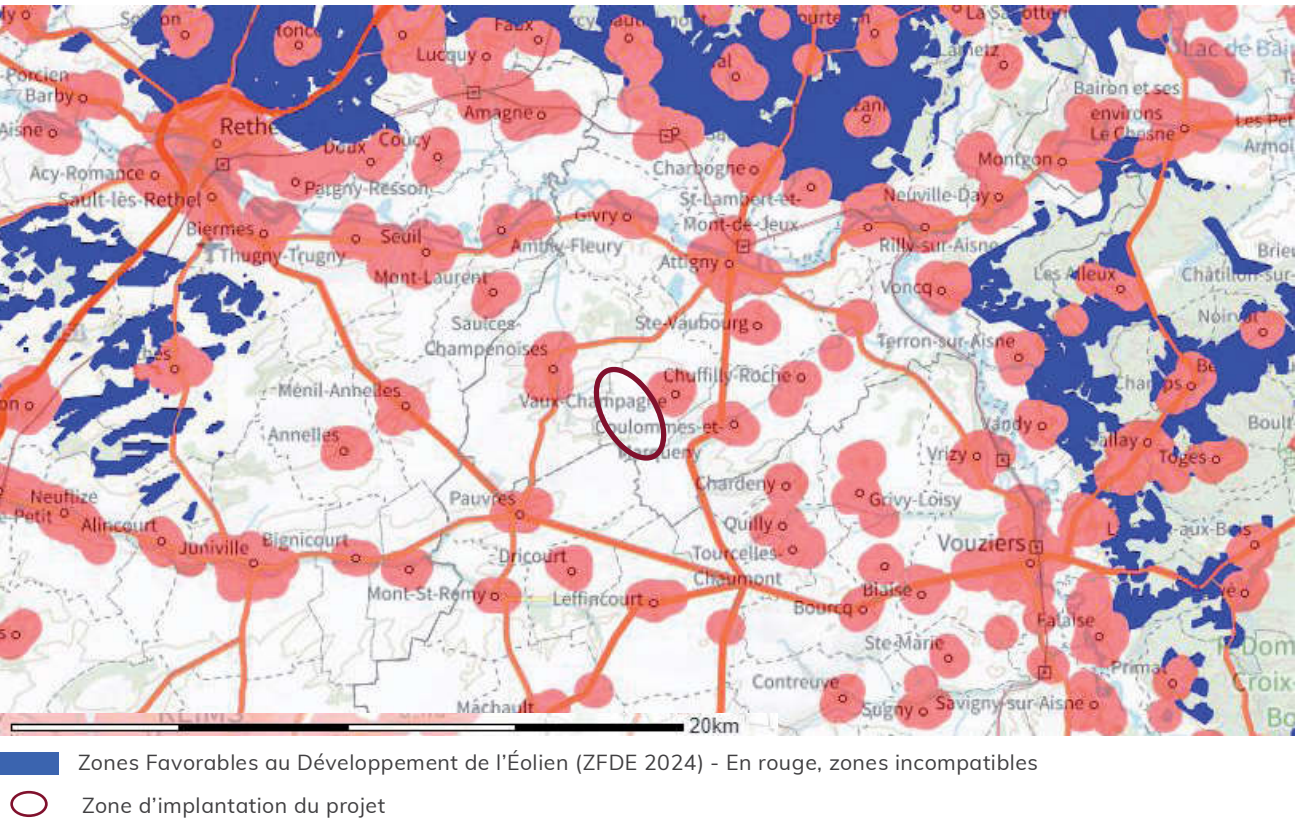
1.4 Enjeux et contraintes bibliographiques

Le renforcement de la souveraineté énergétique de la France et le défi climatique imposent d'accélérer les efforts à la fois en matière de sobriété énergétique et de production d'énergie décarbonée. L'ampleur de la poursuite du développement des énergies renouvelables au niveau national est définie dans la loi de programmation énergie climat, puis déclinée en objectifs régionaux. D'ores et déjà, en Grand Est, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Grand Est (SRADDET) fixe un objectif de multiplication par 3,2 de la production d'énergies renouvelables entre 2012 et 2050. Et pour atteindre cet objectif, des trajectoires indicatives par filières ont été proposées, avec pour l'éolien une cible estimée à 8,7 GW en 2050, soit environ + 4,6 GW de développement par rapport à la puissance éolienne installée en Grand Est à fin 2021 (Source : Panorama des Énergies Renouvelables et de Récupération Grand Est – Edition 2022).

Bien que la zone de projet soit considérée depuis longtemps comme favorable à l'accueil d'éoliennes, elle présente naturellement un certain nombre de contraintes. Aujourd'hui la zone du projet est jugée défavorable pour l'implantation d'éoliennes vis-à-vis des paysages par des documents de l'Etat (ZFDE, Plan de paysage éolien - voir ci-après), toutefois non opposables. Ce volet paysager de l'étude d'impact est donc important pour définir les enjeux et les modalités d'accueil d'un projet éolien par ces paysages, afin de minimiser les impacts paysagers.

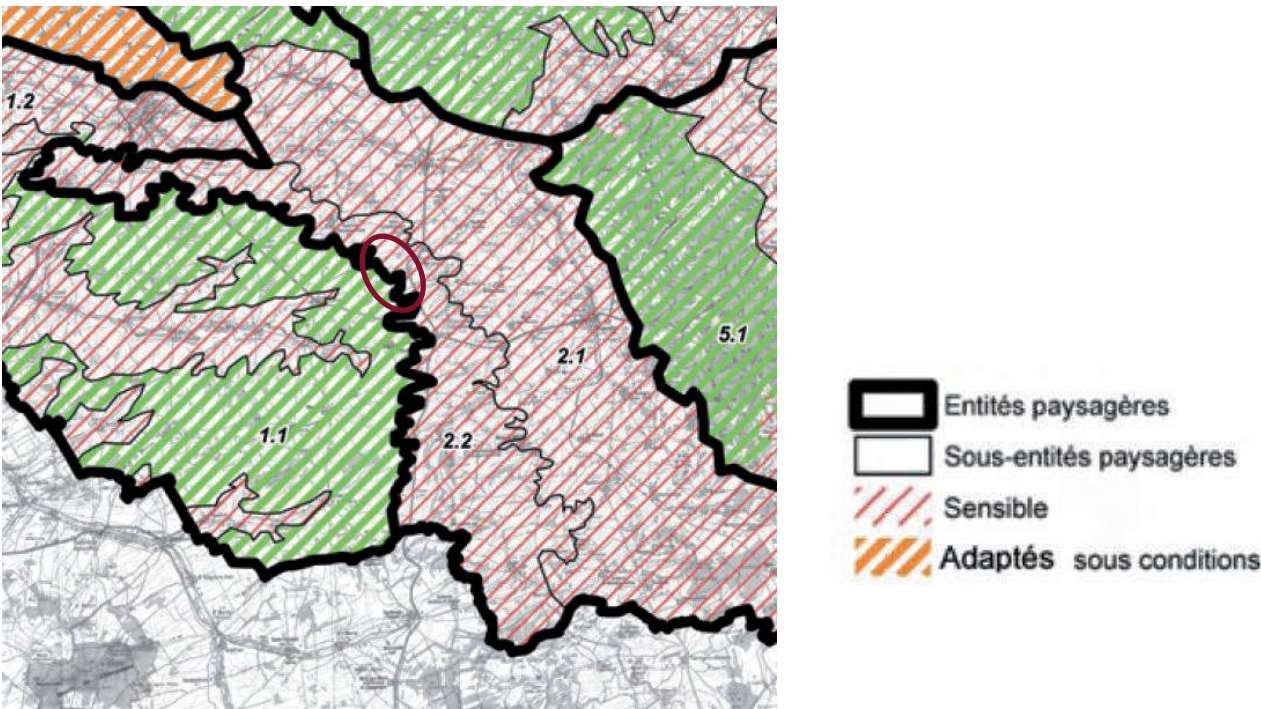
Les propositions de Zones Favorables au Développement

Le projet de carte des Zones Favorables au Développement de l'Eolien Grand Est porté par l'Etat pointe sur le secteur désormais un enjeu de saturation paysagère. Il propose «que la densification de l'éolien peut être envisagée, dès lors que les nouvelles implantations n'aggravent pas la situation en place en réduisant les angles de respiration résiduels existants» (source : Notice de recommandations relatives à l'usage de la cartographie des zones favorables au développement de l'éolien en Région Grand Est, non opposable). Ce point sera étudié dans l'étude.

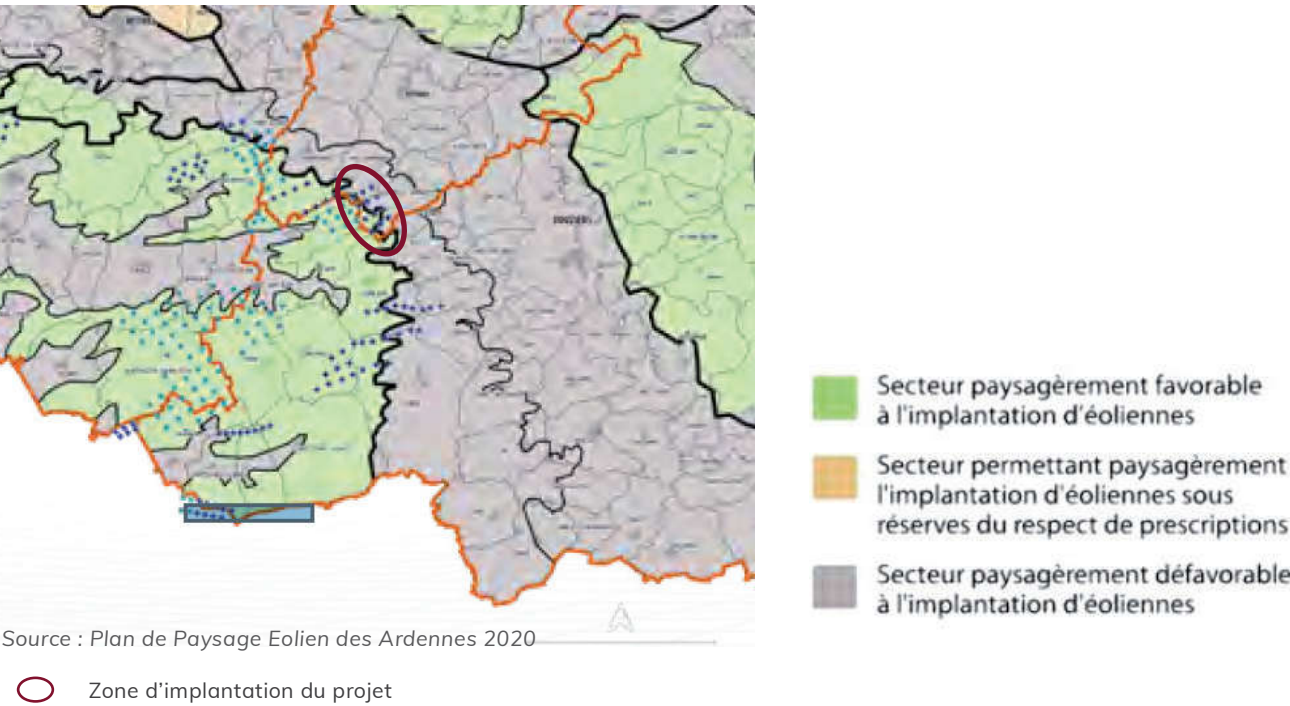


Les propositions du plan de paysage éolien du Département des Ardennes (DDT 2020)

Le plan de paysage éolien de 2020 localise la zone d'implantation potentielle du projet (ZIP) en partie en secteur défavorable à l'implantation d'éoliennes compte tenu de l'analyse d'une saturation visuelle et densité élevée. Les zones sensibles du précédent plan de paysage de 2007 sont désormais affichées comme défavorables à l'éolien.



Source : Plan de Paysage Eolien des Ardennes Décembre 2007, page 3



Source : Plan de Paysage Eolien des Ardennes 2020

2 Cadrage préalable : définition des aires d'étude adaptées

2.1 Méthode de l'analyse paysagère

La méthode suit le Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, révisé en 2020).

Etat initial et définition des aires d'étude

L'état initial a pour objectif de dresser un état des lieux du paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues. Il est ainsi nécessaire de définir des aires d'étude car l'importance des éléments paysagers varie au regard de l'échelle d'observation. La méthode de l'analyse paysagère repose sur le croisement de trois échelles d'analyse (voir carte page suivante) :

- l'aire d'étude éloignée (seuil de plus de 10 km de rayon environ): cette aire d'étude est définie par la zone d'impact potentielle (prégnance du projet) sur les sites et paysages. Ces limites peuvent être distordues et sont basées sur les unités paysagères prenant en compte les fondements naturels, humains, historiques et culturels. Il s'agit d'évaluer la valeur des paysages concernés par le projet au regard des protections et des inventaires réalisés à l'échelle nationale, régionale ou départementale. L'objectif est de cibler les attentes de l'État pour les paysages d'envergure territoriale en interaction directe avec le projet.
- l'aire d'étude rapprochée (seuil de 5 à 10 km de rayon): c'est l'échelle de la composition paysagère. Il s'agit de définir la place qu'occuperont les éoliennes au sein des paysages locaux afin d'évaluer le rôle du projet dans les perceptions quotidiennes des riverains et usagers du secteur. L'objectif principal est d'évaluer les sensibilités perceptives pressenties pour le projet.
- l'aire d'étude immédiate (seuil de 1 à 2 km de rayon autour du projet) : cette échelle correspond à la zone d'implantation des éoliennes et des postes de livraison ainsi que celle des chemins d'accès et tranchées liées au réseau électrique proche. Elle concerne également l'environnement de proximité. Il s'agit de définir les caractéristiques paysagères du site directement concerné par le projet et d'identifier les éventuels éléments à préserver ou à valoriser.

Le rayon des aires est utilisé comme un indicateur à partir duquel il est possible de moduler les différents périmètres d'étude en fonction de différents paramètres à savoir :

- Le socle du paysage : étude du relief (lignes de crêtes, vallées, plateaux, etc.) et de l'occupation du sol
- Les unités paysagères
- Les paysages et patrimoines protégés
- La réalisation d'une carte des zones de visibilité théorique majorante (voir carte pages suivantes) avec les paramètres suivants : une implantation choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent la plus grande surface de la zone d'implantation potentielle et les points les plus sensibles envisageables (points hauts, fond de vallées...). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local. Dans le cas du projet, la hauteur a été définie à 200 m, taille maximale envisageable. Cette carte majore la visibilité car elle considère le relief uniquement sans prendre le compte à ce stade le bâti et la végétation

La délimitation des aires d'étude adaptées est l'objet des pages qui suivent.

Etat initial et étude des enjeux

Il s'agit de caractériser le paysage et d'envisager l'interaction potentielle du projet avec le paysage

Pour chaque échelle de paysage, sont analysés les enjeux liés aux trois thématiques suivantes :

- les axes de communication : en lien avec la fréquentation des paysages,
- les lieux de vie : notamment en lien avec la saturation des paysages du quotidien,
- le patrimoine architectural et paysager et les sites fréquentés : niveau de protection et de reconnaissance

Les niveaux d'enjeux sont estimés pour chaque thématique et pour chaque aire d'étude. La définition du niveau peut correspondre à la moyenne des enjeux individuels recensés ou privilégier le niveau d'un enjeu individuel si celui-ci se détache de façon significative des autres (nul, faible, modéré, fort). L'enjeu est indépendant du projet.

En revanche, le paysagiste peut estimer à dire d'expert le niveau de sensibilité des éléments étudiés par rapport au type de projet (possible exposition à la vue, risque de perturbation du rapport d'échelle, potentielle prégnance dans le champ visuel...).

Projet : estimation des effets et évaluation des impacts et mesures associées

Un impact se caractérise par le croisement d'un enjeu et d'un effet réalisé par le projet éolien. Le projet éolien peut en effet affecter notamment les respirations paysagère, le rapport d'échelle, l'accompagnement des structure géomorphologiques et paysagères, les covisibilités.

L'impact est alors la transposition de cet effet sur une échelle d'enjeux (impact positif, nul ou négligeable, faible, moyen, fort).

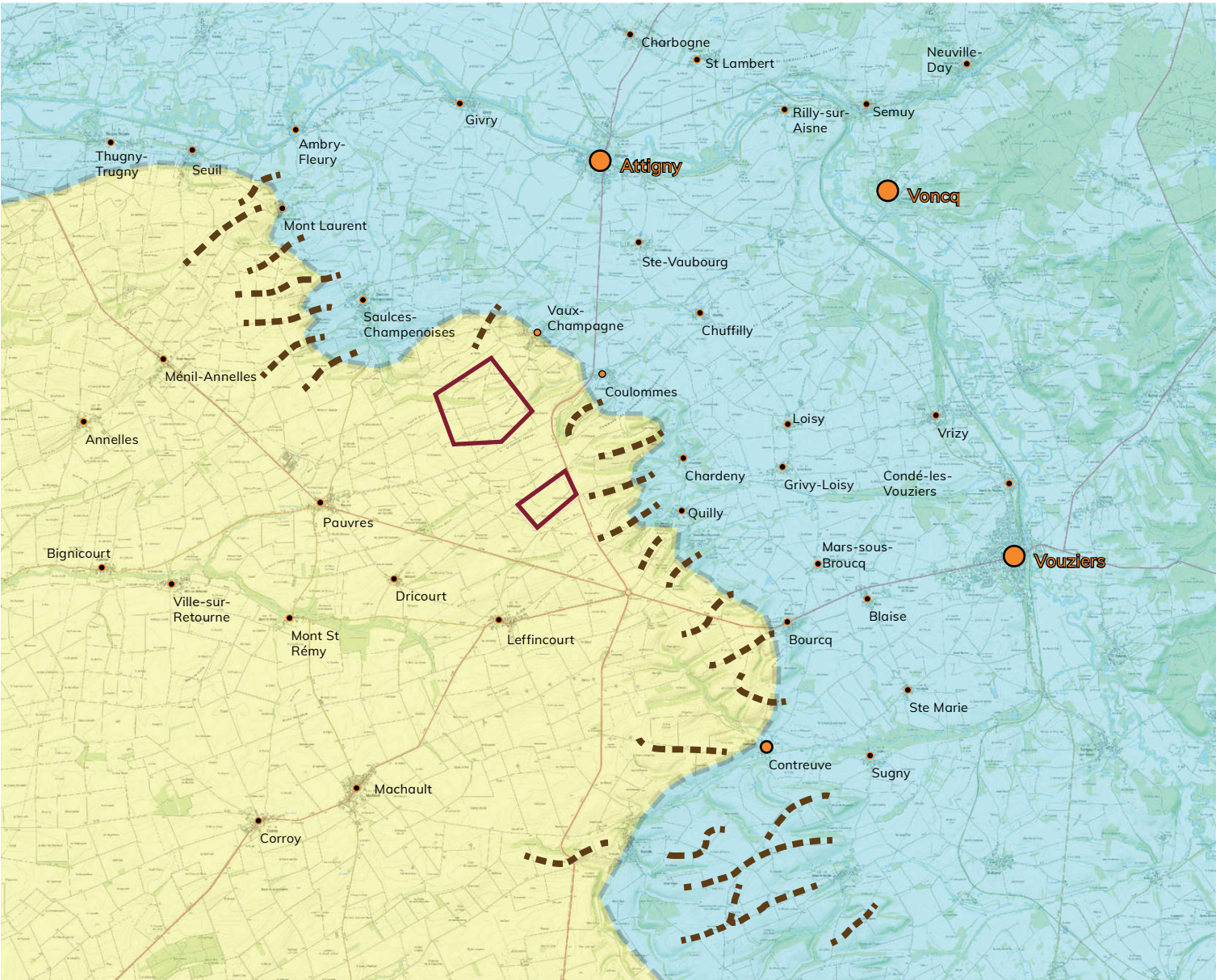
Pour les effets cumulés, les projets autorisés, en instruction et en exploitation des 3 aires d'étude (éloignée, rapprochée et immédiate) sont retenus, au-delà du critère légal de l'avis MRAE.

2.2 Cadrage préalable : le socle (relief, hydrographie et géologie)

Voir carte «Relief»

Espace de transition entre Champagne crayeuse et l’Arc humide

Située au nord de la Champagne crayeuse, la zone de projet se trouve à la limite avec la Champagne humide au niveau de l’espace de transition que constitue la Côte de Bourcq.



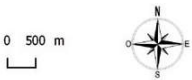
 Zone d'implantation potentielle

Unités paysagères

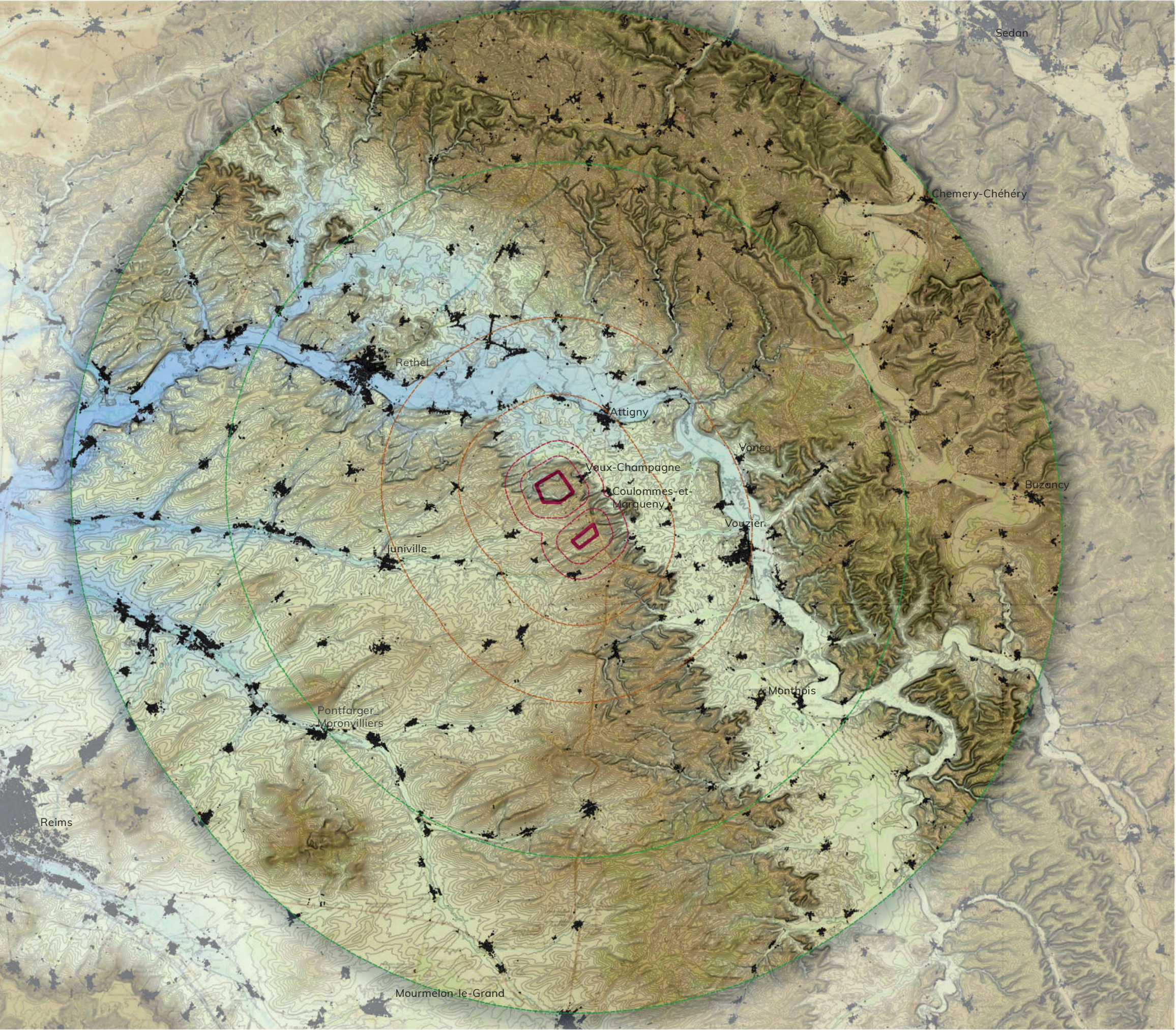
 Champagne Humide

 Champagne Crayeuse

 Principales lignes de crêtes
de la Côte de Bourcq



Relief



- Limite départementale
- ▭ Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEVCII
- - - Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- ▭ Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- ▭ Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

Relief
— Courbes de niveaux 10m

- 180m
- 160m
- 130m
- 100m
- 70m
- 40m

2.3 Cadrage préalable : l'occupation du sol

Voir carte «Occupation du sol»

L'occupation du sol varie fortement entre la plaine de Champagne et le reste du territoire.

L'eau

L'eau est rare sur la plaine de Champagne. Le secteur est marqué par 2 vallées : La Suippe et la Retourne.

Le relief pré-ardennais est quant à lui marqué par de nombreux vallons.

Entre les deux, la vallée de l'Aisne sillonne le territoire .

Le végétal

Les cultures dominent la plaine de Champagne alors que les pâtures et prés occupent l'espace de la vallée de l'Aisne et du relief des crêtes pré-ardennaises.

Dans la plaine et la vallée de l'Aisne, les boisements longent principalement les cours d'eau. Ailleurs ils occupent de vastes espaces sur les hauts de crête, refermant ainsi les vues.

L'urbanisation et les routes

Les habitations sont groupées en hameaux, villages et bourgs. Ces habitations sont installées le long des vallées, dans le creux du relief. Le bâti de la vallée de l'Aisne est légèrement en retrait du fond de vallée, se préservant ainsi des aléas d'inondation.

Par ailleurs de gros ensembles bâtis (fermes, silos, unités de production d'engrais, de méthanisation...) ponctuent la plaine de Champagne.

Le réseau viaire relie ces lieux de vie. 2 axes d'importance traversent le territoire : l'autoroute A34 à l'ouest et la D977/D987 à l'est.

Les parcs éoliens

Construits ou en projet, ils sont présents principalement dans la plaine de Champagne. Ils s'installent à l'écart des vallées qui sont des espaces de respiration dans le paysage.



Occupation du sol



- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEVCII
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zone tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

Parcs alentours (mise à jour 01/04/2025)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne à l'instruction

- Réseau routier
- Boisement
- Réseau hydrographique

- Altitude :
- 180m
 - 160m
 - 130m
 - 100m
 - 70m

2.4 Cadrage préalable : le patrimoine et le paysage reconnus et protégés

Voir carte du Patrimoine et des paysages reconnus et protégés.

Repérage et niveaux d'enjeux

Ce paragraphe recherche le patrimoine sensible du site d'étude parmi les monuments historiques, les espaces remarquables, le bien UNESCO.

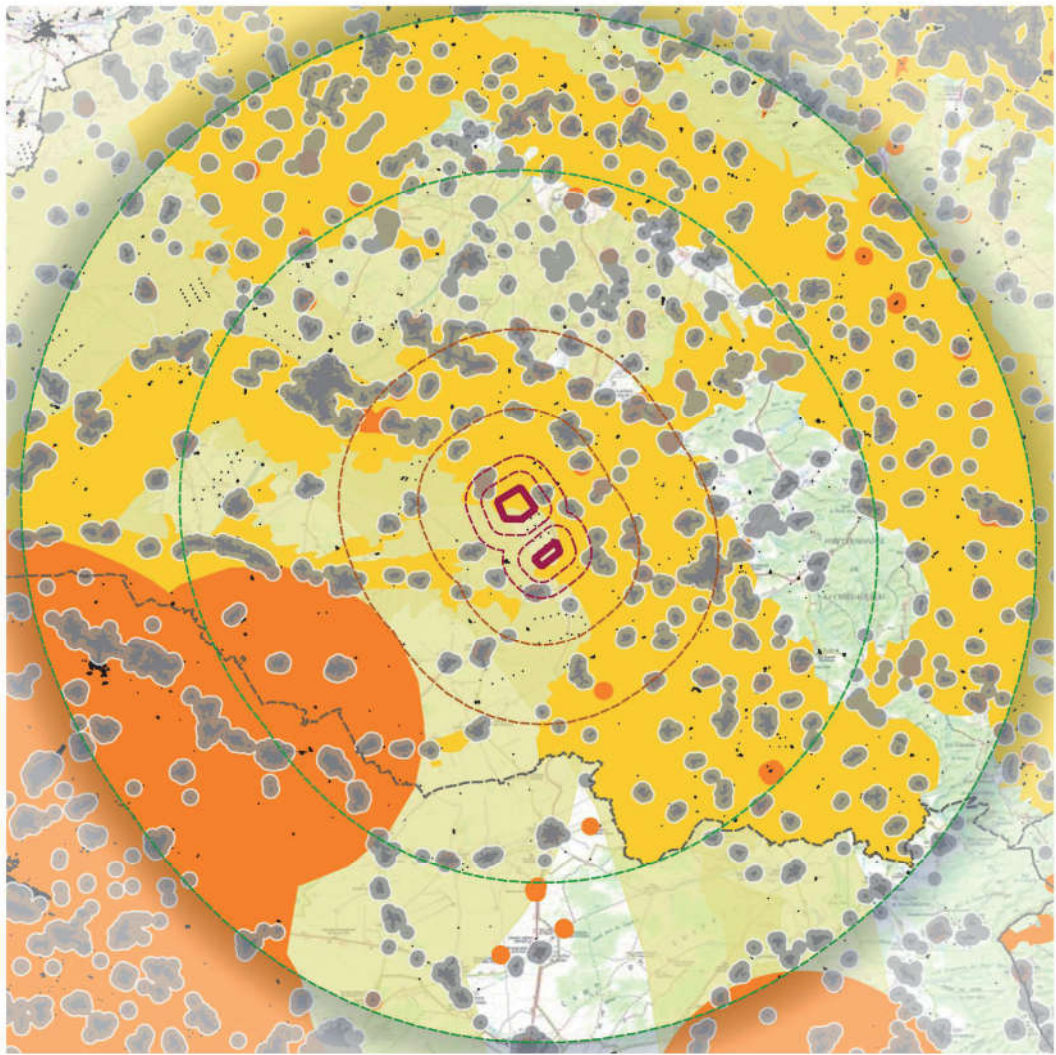
Aucun n'est situé dans la zone d'implantation du projet.

Le patrimoine et le paysage reconnus du territoire d'étude ont été classés par niveau d'enjeu par la proposition de zones favorables au développement de l'éolien (ZFDE) de l'Etat sur la région Grand Est.

La carte détaillée des enjeux est page suivante. Le patrimoine et le paysage sont spatialisés par niveau d'enjeu ci-contre.

Les points à retenir vis-à-vis de l'éolien sont les suivants:

- Enjeux très forts : ils concernent sur tout le territoire les monuments historiques et sites, souvent situés dans les zones urbanisées. Le sud-est est concerné par l'aire d'engagement et la zone d'influence du bien UNESCO Coteaux, Vignobles et Caves de Champagne (projet non concerné).
- Enjeux forts possible : ils concernent les paysages remarquables du schéma régional éolien. Celui-ci cible la Champagne humide jusqu'aux franges de la côte de Bourcq (zone d'implantation nord du projet concernée), la vallée de la Retourne et, au nord, la dépression pré-ardennaise (celle-ci n'entretient pas d'enjeu visuel avec la zone projet)
- Enjeux modérés : il s'agit de la zone de vigilance du bien UNESCO (zone d'implantation non concernée) et des paysages remarquables «à enjeux modérés» du schéma régional éolien. Les 2 secteurs du projet sont concernée, en lien avec la proximité du paysage de la côte de Bourq



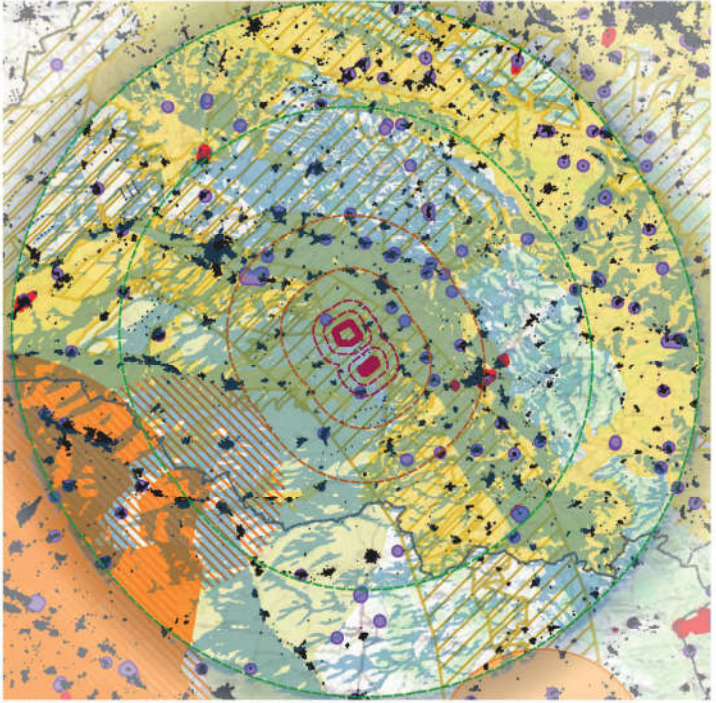
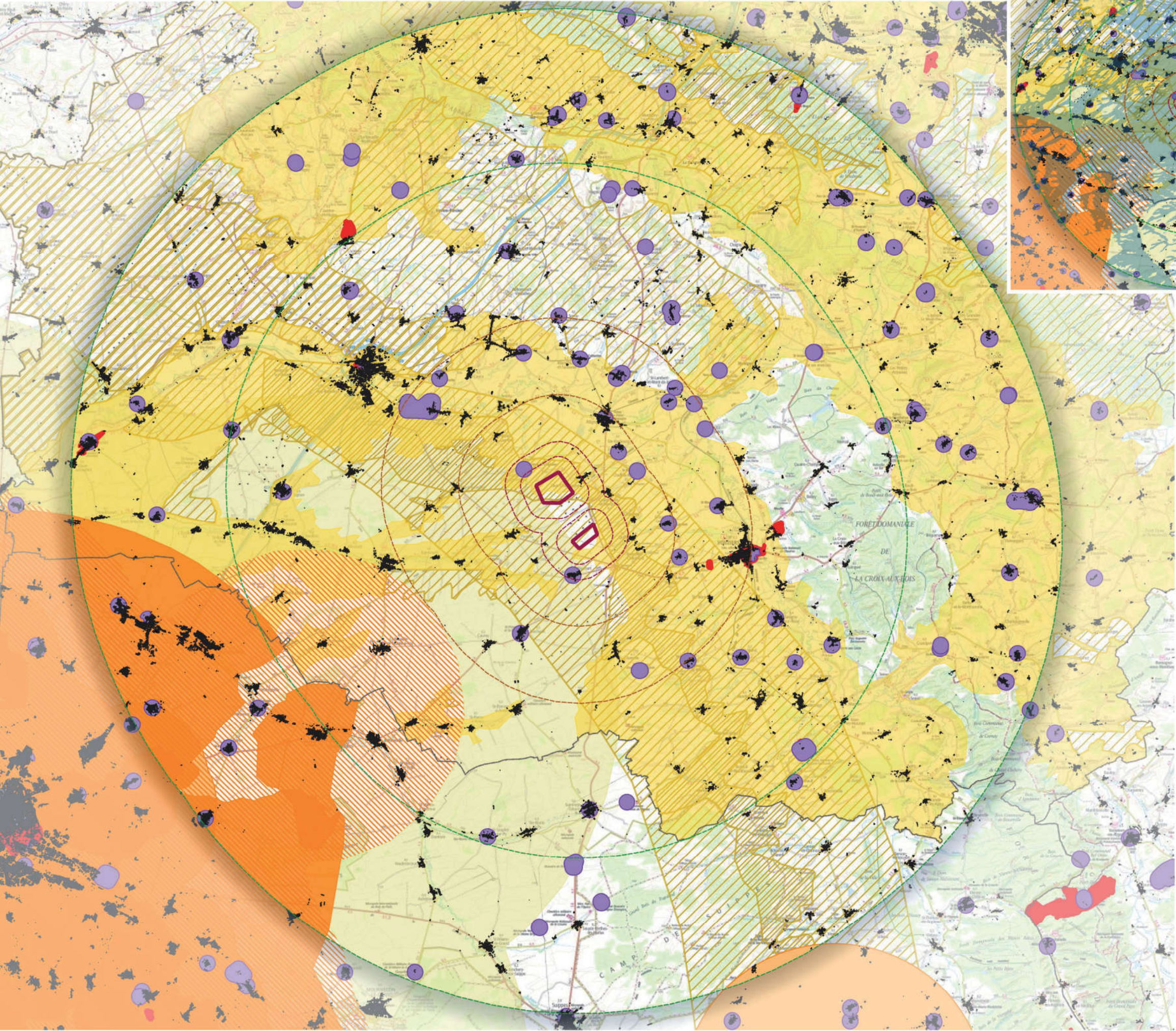
Niveaux d'enjeux
"patrimoine et paysages"
identifiés sur le projet de ZFDE
(Zones Favorables au
Développement de l'Eolien)

- Enjeu très fort
- Enjeu fort possible
- Enjeu modéré

0 4 8 km

Hiérarchisation tirée des zones
favorables au développement de
l'éolien (ZFDE 2024)

Patrimoine et paysages inventoriés et protégés



Patrimoine et paysages avec visibilité potentielle du projet

0 4 8 km

Hierarchisation tirée des zones favorables au développement de l'éolien (ZFDE 2024)

- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEVCII
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

Enjeux très forts

- Abords des monuments historiques
- Sites classés, inscrits, patrimoine remarquable
- Bien des Coteaux, Vignobles et Caves de Champagne : Zone d'engagement du bien (UNESCO), Aire d'influence du bien (DREAL)
- Bien des Coteaux, Vignobles et Caves de Champagne: Zone d'exclusion du bien (charte éolienne 2018)
- Paysages remarquables à enjeu très fort du Schéma Régional Eolien
- Zone sensible du référentiel des paysages de l'Aube

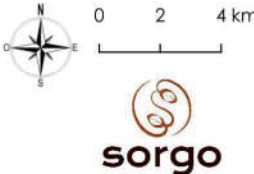
Enjeux forts possibles

- Paysages remarquables à enjeu fort du Schéma Régional Eolien

Enjeux modérés

- Zone de vigilance du bien des Coteaux, Vignobles et Caves de Champagne
- Paysages remarquables à enjeu modéré du Schéma Régional Eolien

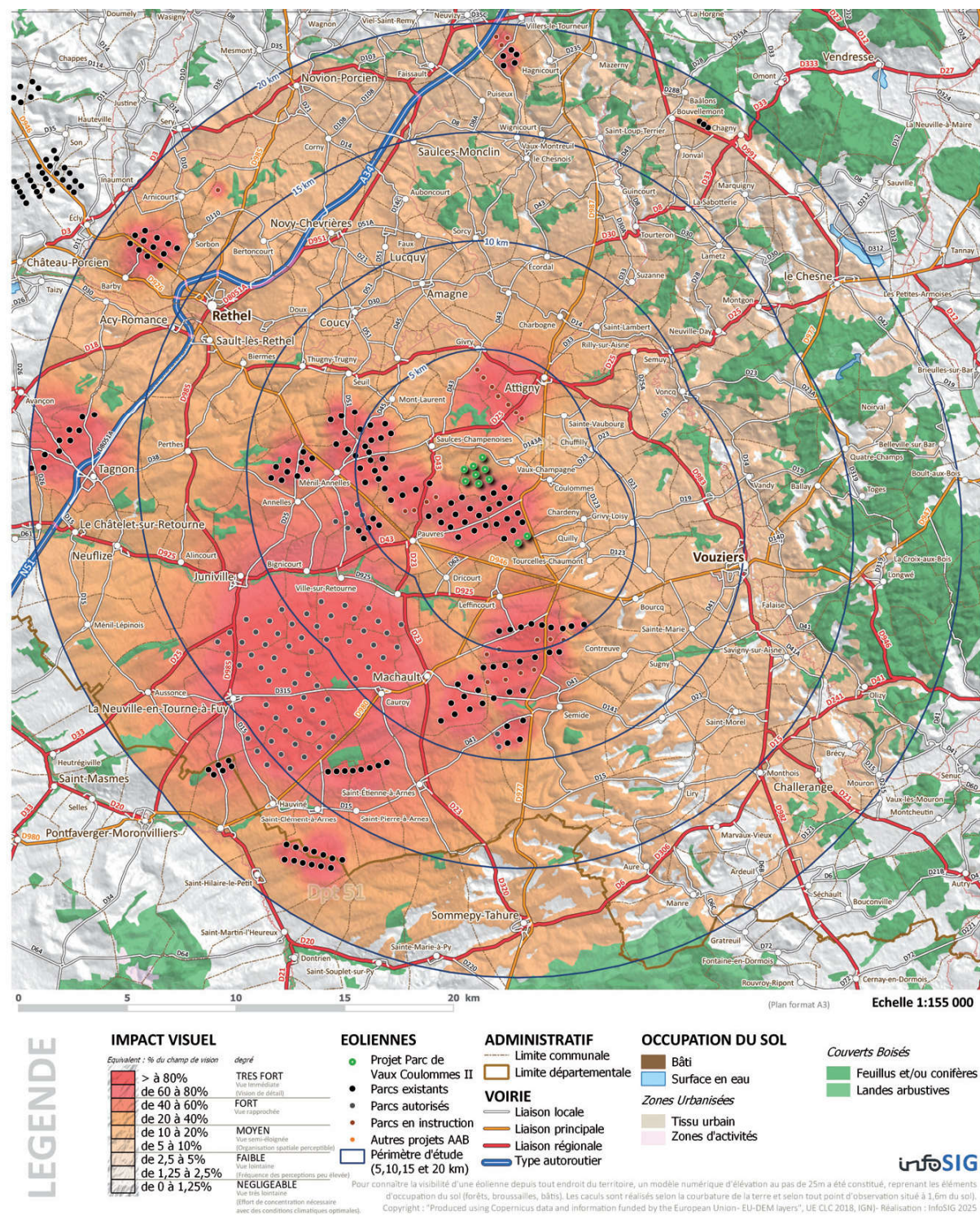
Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route 500®, RGC®, BD Topo® - IGN - (2021), SOeS - CORINE Landcover 2012
Source de données : SORGO (2024), DREAL, AAB
Date : 02/08/2024



2.5 Cadrage préalable : zone équipées en éoliennes et enjeu de saturation

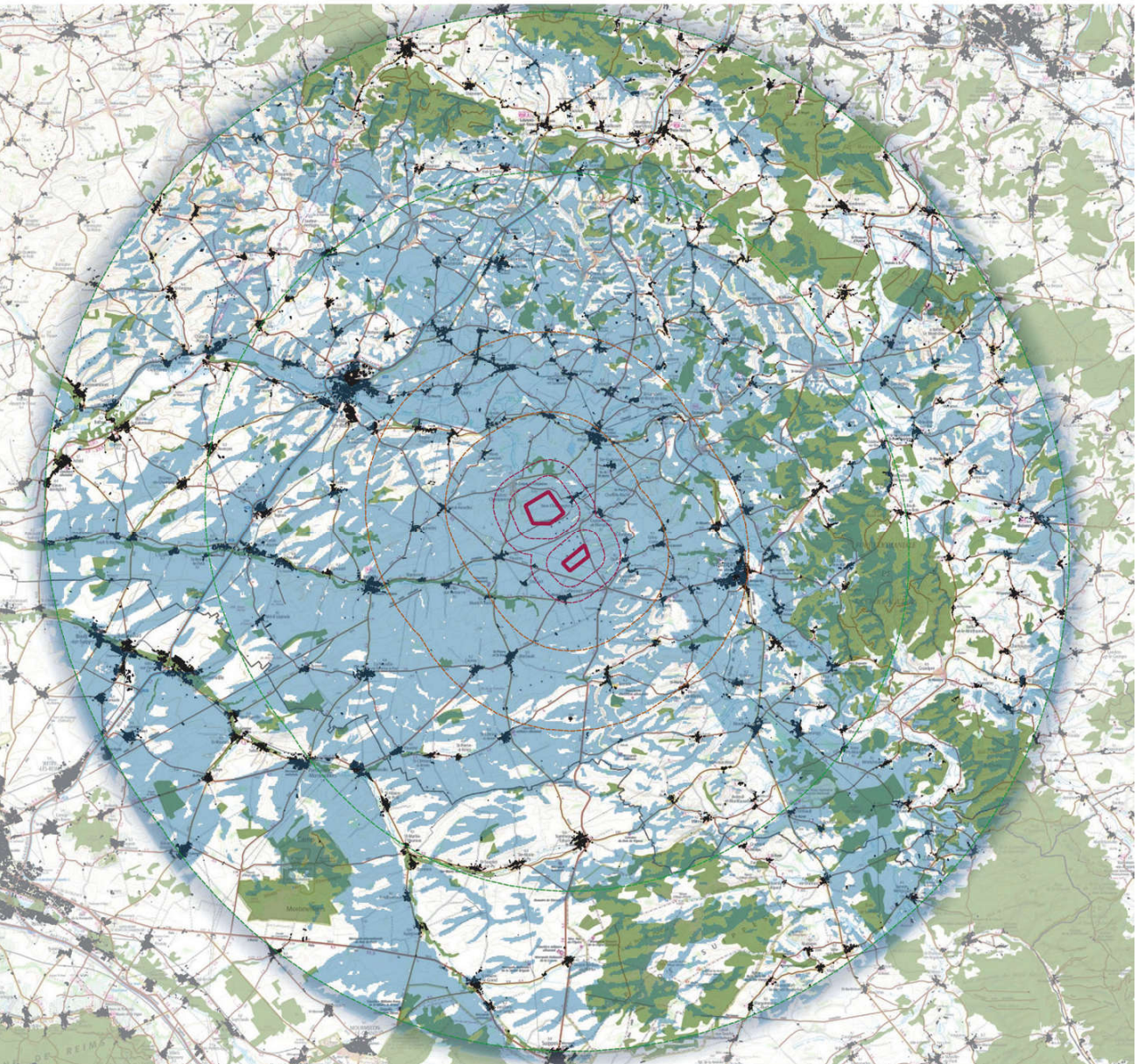
Visibilité de l'éolien sur le territoire

Le projet s'inscrit dans un contexte éolien déjà bien marqué par les parcs existants. Dans ce contexte, l'objet éolien fait partie intégrante de la plupart des paysages perçus. La carte ci-dessous met en évidence les zones de perception des éoliennes existantes et autorisées.



Visibilité théorique du projet

La carte de visibilité théorique du projet montre qu'il est potentiellement perceptible dans un rayon de 15 km*. Au-delà il est potentiellement visible plus particulièrement depuis l'ouest. L'analyse de la majoration de l'impact visuel pouvant être engendrée par le projet sera présentée dans la suite de cette étude (Tome 2 impacts et mesures).

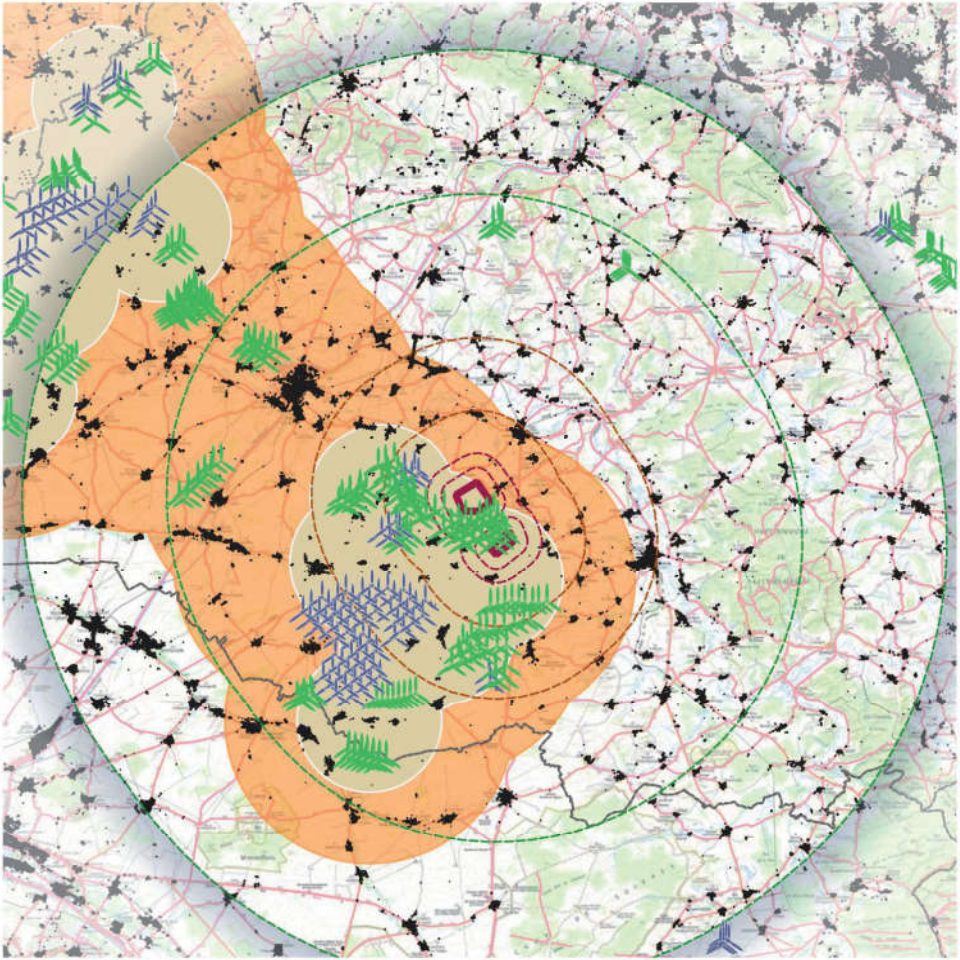


Saturation

L'analyse de la saturation sera menée pour les communes sensibles situées à proximité du projet et potentiellement concernées. L'étude cartographique permet de cibler 11 communes sensibles qui présentent ou pourraient présenter un risque de saturation, c'est-à-dire l'absence d'un espace de respiration sans éolienne dans un rayon de 10km. Cet angle est estimé à l'angle de perception du regard soit 120° (le plan de paysage retient 180°). L'état de saturation de ces 11 communes est cartographié ci-après. Les communes sont : Cauroy, Coulommès-et-Marqueny, Dricourt, Leffincourt, Machault, Mont-Saint-Rémy, Pauvres, Saulces-Champenoises, Vaux-Champagne, Ville-sur-Retourne et Bignicourt sa voisine.

*Ce modèle majorant ne prend pas en compte la végétation et les constructions qui permettent d'apporter de nombreux masques supplémentaires et donc de diminuer les zones de visibilité théoriques du projet à l'échelle du périmètre d'étude.

Etat de la saturation selon le projet de carte des Zones Favorables au Développement de l'Eolien



Périmètre autour des zones urbanisées en saturation paysagère caractérisées par un angle résiduel de respiration < 120°

Périmètre autour des zones habitées saturées de :

- 5 km
- 10 km

0 4 8 km

- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEVCII
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

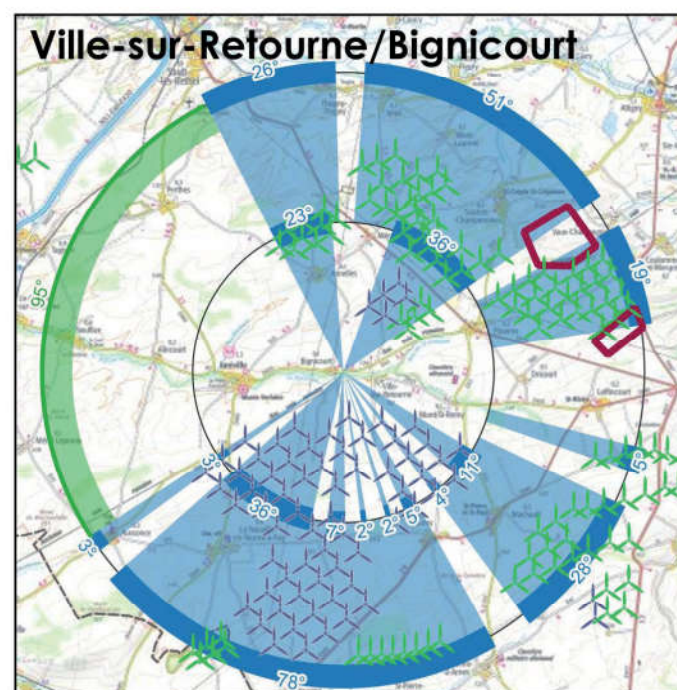
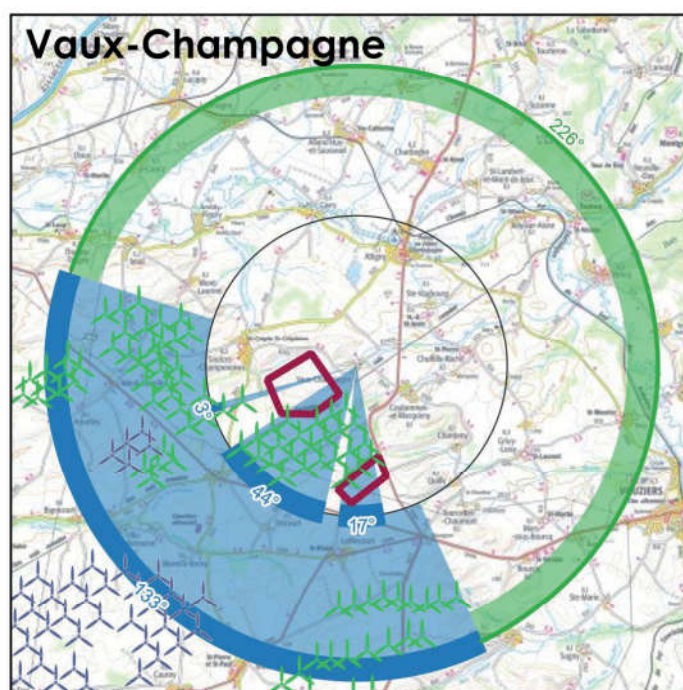
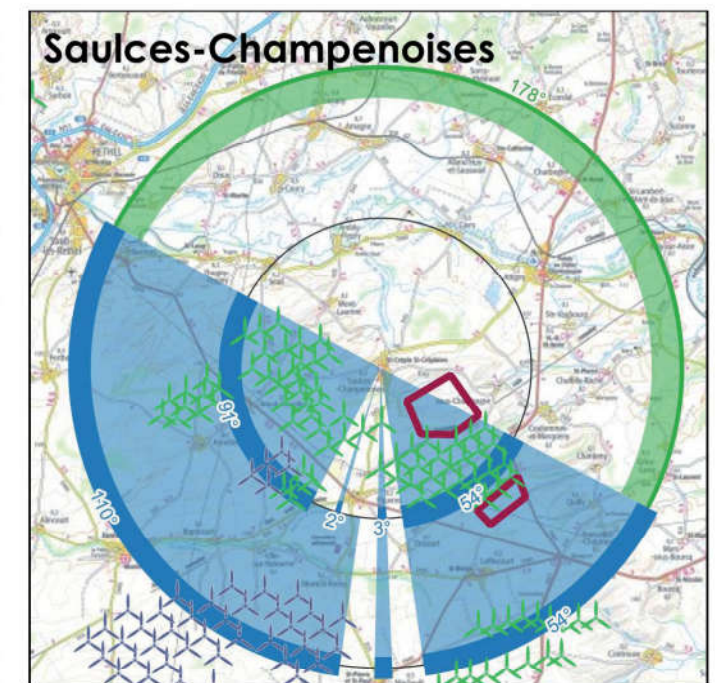
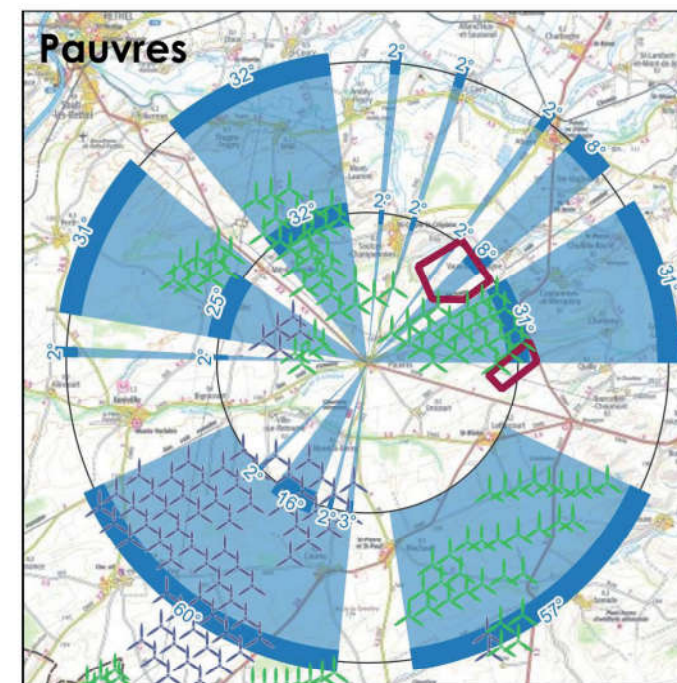
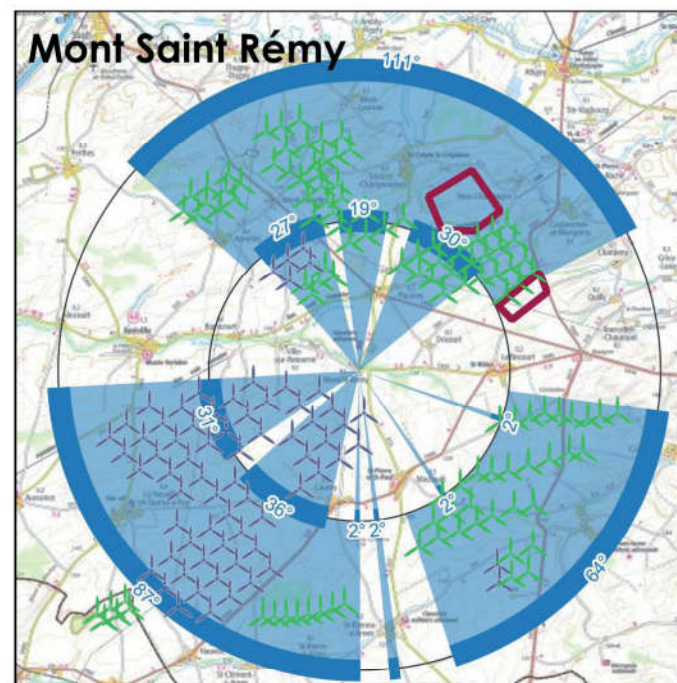
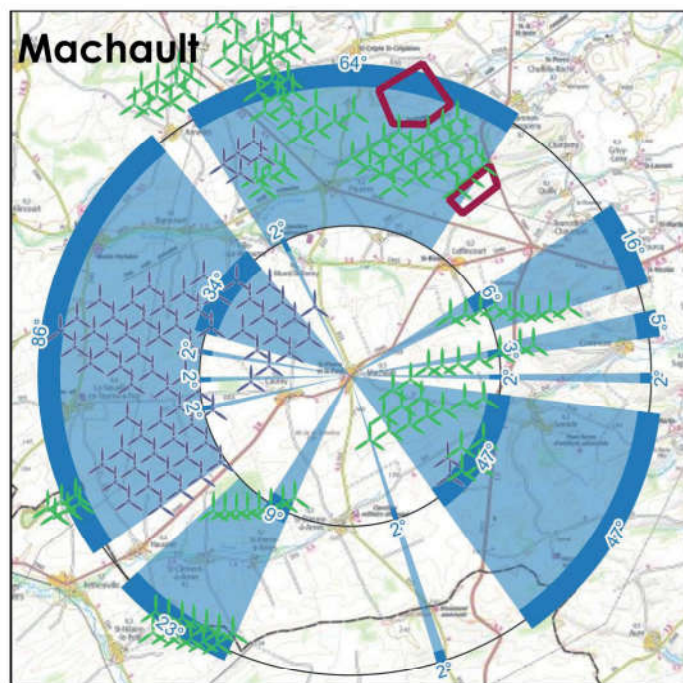
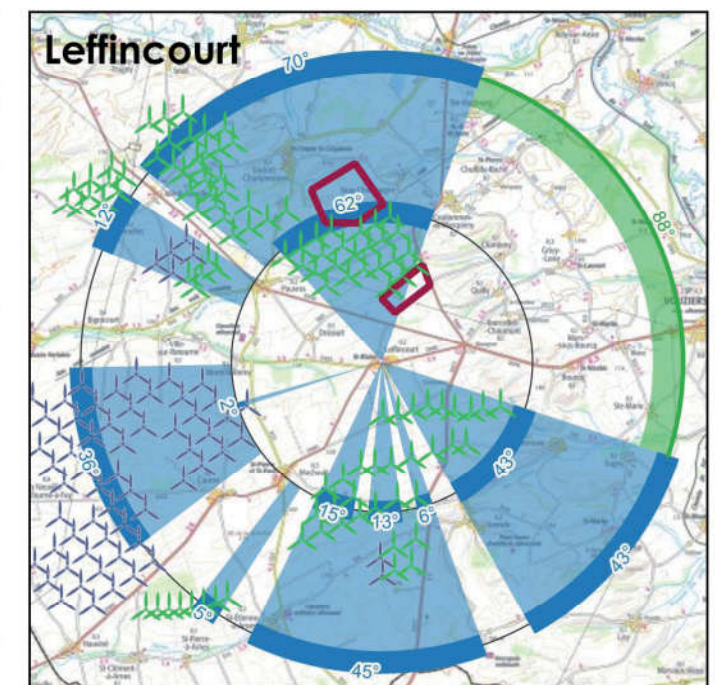
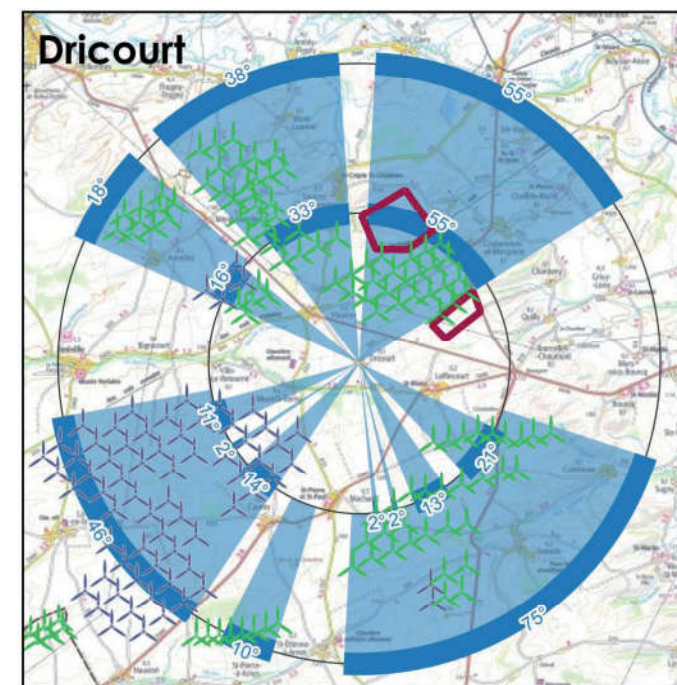
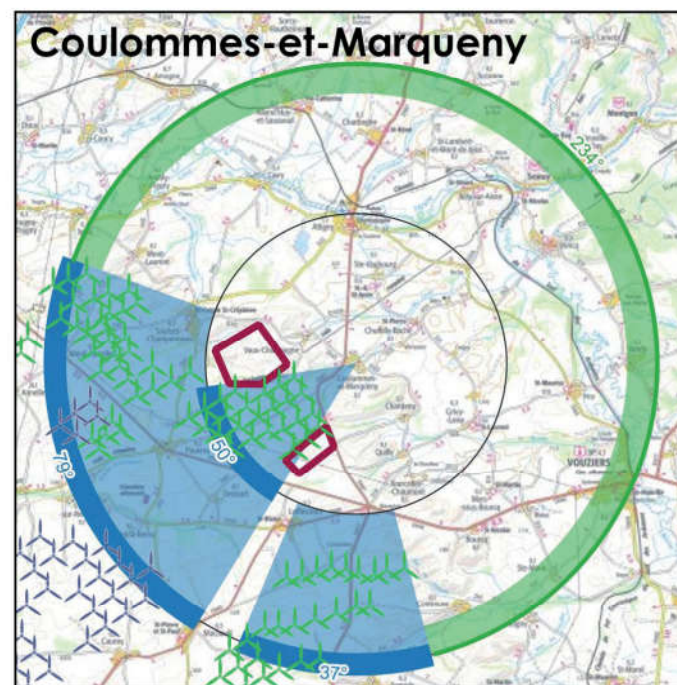
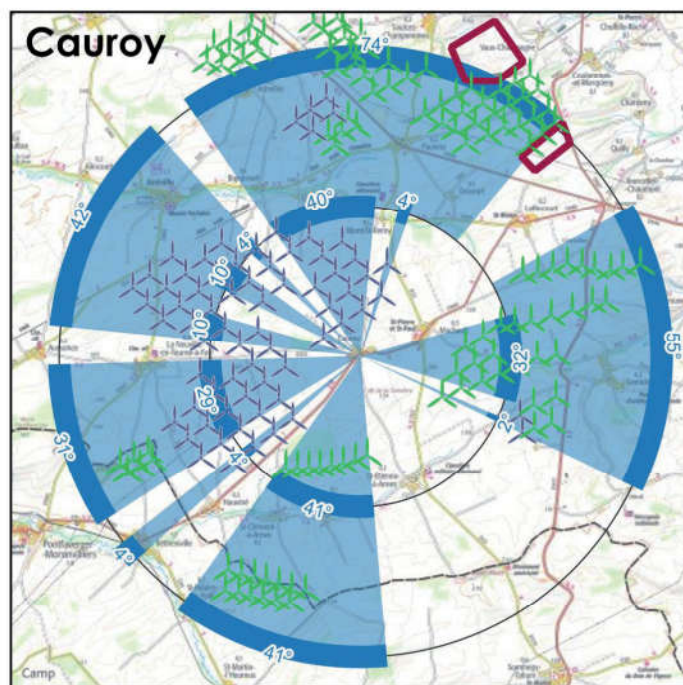
Parcs alentours (mise à jour 01/04/2025)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée

- Zones urbanisées en saturation paysagère dans un rayon de 5 km
- Zones urbanisées en saturation paysagère dans un rayon de 10 km

(sur base extraction données ZFDE)

Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route 500®, RGC®, BD Topo® - IGN - (2021), SOeS - CORINE Landcover 2012
Source de données : SORGO (2024), DREAL, AAB
Date : 11/05/2025



Etat de la saturation : identification des espaces de respiration autour des principaux pôles urbanisés sensibles

 Zone d'implantation potentielle

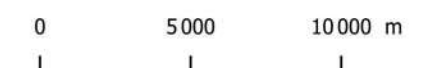
Etat de l'éolien (01/04/2025)

 Autorisé

 Construit

Espace de respiration (> au seuil d'alerte de 60°)

■ Angle de présence de l'éolien à 5km et 10 km



Conception: SORGO/ E. GIVET
Fond de carte : IGN
Source de données : DREAL
Date : 11/05/2025



2.6 Cadrage préalable : les unités paysagères

Une unité paysagère représente un morceau de territoire au sein duquel le système paysager (ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation) présente une homogénéité d'aspect. Les enjeux des paysages vis-à-vis de l'éolien seront ainsi similaires.

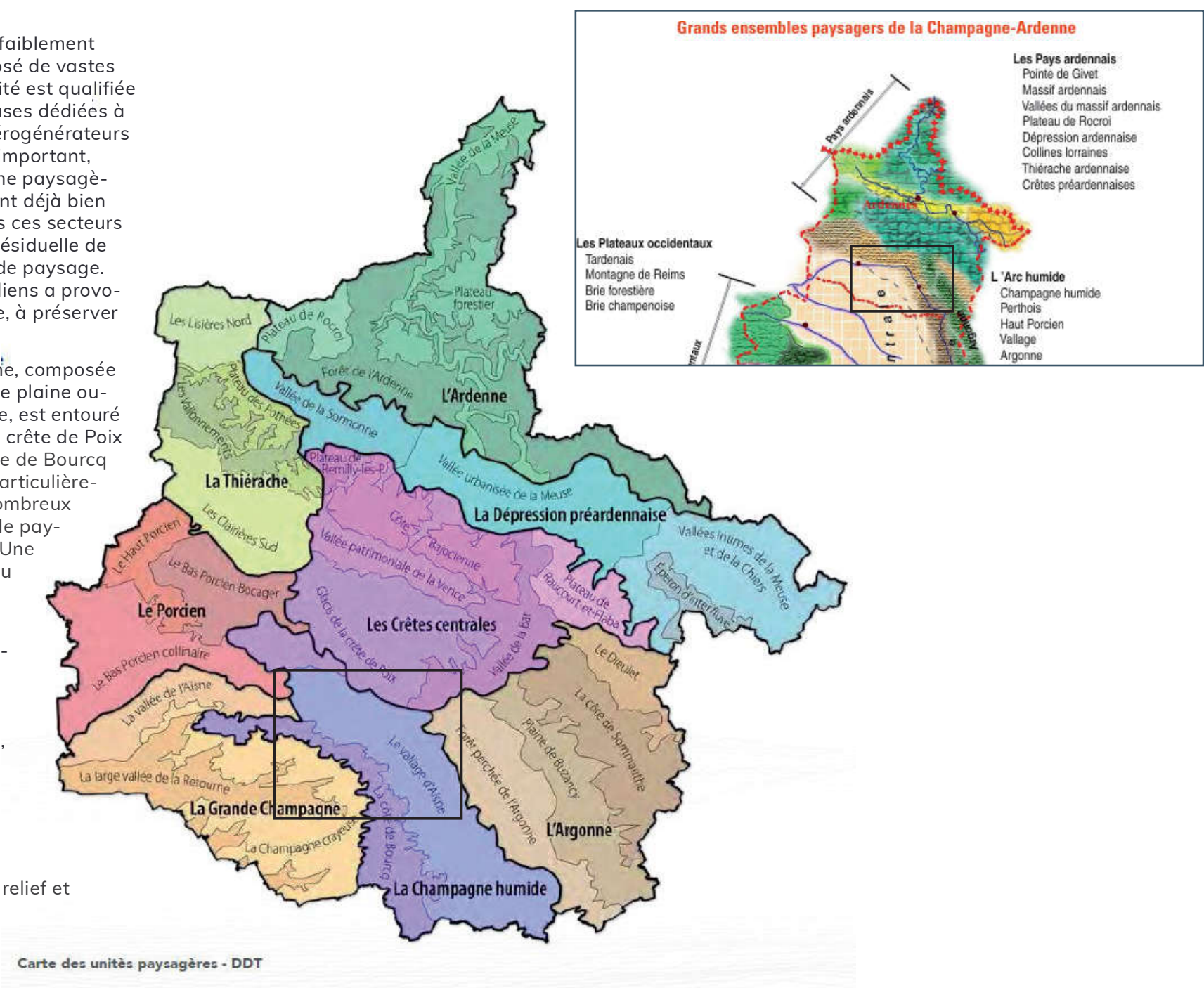
3 unités paysagères principales

Compte tenu de la géomorphologie du territoire et de l'occupation du sol vues précédemment, 3 grandes unités paysagères se distinguent dans un rayon de 10 km autour de la zone d'implantation (source Plan de paysage éolien 2020, DDT). Les 2 sites de la zone d'implantation potentielle sont situés sur les sous-unités de la Champagne crayeuse et de la Côte de Bourcq :

- La Grande Champagne le plateau de Champagne Crayeuse et les vallées faiblement encaissées (lage vallée de la Retourne). Ce paysage très ouvert est composé de vastes plaines crayeuses, qui s'étendent largement au sud du territoire. Cette entité est qualifiée de « désert fertile » mais elle présente de vastes parcelles de terres crayeuses dédiées à l'agriculture industrielle. C'est un paysage a priori fait pour recevoir des aérogénérateurs de grandes hauteurs, tant le rapport d'échelle entre l'horizon et le ciel est important, capable d'absorber la dimension des éoliennes. Le secteur est défini comme paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes. Cependant les paysages sont déjà bien impactés par la présence de l'éolien. L'installation de nouveaux parcs dans ces secteurs ne doit pas avoir pour effet de dégrader, depuis les lieux de vie, la valeur résiduelle de l'espace de respiration (ou de la maintenir à au moins 180°) selon le Plan de paysage. Sur les secteurs à la fois saturés et denses, le grand nombre de projets éoliens a provoqué une dégradation du paysage. Il s'agit d'un secteur de grande vigilance, à préserver de tous nouveaux projets éoliens selon le Plan de paysage.
- La Champagne humide se présente comme une terrasse alluviale de l'Aisne, composée d'ambiances intimes grâce au cloisonnement bocager et aux ambiances de plaine ouverte sur les horizons des côtes périphériques. Le fond de vallée, le Vallage, est entouré par des zones de transition qui sont la côte de Bourcq en rive gauche et la crête de Poix et la dorsale forestière Argonnaise en rive droite. La ligne de crête de la côte de Bourcq est une sous-unité qui marque la limite ouest de la Champagne humide. Particulièrement chantournée à cet endroit, elle recèle des sites sensibles dans ses nombreux replis. Cette zone est paysagèrement défavorable à l'éolien selon le Plan de paysage en raison d'un risque de domination des sites nichés dans les replis. Une distance de retrait de 4000 m environ est indiquée depuis le pied du coteau pour toute installation.
- Les crêtes centrales marquent la transition entre la Champagne crayeuse et le massif des Ardennes. Cette partie du territoire offre un paysage semi-ouvert où alternent des boisements en lanières et des zones cultivées. Le projet est concerné par d'éventuelles perceptions depuis le sud de cette unité : la crête de Poix. Cette « crête » prolonge la plaine champenoise humide par un relèvement régulier. Elle dessine sur un large champ de vision, un horizon relevé au-dessus de la Champagne humide.

Le Plan paysage synthétise ces contraintes paysagères sur des cartographies (page suivante).

Au-delà l'Argonne, le Porcien, La Thierarche sont d'autres paysages Ardennais que le relief et la végétation éloignent d'une relation avec le projet.

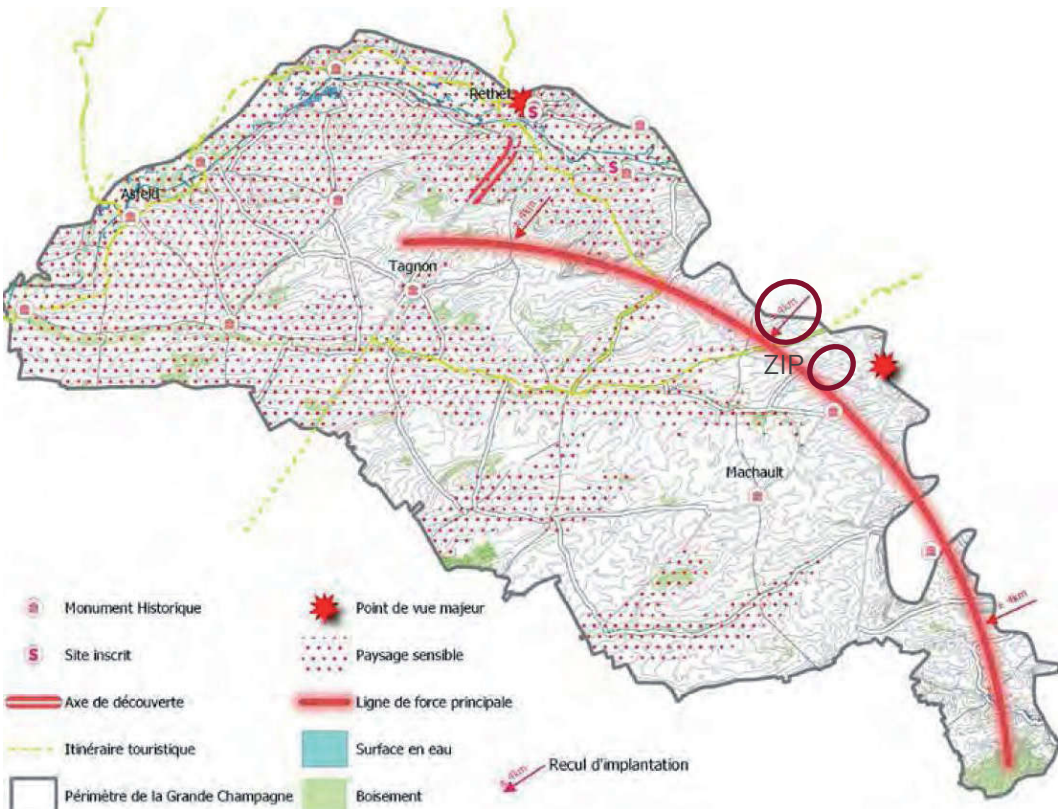


Carte des unités paysagères - DDT

Contraintes paysagères et patrimoniales (vis-à-vis de l'éolien) des unités paysagères concernées par le projet

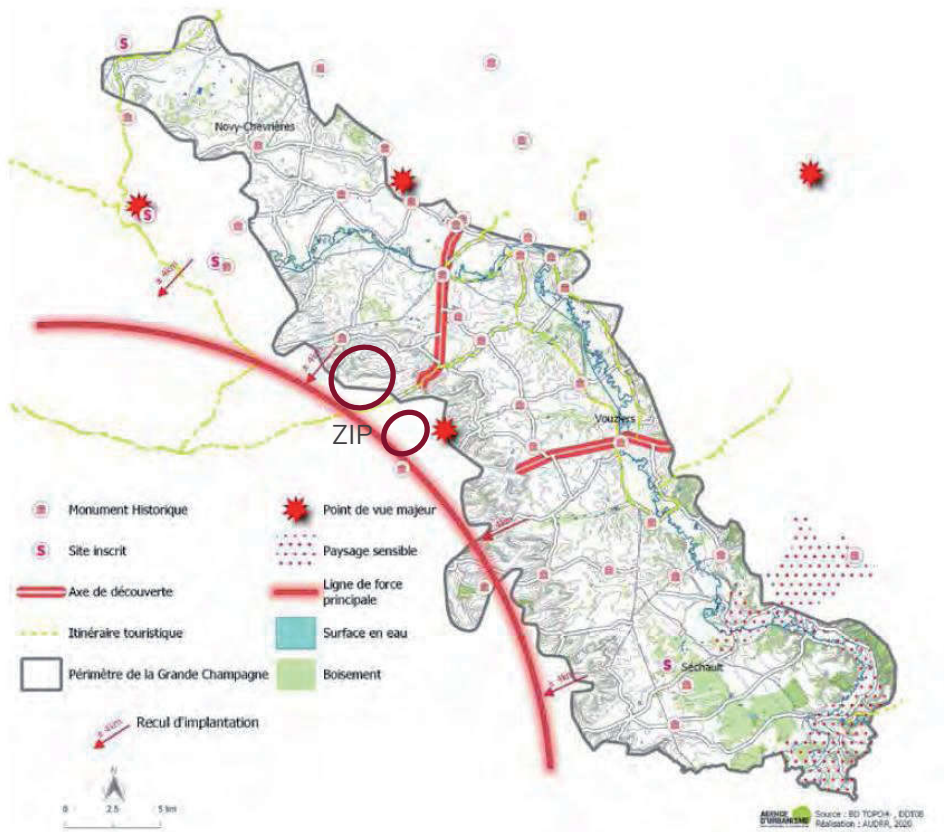
Source Plan de paysage éolien

Grande Champagne



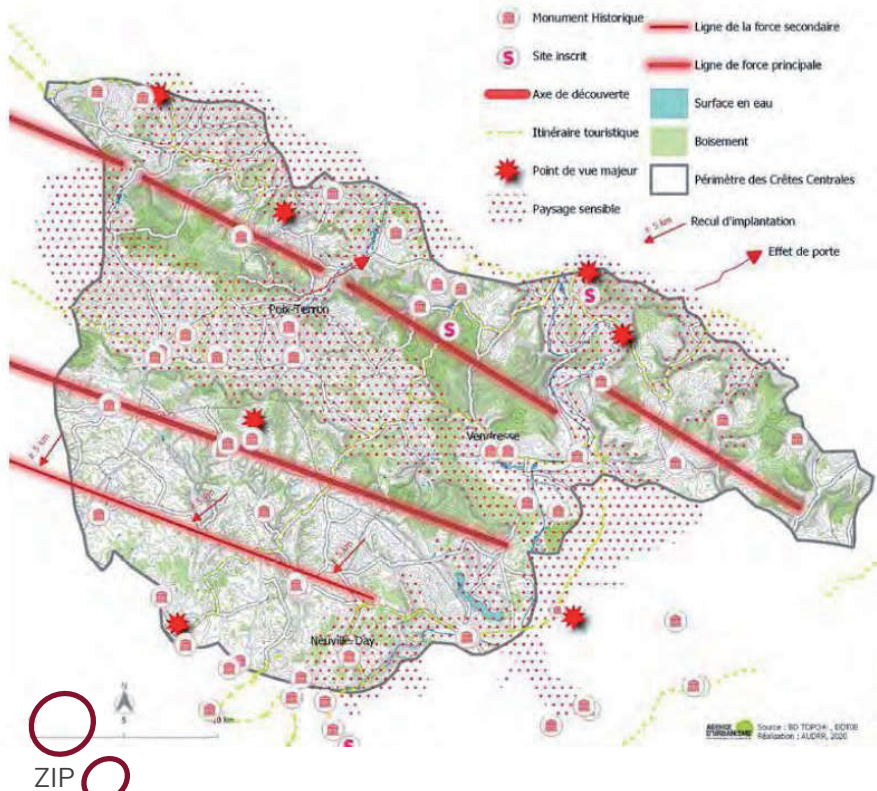
Le site projet est le long de la ligne de force principale de la Champagne Crayeuse, qui domine la Champagne humide. Le Plan de paysage recommande un retrait de 4 km par rapport au pied de pente de la Côte de Bourcq qui longe le village. L'installation de nouveaux parcs dans ces secteurs ne doit pas avoir pour effet de dégrader, depuis les lieux de vie, la valeur résiduelle de l'espace de respiration (ou de la maintenir à au moins 180°). Enfin Rethel et ses abords sont repérés comme point de vue majeur/axe de découverte de cette unité paysagère. Des itinéraires touristiques et des éléments de patrimoine sont également à étudier.

Champagne humide



Le site projet est pour partie sur la Côte de Bourcq, défavorable à l'implantation d'éoliennes dans le Plan de paysage éolien en raison d'un risque de domination des sites nichés dans les replis. Des points de vue majeurs, des axes de découverte et itinéraires touristiques ainsi que des éléments de patrimoine sont également à étudier.

Les Crêtes centrales



Le site projet est à l'écart de cette unité. Toutefois des points de vue majeurs, des itinéraires touristiques et éléments de patrimoine sont également à étudier.

Unités paysagères



- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEVCII
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

Parcs alentours (mise à jour 01/04/2025)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne à l'instruction

1-La Champagne :
1.1 La Champagne crayeuse
1.2 La vallée de l'Aisne
1.3 La large vallée de la Retourne

2-La Champagne humide :
2.1 Le vallon d'Aisne
2.2 La côte de Bourcq

3-Le Porcien :
3.1 Le Bas-Porcien collinaire
3.2 Le Haut-Porcien
3.3 Le Bas-Porcien bocager

4-La Thiérarche :
4.3 Les clairières sud

5-L'Argonne :
5.1 Forêt perchée de l'Argonne
5.2 Plaine de Buzancy
5.3 La côte de Sommauthe

6-Les Crêtes centrales :
6.1 Glacis de la crête de Poix
6.2 Côte Bajocienne
6.5 Vallée de la Bar
6.6 Vallée patrimoniale de la Vence

Nota : les unités se poursuivent au sud sur le département de la Marne (selon l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardennes)

2.7 Conclusion du cadrage préalable : adaptation des aires d'étude paysagères aux enjeux sensibles au projet

Voir carte des aires d'étude adaptées page suivante

Le cadrage préalable montre que la zone du projet est jugée défavorable pour l'implantation d'éoliennes vis-à-vis des paysages par des documents de l'Etat (ZFDE, Plan de paysage éolien). Toutefois ces documents non opposables permettent d'envisager une réflexion sur ces secteurs, en définissant précisément les enjeux et en définissant les modalités d'accueil des éoliennes.

Par cette démarche de projet, An Avel Braz minimise les impacts paysagers tout en contribuant à sa hauteur à l'accélération des efforts en matière de sobriété énergétique et de production d'énergie décarbonée, en réponses aux ambitions affichées au niveau national comme régional.

Ainsi, le cadrage des composantes paysagères et patrimoniales a permis d'identifier divers enjeux à prendre en compte dans cette étude d'état initial du paysage et du patrimoine. Aussi, le périmètre des aires d'étude du projet éolien a été modelé pour intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux relevés.

L'aire d'étude immédiate

Cette échelle englobe la zone d'implantation du projet. Les éléments de paysage sont repérés et leur sensibilité vis-à-vis de travaux (plateformes, postes de livraison, tranchées) est analysée.

L'aire d'étude rapprochée

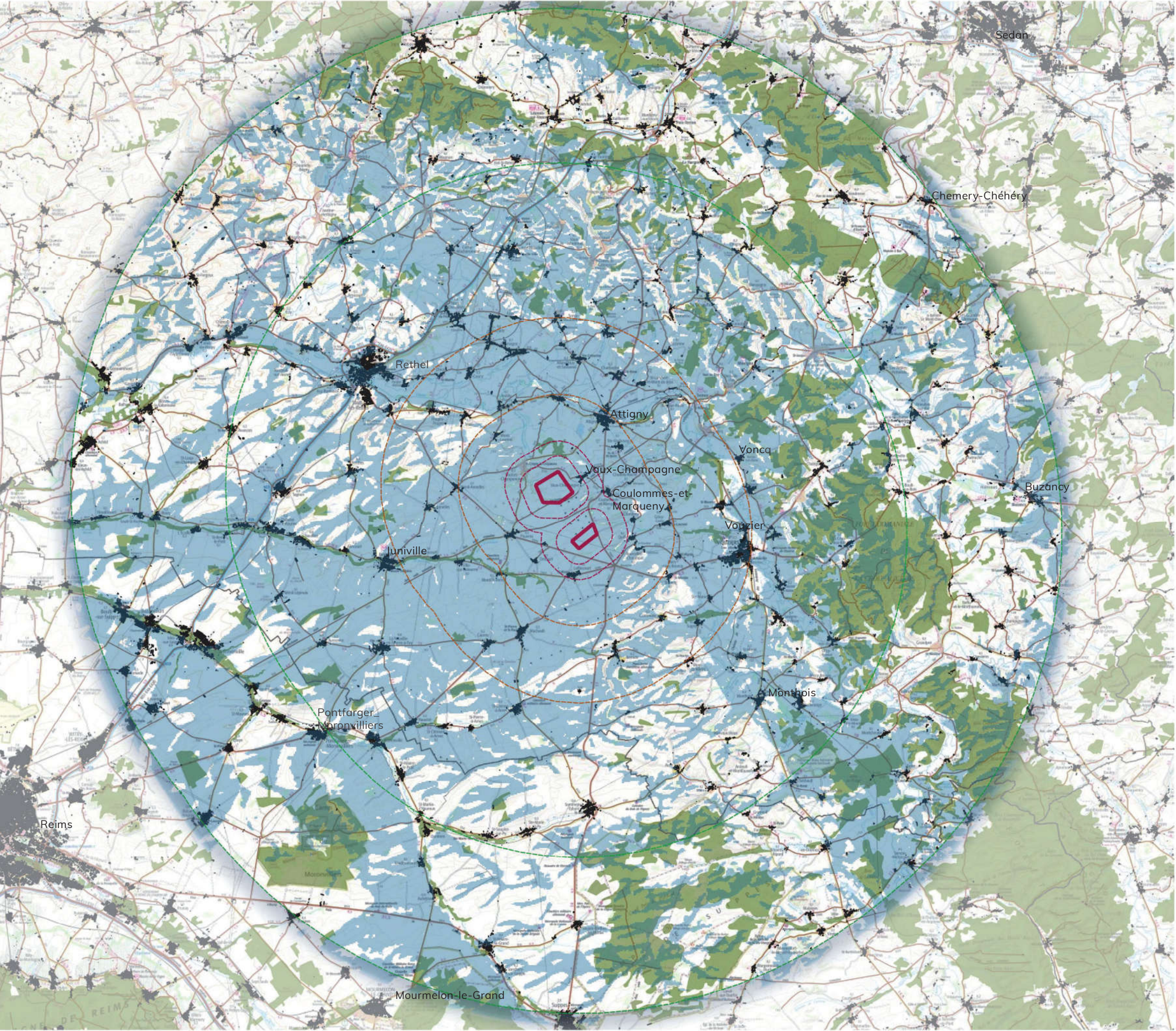
Depuis l'aire d'étude rapprochée, la présence des éoliennes dans le paysage est importante. Elles sont visibles avec une taille apparente faible à moyenne et constituent un élément potentiellement marquant du paysage. C'est l'échelle de la composition du projet. L'aire d'étude rapprochée couvre les 3 unités de paysage en covisibilité principale avec la zone de projet : Champagne, Champagne humide et Crêtes centrales dans un rayon de 4 à 10 km autour de la zone d'implantation.

L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractéristiques du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes du projet y sera faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est a priori mineure. L'aire d'étude éloignée s'étend jusqu'à Reims au nord-ouest pour couvrir ce secteur habité. Elle s'étire sur 20 kilomètres au sud-est dans la vallée de la Champagne humide et au sud-ouest dans les profondeurs de la plaine de Champagne en direction de Reims. La zone de visibilité théorique permet également d'exclure les lointains du nord-ouest, du nord-est et du sud.

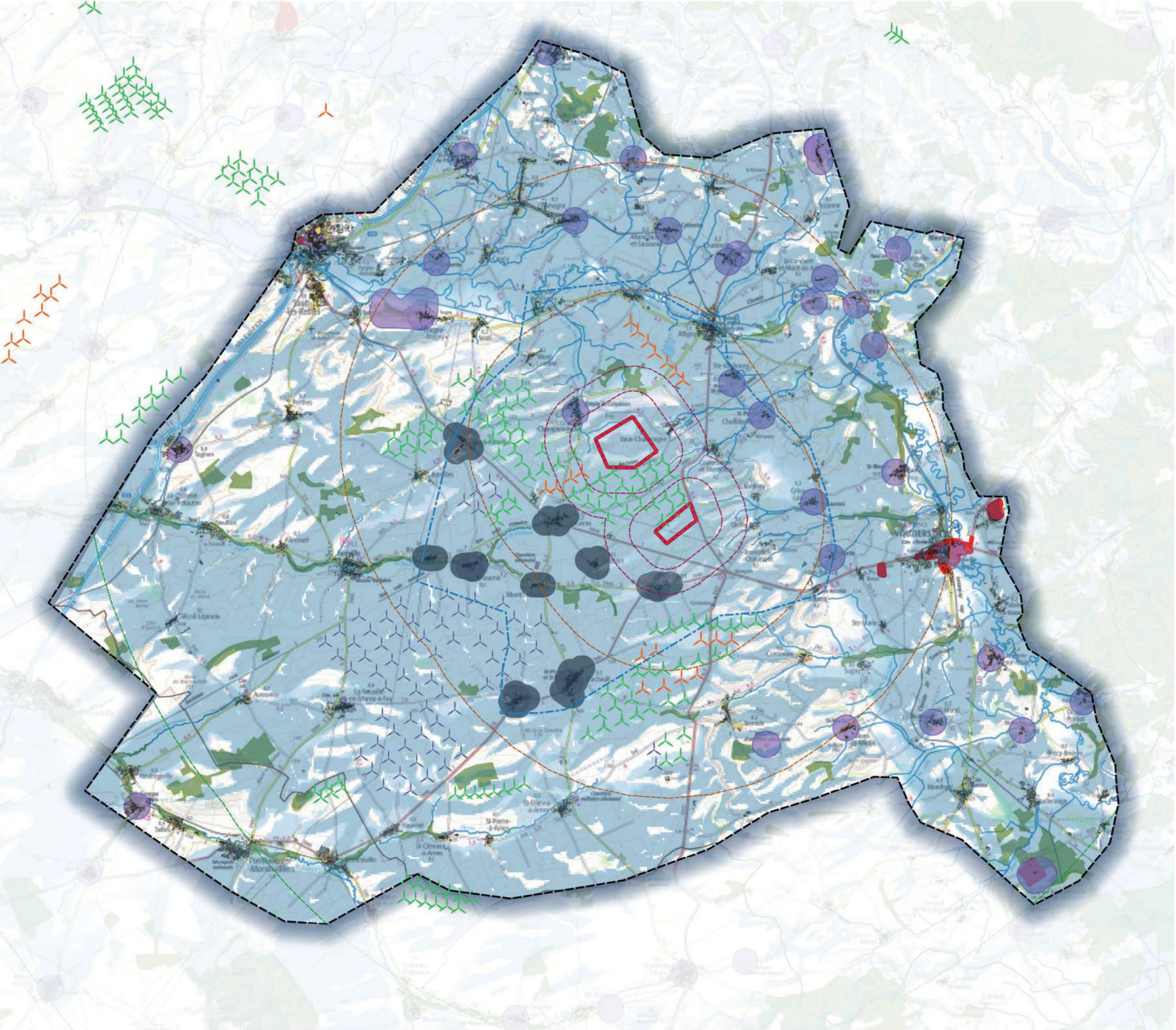
Les parcs et projets situés au-delà de l'aire d'étude éloignée ne pourront pas avoir d'effets cumulés avec PEVCII.

Visibilité théorique



- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEVCII
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet
- Visibilité théorique des éoliennes depuis la zone d'implantation potentielle
- Masque visuel de la trame boisée
- Masque visuel du bâti

Aires d'étude adaptées



- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEVCII
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

Aires d'étude paysagères adaptées

- Eloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Eléments d'analyse

- Habitations saturées par l'éolien dans un périmètre de 10 km autour de la ZIP (angle de respiration <120° dans un rayon de 5km, source ZFDE)
- Abords des monuments historiques
- Patrimoine remarquable et sites (inscrits, classés)
- Visibilité théorique des éoliennes depuis la zone d'implantation potentielle
- Masque visuel de la trame boisée
- Masque visuel du bâti

Parcs alentours (mise à jour 01/04/2025)

- éolienne construite
- éolienne autorisée
- éolienne à l'instruction

3 Etat initial des paysages et du patrimoine

Ce chapitre fait le diagnostic des 3 échelles d'analyse et se termine par une synthèse des enjeux et sensibilités.

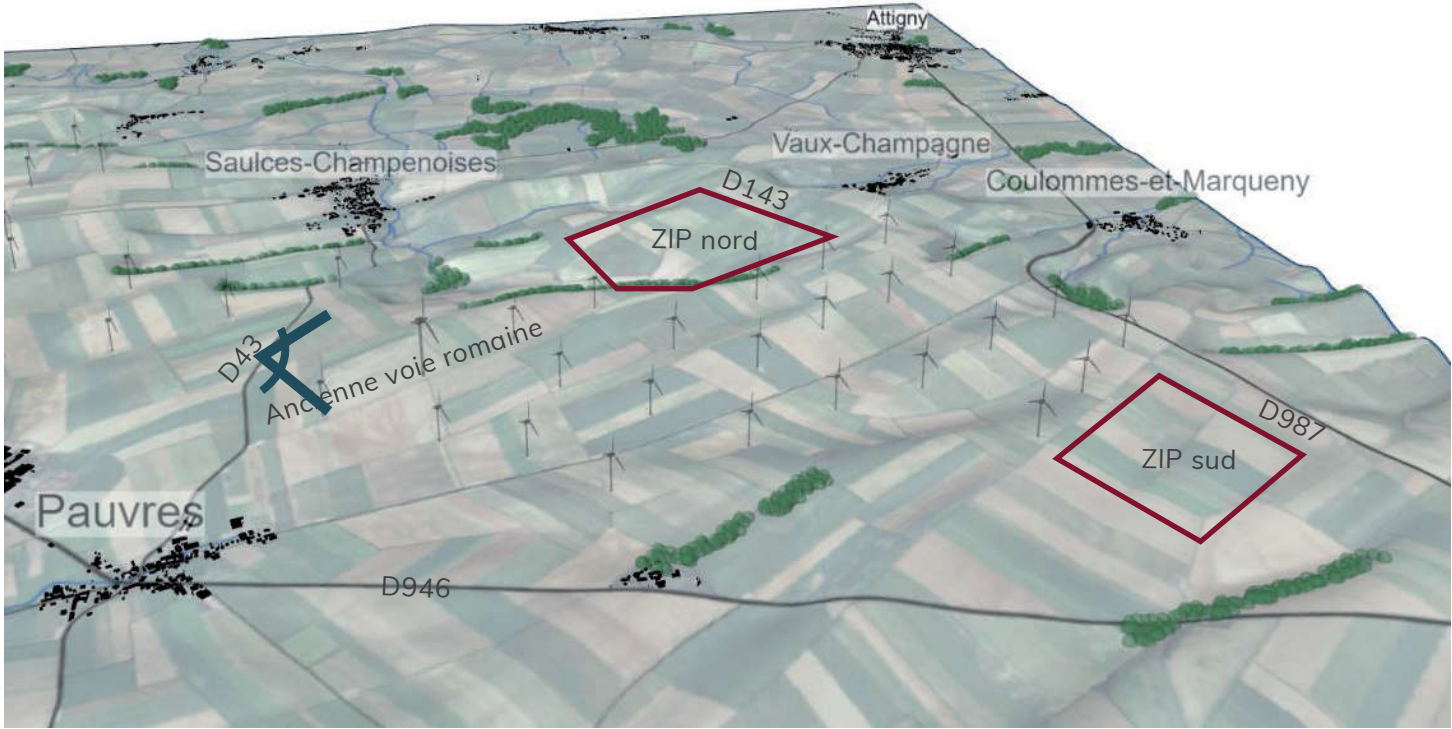
3.1 Etat initial des paysages de l'échelle immédiate

L'aire d'étude immédiate concerne la zone d'implantation du projet ainsi qu'un périmètre alentour de quelques centaines de mètres. Elle s'élève entre 120 et 170 m NGF environ. Le relief est faiblement ondulé avec des pentes de 1 à 2 %. Le relief est globalement penté sud-est/nord-ouest où il culmine au-dessus de Vaux-Champagne à 170 m NGF au-dessus des pentes de la Côte de Bourcq.

Les terrains ciblés sont cultivés, desservis par quelques chemins agricoles. Quelques lambeaux boisés sont présent sur les pourtours de la zone d'implantation nord, dans les zones de plus grande pente (+/- 6%). Cette zone nord est la tête de bassin du ruisseau du Nuivant qui dessert Saulces-Champenoises au nord-est.

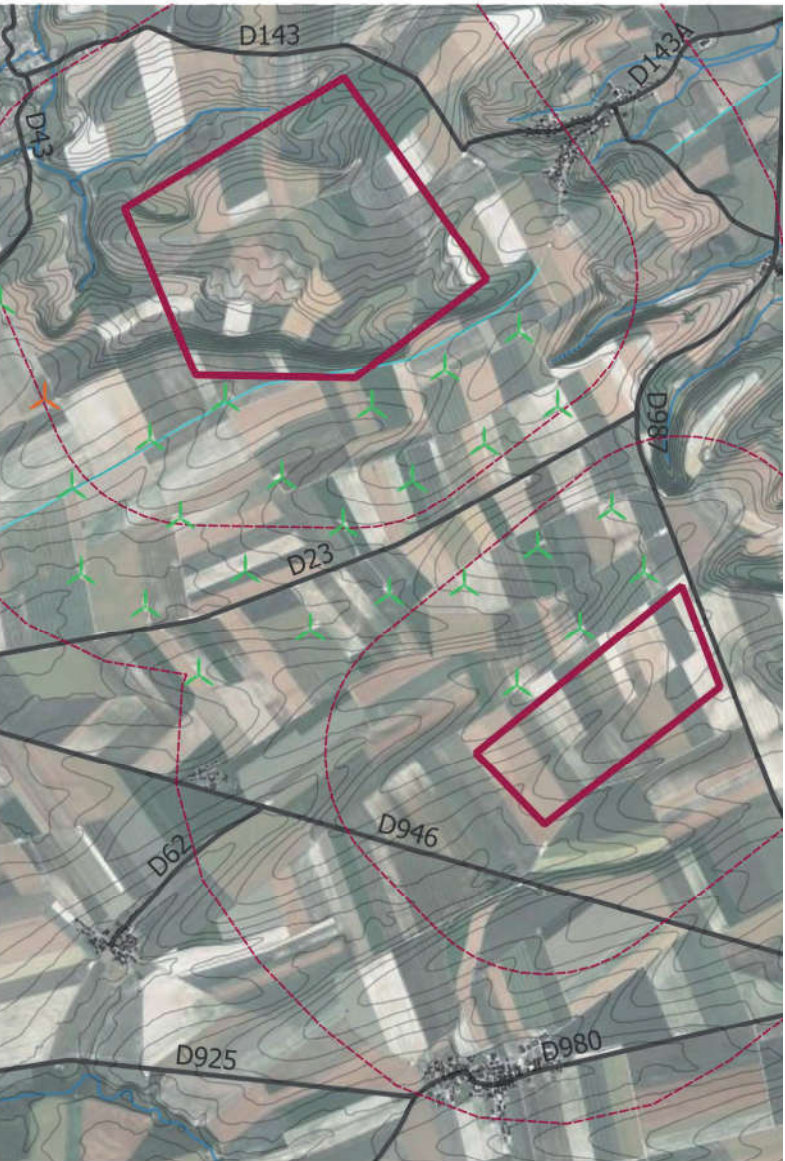
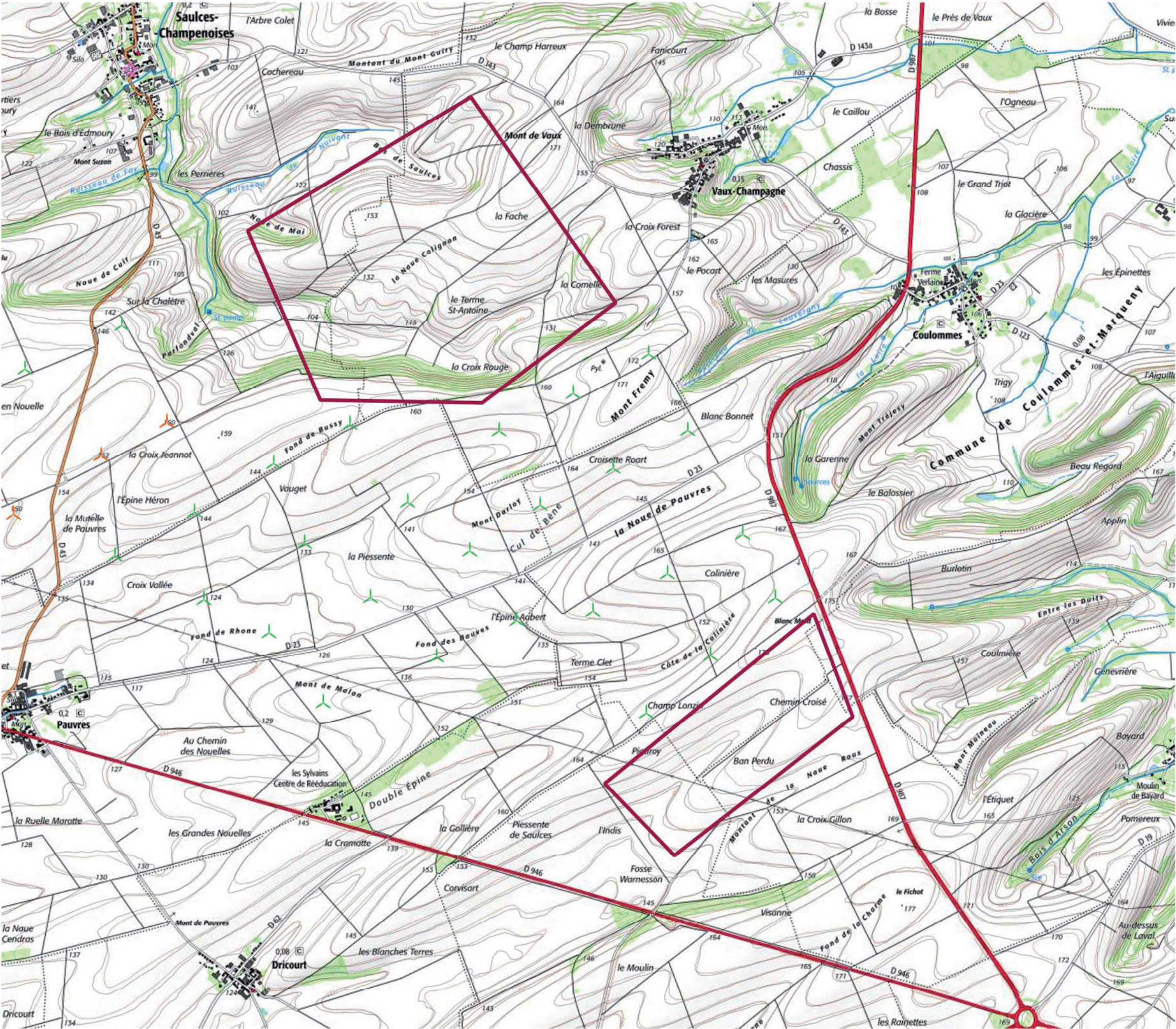
Une carte, des coupes et des photos sont présentées sur les pages qui suivent.

Ce sont les pentes les plus fortes et les boisements qui pourraient être sensibles au projet notamment vis-à-vis des terrassements de plateforme.



Vue I3- Depuis la D43 Depuis le plateau au sud de Saulces-Champenoises

Aire d'étude immédiate



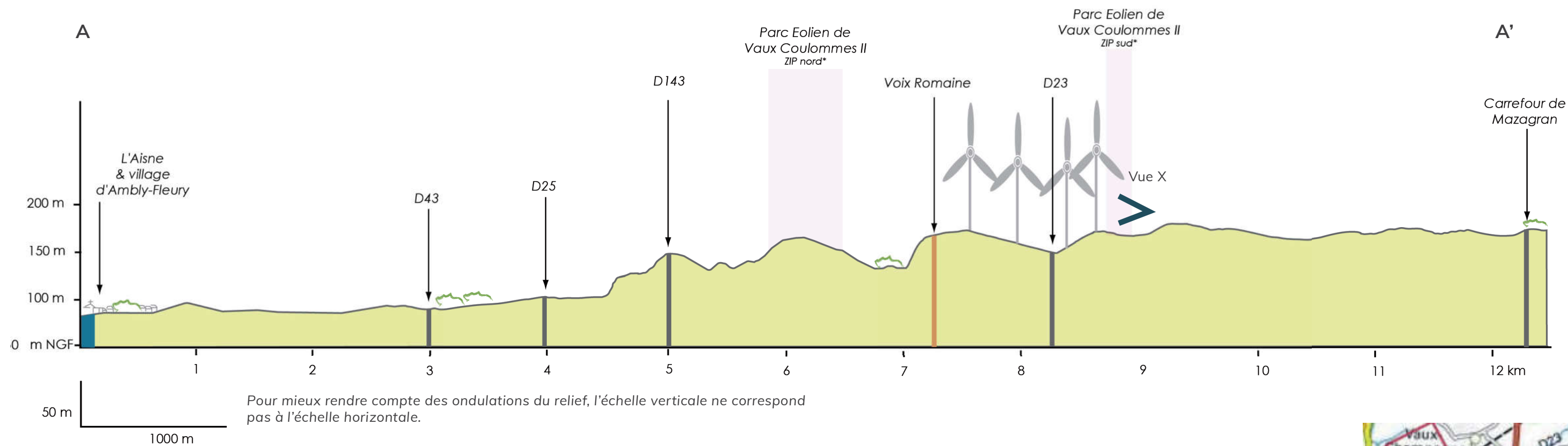
0 500 1 000 m

-  Aire d'étude immédiate
- Parcs alentours
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée
-  Eolienne à l'instruction

Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route 500®,
RGC®, BD Topo® - IGN - (2021)-
Source de données : SORGO (2024), DREAL, AAB
Date : 11/05/2025

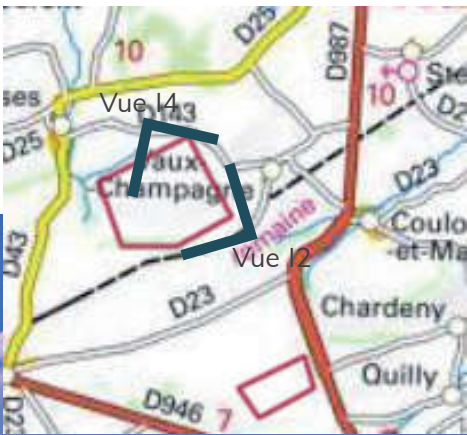
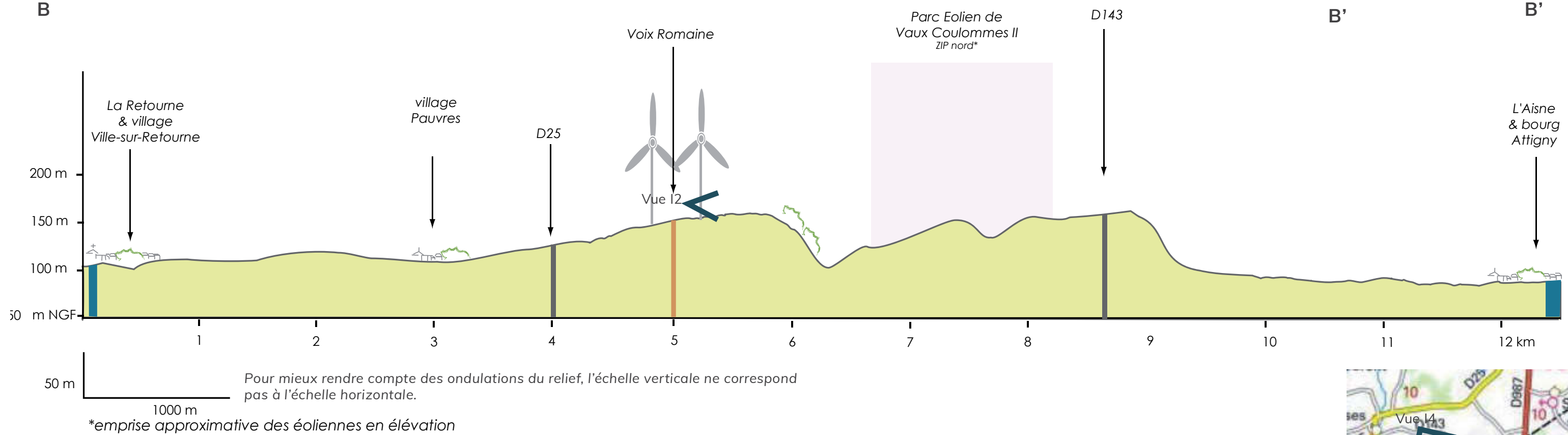


Coupe AA' (nord-ouest/sud-est entre l'Aisne et le carrefour routier de Mazagran)



Vue I1- Depuis la D987 En provenance du carrefour de Mazagran, la zone d'implantation sud est un champ faiblement ondulé.

Coupe BB' (sud-ouest/nord-est entre la vallée de la Retourne et l'Aisne à Attigny)



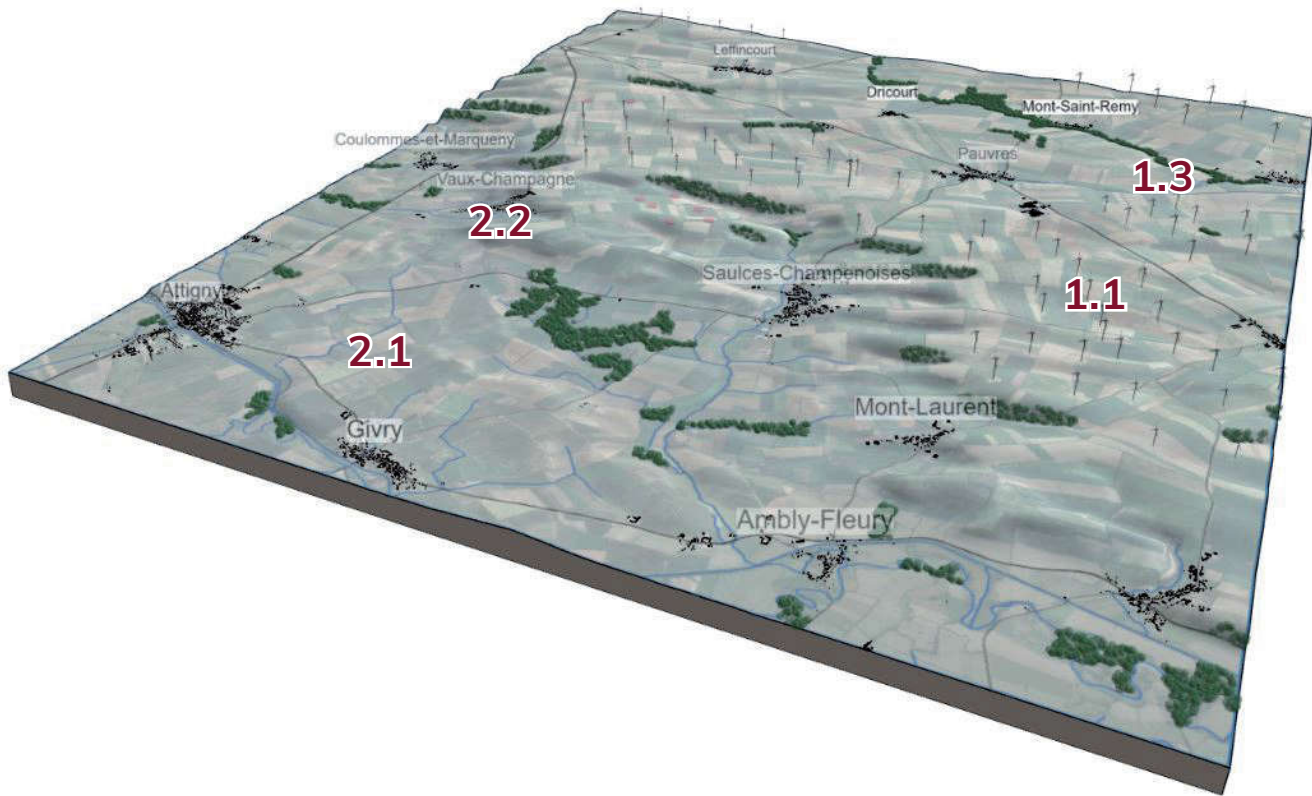
En haut : Vue I2- Depuis la voie romaine, vue vers la zone d'implantation nord - En bas : Vue I4- Depuis la D143 au nord

3.2 Etat initial des paysages de l'échelle rapprochée

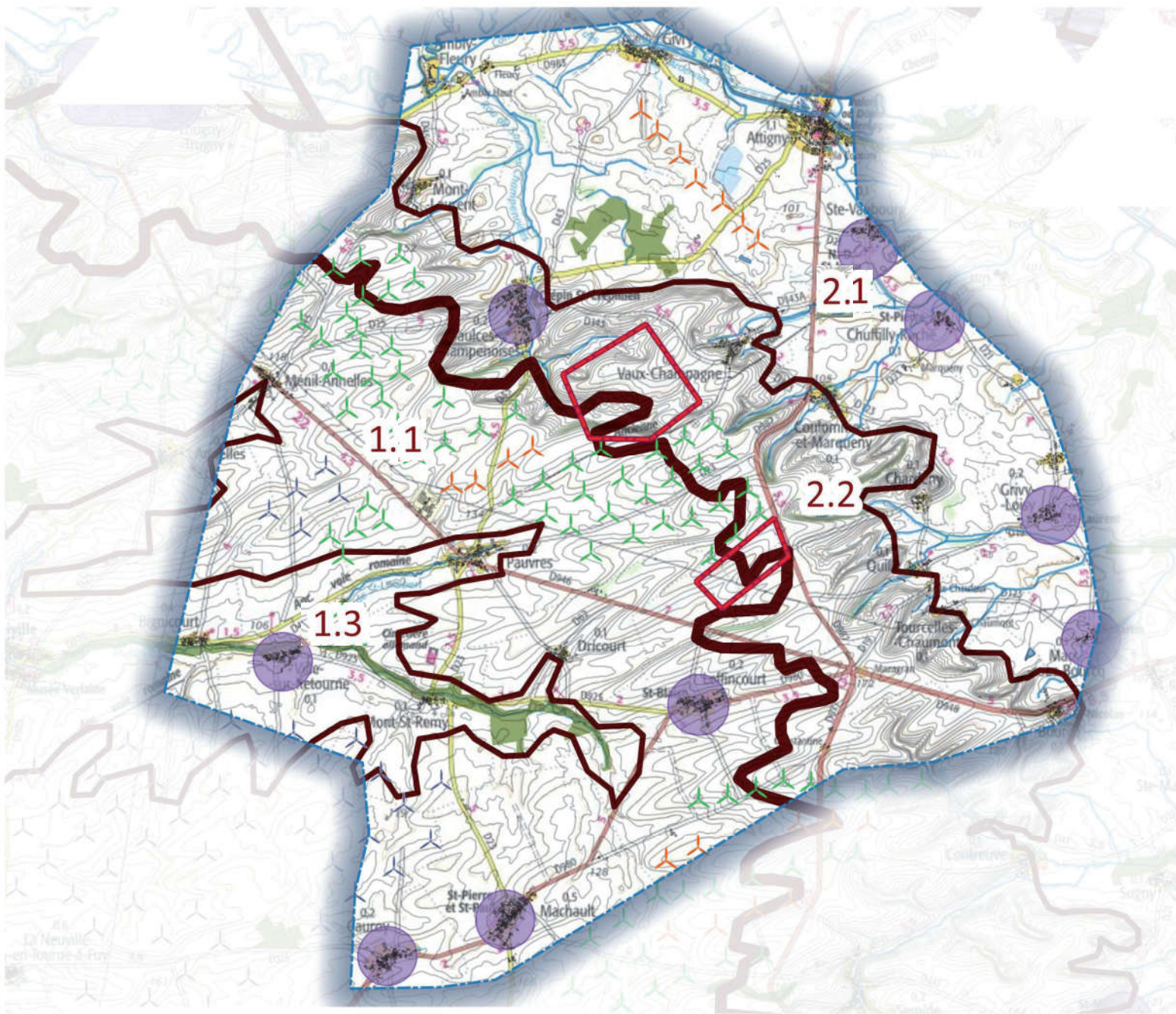
L'échelle rapprochée portent les principales sensibilités. Son analyse permet de hiérarchiser les enjeux (habitations, voies de communication, patrimoine et tourisme) et leur sensibilités en lien avec les éléments structurants du paysage. Cette échelle est la base de la composition du projet de paysage pour l'accueil du futur projet éolien (voir chapitre dédié).

Ici, du fait de la diversité des ambiances concernées par l'échelle rapprochée, l'analyse est réalisée en 3 parties : analyse depuis la Champagne (sous entités de la plaine 1.1 et des vallées 1.3), analyse de l'entité du Vallage de l'Aisne (2.1) et anlayse depuis la Côte de Bourcq.

La synthèse des éléments exposés ici est présentée au paragraphe 3.4



Projet de Parc Eolien de Vaux Coulommies II - AN AVEL BRAZ Enjeux de l'aire d'étude rapprochée



- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEVCII

Parcs alentours (mise à jour 01/04/2025)

Eolienne construite

Eolienne autorisée

Eolienne à l'instruction

Périmètre des abords
- Unités paysagères analysées

1-La Champagne :

1.1 La Champagne crayeuse

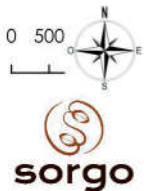
1.3 La large vallée de la Retourne

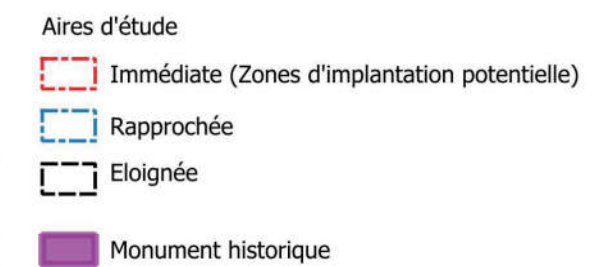
2-La Champagne humide :

2.1 Le vallage d'Aisne

2.2 La côte de Bourcq

Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route 500®, RGC®, BD Topo® - IGN – (2021), SoeS - CORINE Landcover 2012
Source de données : SORGO (2024), DREAL, DDT08, AAB
Date : 11/05/2025





Les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

Appellation et commune	Distance à la ZIP (km)	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet	Impact du projet	Commentaire
Eglise de Leffincourt (Mh inscrit)	3,9	Fort	Modérée	Faible	L'église de Leffincourt est dans le village sans relation directe avec la plaine. Depuis la plaine, seul le clocher de l'église est perceptible, entouré de végétation et de bâtiments, notamment des hangars agricoles. La covisibilité est négligeable avec le projet. Le PDV R2 montre une vue sur le projet depuis les franges du village.
Palais de Charlemagne et Eglise Notre Dame d'Attigny	4,7	Fort	Négligeable	Nul	Depuis les points de vue alentour, la bourgade est entourée de végétation et les constructions sont peu repérables. Aucun des 2 monuments n'entretient de relation avec la plaine. Le PDV R6 montre les vues depuis les franges du bourg.
Eglise de Chuffily-Roche (Mh classé)	4,3	Fort	Faible	Négligeable	Depuis les points de vue alentour le village est entouré de végétation et de constructions, et l'église en son sein est peu repérable. L'impact est négligeable. Le PDV R8 montre les vues depuis les franges du bourg.
Eglise de Mars-sous-Bourcq (Mh classé)	5,4	Fort	Faible	Faible	Depuis les points de vue alentour le village est entouré d'une ceinture végétale. Une covisibilité existe depuis la D946. Le PDV E9 montre la faible covisibilité avec la flèche du clocher.
Eglise de Grivy-Loisy (Mh inscrit)	4,6	Moyen	Faible	Négligeable	Depuis les points de vue alentour le village est entouré de végétation et de constructions, et l'église en son sein est peu repérable. L'impact est négligeable. Le PDV R10 montre les vues depuis les franges du bourg.
Eglise Sainte-Vaubourg (Mh classé)	3,9	Fort	Forte	Modéré	L'église est en dehors du village dans la plaine et est en covisibilité directe avec le projet. Le choix d'implantation respecte les circonvolutions caractéristiques de l'entité paysagère et maintient l'équilibre paysager (PDV R7).
Eglise de Saulces-Champenoises (Mh inscrit)	1,3	Moyen	Modérée	Négligeable	Le village est lové dans un repli du relief et les points de vue depuis l'église ou en covisibilité avec le plateau sont très rares. L'impact du projet est négligeable. Le PDV R15 montre une percée sur le projet depuis l'espace public du village.

3.2 Echelle rapprochée : sensibilités de l'unité paysagère de Champagne

L'analyse des enjeux et de leur sensibilité au projet depuis l'unité paysagère de Champagne est étayée par des photographies en pages suivante.

Depuis les lieux de vie

Compte tenu des larges paysages, l'ensemble des habitants sont susceptibles d'être concernés par la perception de l'éolien. Les villages de fond de vallée (Bignicourt, Mont-Saint-Rémy, Ville-sur-Retourne) demeurent toutefois moins sensibles que les villages de la plaine. Ceux situés en limite de la zone d'implantation sud sont potentiellement exposés au projet (Pauvres, Dricourt, Leffincourt).

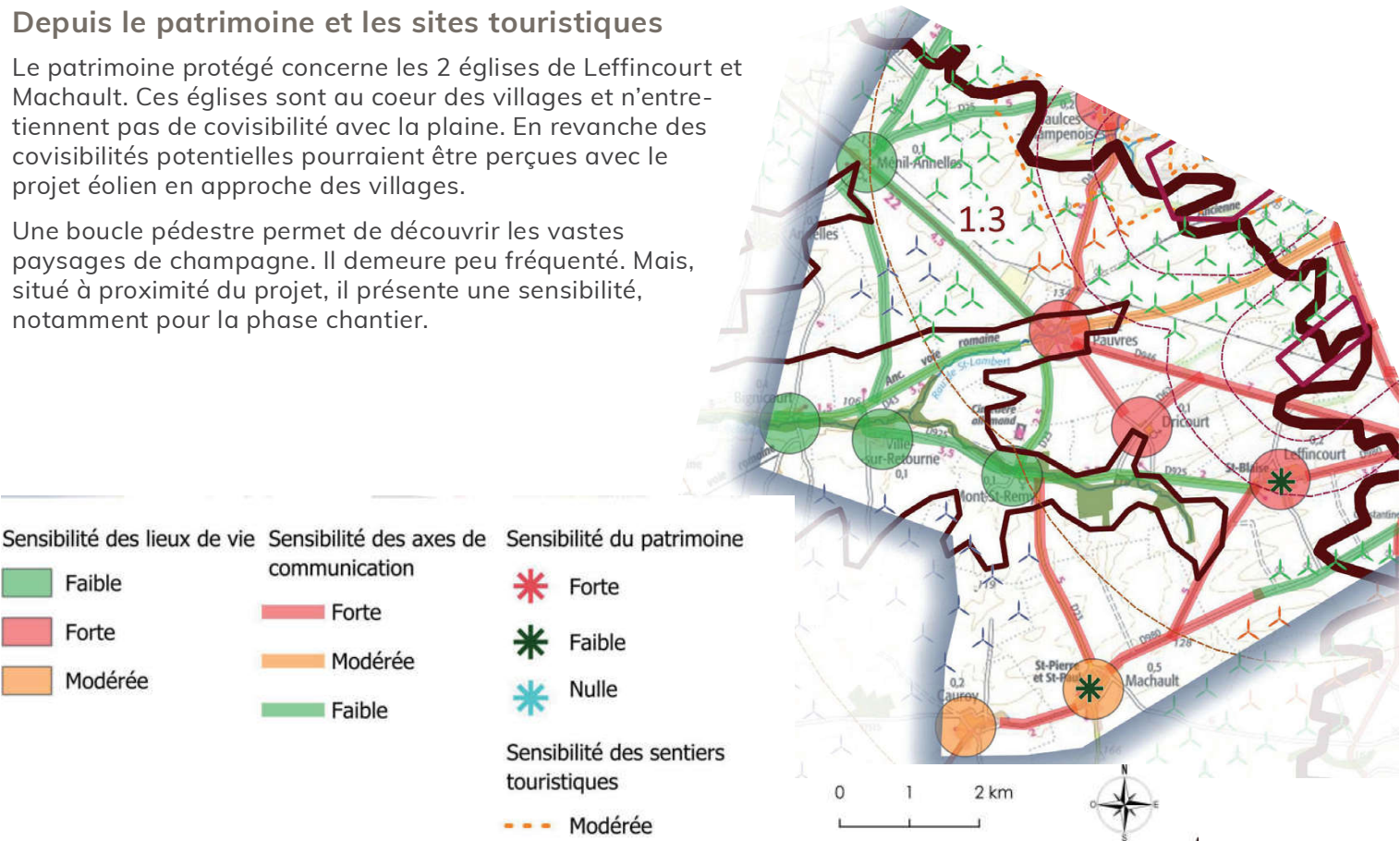
Depuis les axes de communication

Le territoire est maillé d'axes routiers pour la desserte locale des villages. Les départementales les plus proches de la zone d'implantation du projet sont les plus sensibles, comme la D43 en provenance de Saulces-Champenoises et la D23 en provenance de Pauvres. Quelques routes supportent également un trafic de transit comme la D980 en provenance de Reims, la D946 entre Rethel et Vouziers et la D987 axe de transit Nord/Sud. Les axes les plus sensibles sont ceux qui longent le site projet (D43 pour la zone nord, D946 pour la zone sud) et celles qui sont ouvertes sur la zone d'implantation sud comme la D980, la D25, la D62).

Depuis le patrimoine et les sites touristiques

Le patrimoine protégé concerne les 2 églises de Leffincourt et Machault. Ces églises sont au coeur des villages et n'entre-tiennent pas de covisibilité avec la plaine. En revanche des covisibilités potentielles pourraient être perçues avec le projet éolien en approche des villages.

Une boucle pédestre permet de découvrir les vastes paysages de champagne. Il demeure peu fréquenté. Mais, situé à proximité du projet, il présente une sensibilité, notamment pour la phase chantier.



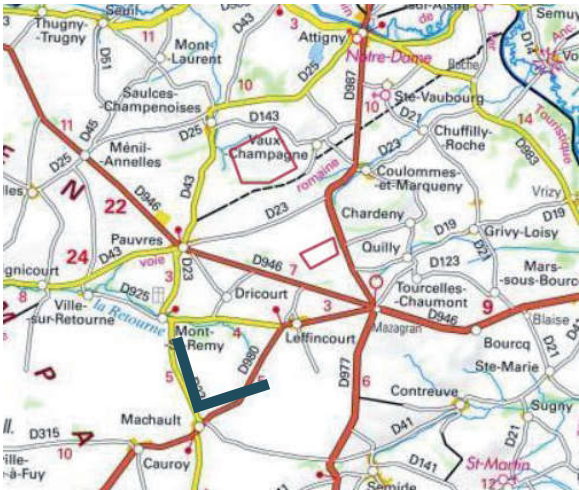
Lieux de vie de l' UP Champagne	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
Bignicourt	Fort	Faible
Cauroy	Fort	Modérée
Dricourt	Fort	Forte
Leffincourt	Fort	Forte
Mont-Saint-Rémy	Fort	Faible
Pauvres	Fort	Forte
Ville-sur-Retourne	Fort	Faible

Axes de communication de l' UP Champagne	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
D23	Fort	Forte
D25	Moyen	Faible
D43	Fort	Forte
D62	Fort	Forte
D925	Moyen	Faible
D946	Fort	Modérée
D980	Moyen	Modérée

Patrimoine et tourisme de l'UP Champagne	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
Eglise de Machault (Mh classé)	Moyen	Modérée
Eglise de Leffincourt (Mh inscrit)	Fort	Modérée
Sentier pédestre balisé	Moyen	Forte

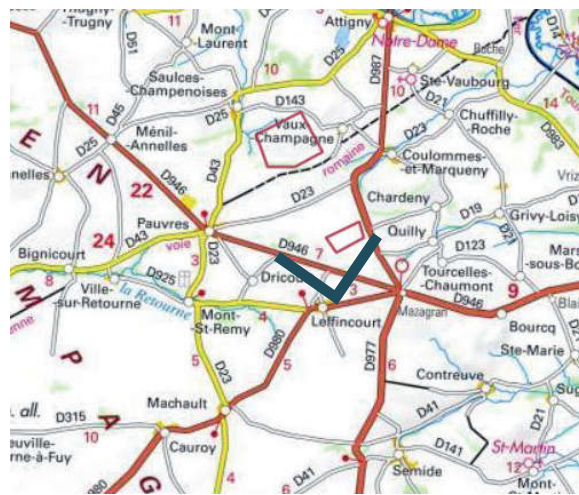
Vue R1- Machault

Sur les franges nord de Machault le relief est très plat. Les éléments boisés de la vallée de la Retourne se cumulent en une ligne à l'horizon à 2 km. L'éolien présent est à 6 km et appartient aux lointains dans un rapport d'échelle favorable à l'immensité de la plaine. La ZIP se situe dans ce pôle éolien.



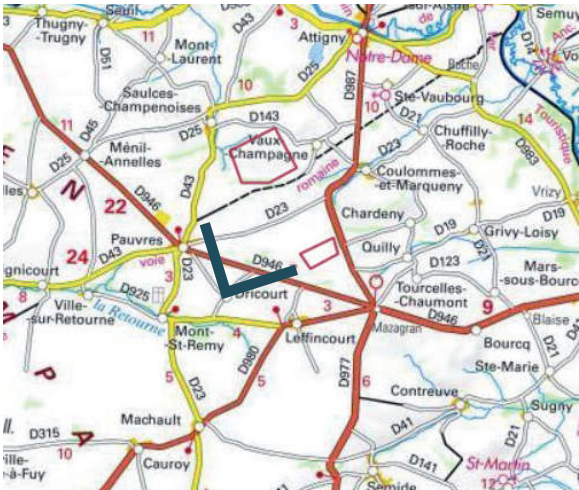
Vue R2 - Lefrancourt

Les vues nord du village sont refermées par le relief des noues et le végétal épars. L'éolien présent à un peu plus de 2 km dépasse légèrement derrière cet l'horizon. Les 2 ZIP sont visibles.



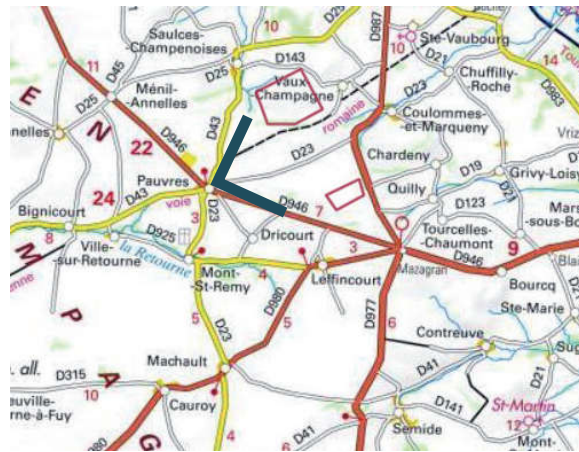
Vue R3- Dricourt

Ce petit village isolé des grands axes est en proximité de la tête de vallée de la Retourne. Le relief de vallée est lisible, et le végétal bien présent. L'éolien s'installe en arrière-plan, à l'échelle de ce paysage refermé. La zone d'implantation sud est en continuité des éoliennes présentes.



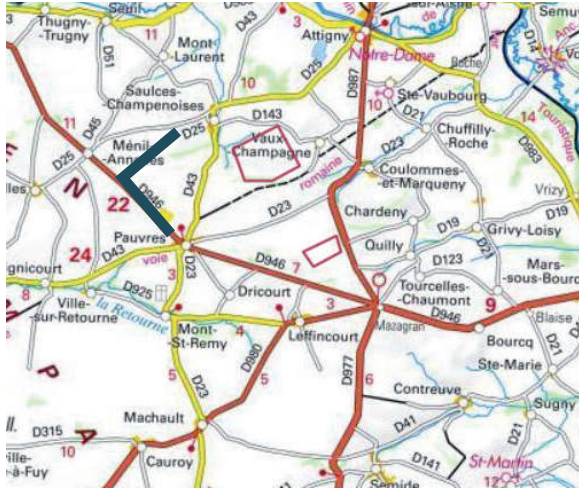
Vue R4 - Pauvres

Ce village-carrefour offre de vastes espaces publics dédiés à la circulation. Le phénomène de saturation se fait sentir avec la perception de l'éolien depuis le coeur de village (à une distance de 1500m).



Vue R5 - Sud de Ménil-Annelles (D946)

Ce secteur de la plaine concentre les caractéristiques industrielles du paysage : plaine agricole, usine de déshydratation, éolien, lignes électriques. Le projet est à l'arrière-plan de ce pôle éolien.



3.2.2 Echelle rapprochée : sensibilité de l'unité paysagère de Champagne humide (sous-entité du vallon de l'Aisne)

L'analyse des enjeux et de leur sensibilité au projet depuis l'unité paysagère de la sous-entité du vallon de l'Aisne est étayée par des photographies en pages suivantes.

Depuis les lieux de vie

Ce sont les franges des villages qui peuvent être sensibles. Les villages du secteur sud de l'aire d'étude rapprochée comme Cardeny, Quilly, Tourcelles, Mars-sous-Bourcq sont proches d'un repli du relief et sont confinés au pied des versants, présentant des échanges visuels limités avec la zone du projet.

Les villages du nord-ouest comme Mont-Laurent et Ambly-Fleury sont séparés de la zone d'implantation par de petits vallonnements de proximité et les vues sont tournées sur la vallée. La profondeur de champ est aussi atténuée par les rideaux boisés.

Les abords de village les plus sensibles sont ainsi ceux de Sainte-Vaubourg et Chuffilly-Roche qui présentent une vue dégagée sur les ondulations de la Côte de Bourcq, en particulier autour de la zone d'implantation nord. Dans une moindre mesure Attigny et Givry, au nord, ont les mêmes enjeux mais le relief est plus lointain et semble plus aplani derrière le vallon. Pour la zone d'implantation sud, ce sont Loisy et Grivy-Loisy qui sont en visibilité avec les ondulations et présentent des sensibilités.

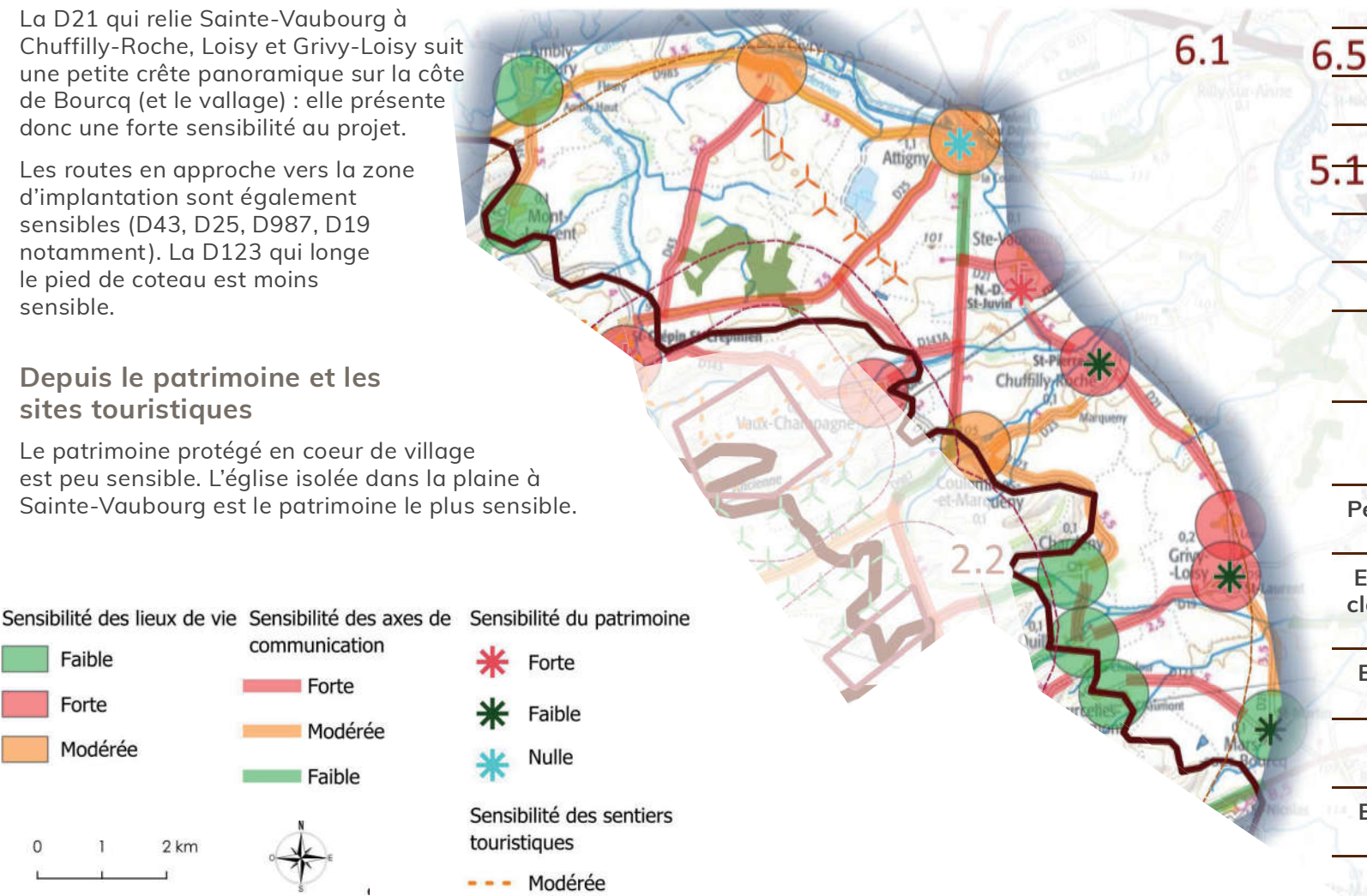
Depuis les axes de communication

La D21 qui relie Sainte-Vaubourg à Chuffilly-Roche, Loisy et Grivy-Loisy suit une petite crête panoramique sur la côte de Bourcq (et le vallon) : elle présente donc une forte sensibilité au projet.

Les routes en approche vers la zone d'implantation sont également sensibles (D43, D25, D987, D19 notamment). La D123 qui longe le pied de coteau est moins sensible.

Depuis le patrimoine et les sites touristiques

Le patrimoine protégé en coeur de village est peu sensible. L'église isolée dans la plaine à Sainte-Vaubourg est le patrimoine le plus sensible.



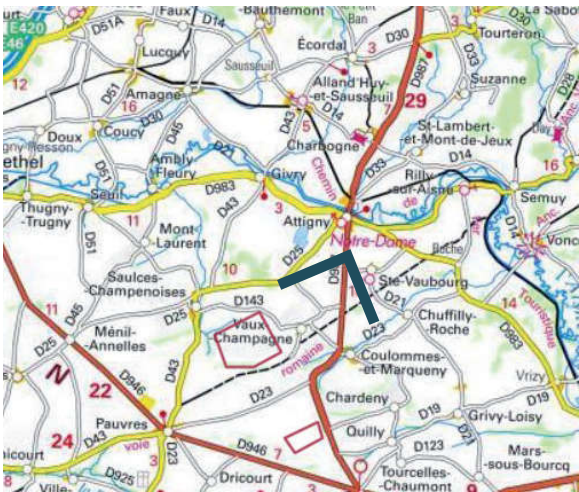
Lieux de vie Vallage de l'Aisne	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
Ambly-Fleury	Fort	Faible
Attigny	Fort	Modérée
Bourcq	Fort	Faible
Chardeny	Fort	Faible
Chuffilly-Roche	Fort	Forte
Givry	Fort	Modérée
Loisy et Givry-Loisy	Fort	Forte
Mars-sous-Bourcq	Fort	Faible
Mont-Laurent	Fort	Faible
Quilly	Fort	Faible
Sainte-Vaubourg	Fort	Forte

Axes de communication Vallage de l'Aisne	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
D123	Moyen	Modérée
D19	Moyen	Forte
D21	Moyen	Forte
D23	Moyen	Modérée
D25	Moyen	Forte
D43	Moyen	Forte
D45	Moyen	Forte
D983	Moyen	Modérée
D987	Fort	Forte

Patrimoine et tourisme Vallage de l'Aisne	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
Périmètre délimité des abords d'Attigny	Fort	Négligeable
Eglise de Chuffilly-Roche (Mh classé) et maison Cuif (Arthur Rimbaud)	Fort	Faible
Eglise de Mars-sous-Bourcq (Mh classé)	Fort	Faible
Eglise de Grivy-Loisy (Mh inscrit)	Moyen	Faible
Eglise Sainte-Vaubourg (Mh classé)	Fort	Forte

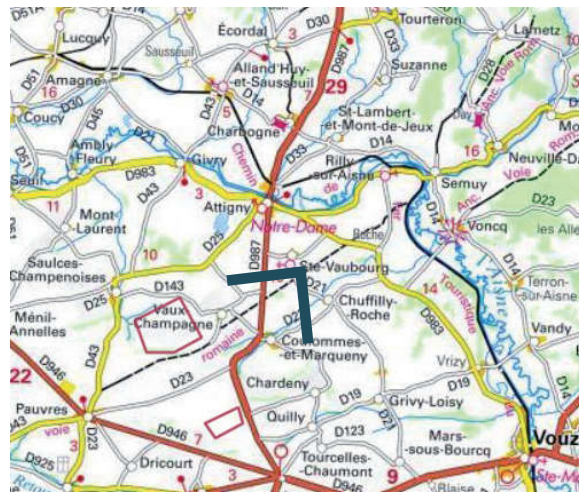
Vue R6 : Sortie sud d'Attigny

Les vues sur le grand paysage s'entrouvent après la traversée des faubourgs commerciaux sud d'Attigny. L'avant-plan est profond, quelques bosquets masquent le relief de la Côte de Bourcq qui est timide et révélé par la présence de l'éolien.



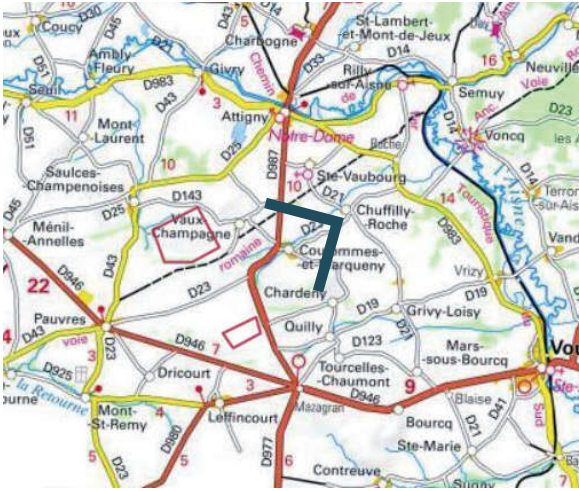
Vue R7 -Vaubourg

A la douceur du relief en creux d'avant-plan répond la douceur des lignes de la côte de Bourcq à l'horizon. L'éolien appartient à ce paysage, il borde la Côte de Bourcq. A droite l'absence d'éolienne sur la «proue» herbeuse qui surplombe la vallée crée une respiration.



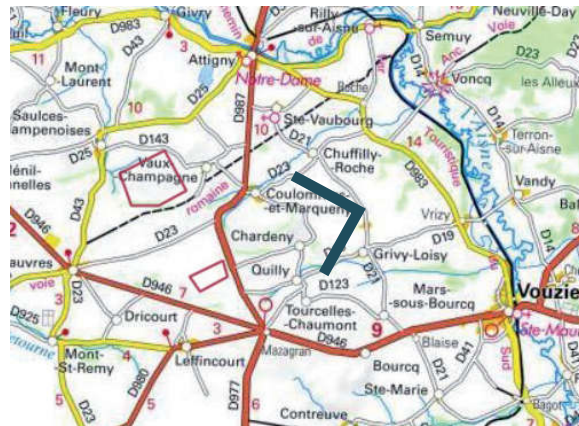
Vue R8 Chuffilly-Roche

Les abords du village sont complexes avec la variété de champs agricoles, les boisements, les lignes aériennes, le bâti, l'éolien. La planéité du vallage cumule ces équipements sur l'arrière de la vue.



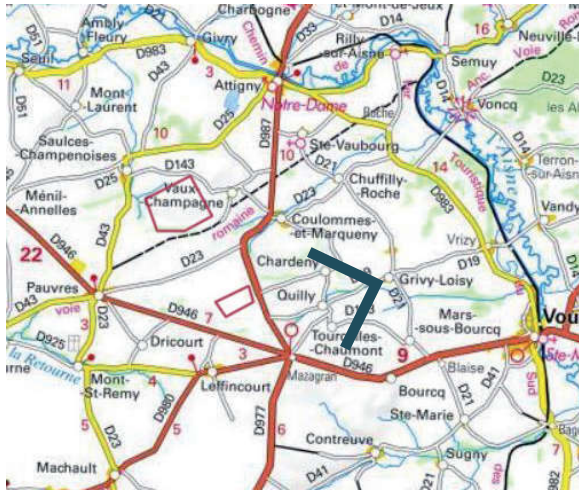
Vue R9 - Loisy

Cette route panoramique offre une vue dégagée sur la vallée de l'Aisne comme ici sur la Côte de Bourcq. En fond de tableau, la mosaïque végétale propre à la Côte de Bourcq est ici caractéristique, de même que la sensation de plateau en proue. L'éolien est discrètement présent et appartient à l'arrière-plan. La zone d'implantation nord est à l'arrière plan de cette «proue», à droite et devra maintenir la valorisation de ce micro-paysage.



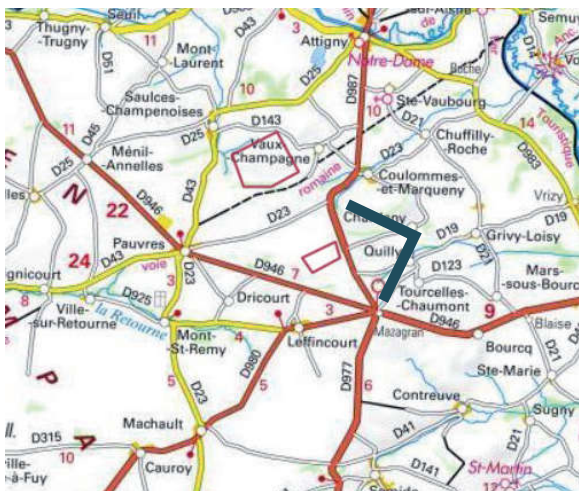
Vue R10 - Grivy-Loisy

Ici le micro-paysage de la Côte de Bourcq est particulièrement notable par la clarté de l'occupation des sols. L'éolien se cale à l'écart de la proue caractéristique entre boisements et creux du relief.



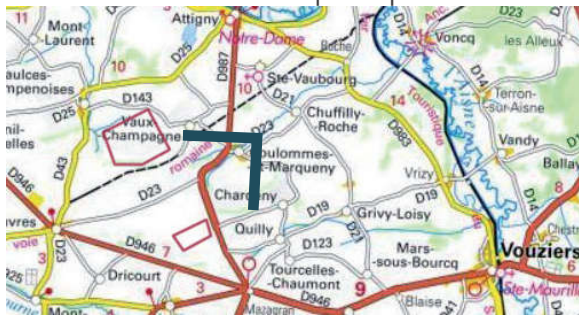
Vue R11 - Chardeny

Le village est proche du pied de versant et les vues sur la plaine sont limitées à de furtives fenêtres. La ZIP sud est à droite, derrière la butte et le maïs.



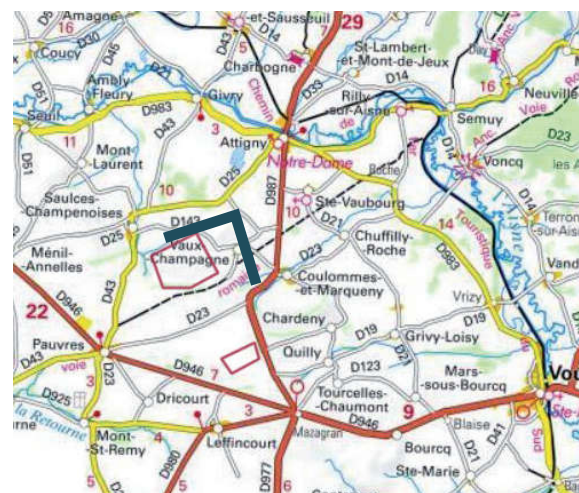
Vue R12 - D23 vers Coulommès-et-Marqueny

Le regard glisse sur le fond de vallée plat jusqu'au pied de la Côte de Bourcq. Là, les éléments de paysage se superposent : bosquets, bâti (ici Coulommès-et-Marquény), éolien. Les éoliennes qui longent la Côte de Bourcq sont à 2 km. Les éoliennes visibles les plus lointaines sont à environ 4 km. La Côte est visible dans les trouées. La présence de l'éolien sur le rebord de la Côte assure la continuité de lecture de ce plateau. La zone d'implantation sud se trouve immédiatement à gauche des éoliennes et la zone nord immédiatement à droite : toutes deux sont masquées par les bois.



Vue R13 - Avant Vaux-Champagne

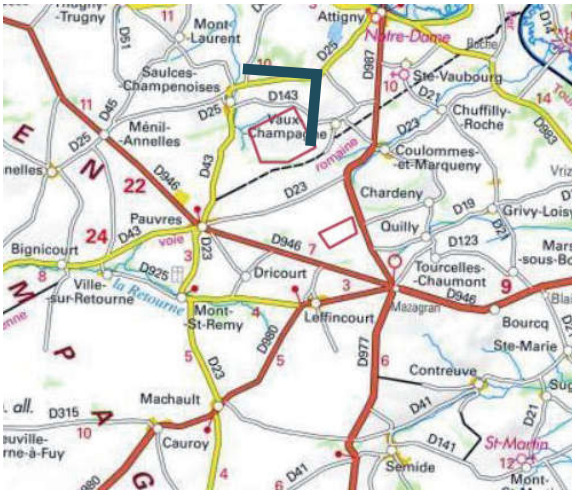
Cette voie vicinale est peu empruntée mais permet de voir et comprendre la proximité du site au niveau de la Côte de Bourcq et de Vaux-Champagne. Les détails originaux de l'occupation du sol de la Côte sont très visibles : bandes boisées, terrasses prairies. Le parc situé sur les hauteurs devra composer avec ces éléments.



Vue R14 - D25 avant Saulces-Champenoises

Ici, après le virage à 90° vers l'ouest du vallon de l'Aisne, la D25 fait office de limite entre la Côte de Bourcq à gauche et la plaine alluviale. Le sommet de la Côte est à 1km à gauche.

Les éoliennes les plus proches sont à plus de 1,5 km du pied de coteau. La zone d'implantation nord se trouve derrière le relief à gauche.



Echelle rapprochée : sensibilité de l'unité paysagère de Champagne humide (sous-entité de la Côte de Bourcq)

L'analyse des enjeux et de leur sensibilité au projet depuis l'unité paysagère de la sous-entité de la Côte de Bourcq est étayée par des photographies dans les pages qui suivent.

Depuis les lieux de vie

3 villages sont identifiés comme faisant partie de la sous-entité.

Coulommès-et-Marqueny est en pied de versant, entre la zone d'implantation nord et la zone d'implantation sud. Il est peu sensible au projet. Saulces-Champenoises est dans un fond de vallée, mais par sa proximité avec la zone nord peu entretenir des relations visuelles. Vaux-Champagne est lové dans un repli. Le village n'entretient pas de relation visuelle avec la plaine. Les espaces publics du bas du village pourraient être sensibles au dépassement des pales.

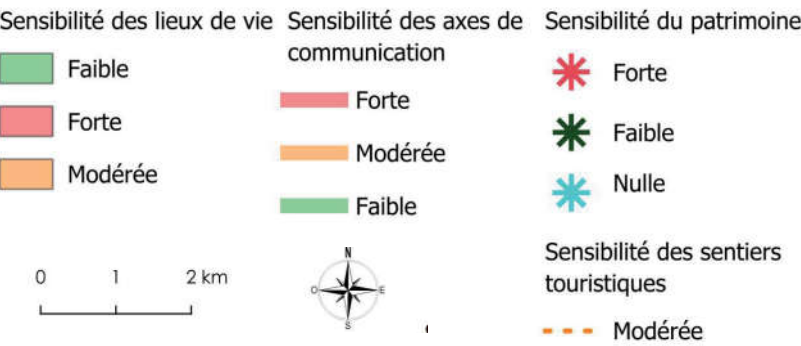
Depuis les axes de communication

La Côte de Bourcq est traversée par de nombreuses petites départementales qui relient le plateau champenois au village de l'Aisne. La D987 et la D946 supportent le plus fort trafic et présentent une forte sensibilité. D'autres routes bordent les zones d'implantation. C'est le cas en particulier de la petite D143 qui longe la zone d'implantation nord.

Depuis le patrimoine et les sites touristiques

L'église de Saulces-Champenoises est inscrite. Au coeur du village, ses abords entretiennent quelques covisibilités directes avec le plateau et les éoliennes de Vaux-Coulommès.

La Ferme Verlaine à Coulommès est une habitation de particulier. Depuis celle-ci, le relief masque globalement les covisibilités avec l'éolien et la zone d'implantation sud.



Lieux de vie Côte de Bourcq	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
Coulommès-et-Marqueny	Fort	Modérée
Saulces-Champenoises	Fort	Forte
Vaux-Champagne	Fort	Modérée

Axes de communication Côte de Bourcq	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
D143	Faible	Forte
D19	Faible	Modérée
D23	Faible	Modérée
D45	Faible	Faible
D946	Fort	Forte
D977	Fort	Modérée
D987	Fort	Forte

Patrimoine et tourisme Côte de Bourcq	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
Eglise de Saulces-Champenoises (mh inscrit)	Moyen	Modérée
Ferme Verlaine à Coulommès	Faible	Faible

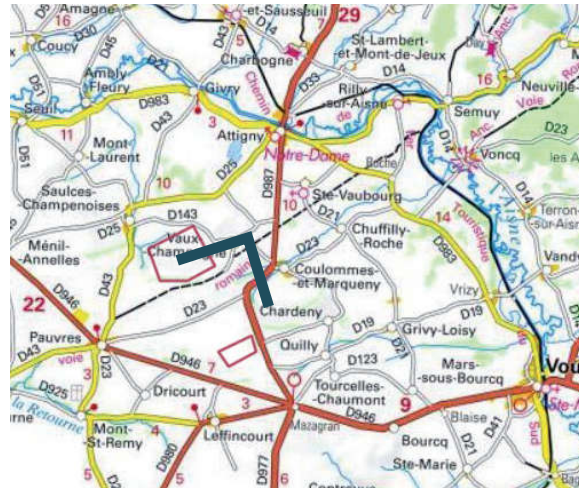
Vue R15 Saulces-Champenoises

A proximité de l'église et des habitations du village, la vue est en covisibilité potentielle avec la zone d'implantation nord du projet, dans une ambiance campagnarde marquée par la diversité du végétal.



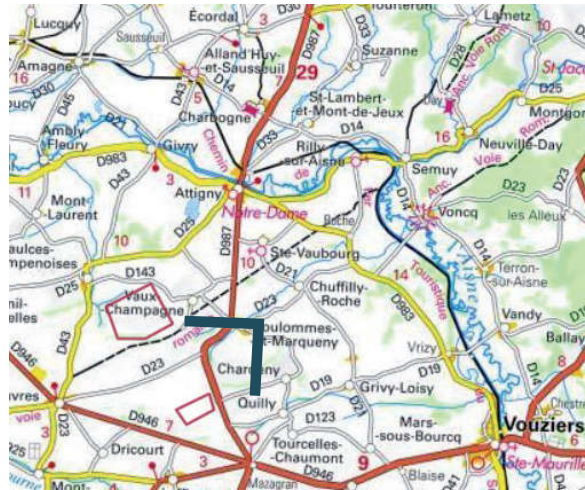
Vue R16 - Vaux-Champagne

Les espaces publics du pied de coteau permettent des dégagements sur le village. La zone d'implantation nord se situe sur l'arrière plan de cette vue.



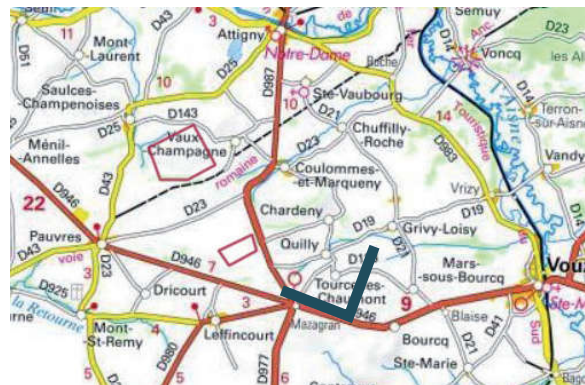
Vue R17 - Coulommès-et-Marqueny

Les vues depuis le village sont plutôt refermées. Ici une des rares percées sur le plateau, avec une vue sur le parc de Vaux-Coulommès. Les ZIP ne sont pas visibles.



Vue R18 - D946 en direction du carrefour de Mazagran

Ce panorama donne à voir le plateau, le vallon et la Côte de Bourcq. La Côte est démarquée par le relief mais aussi par une mosaïque végétale spécifique. Les éoliennes appartiennent au plateau, dans un rapport d'échelle cohérent. La zone d'implantation sud se trouve à gauche des éoliennes, la zone d'implantation nord se trouve en continuité droite immédiate.



3.3. Etat initial des paysages de l'échelle éloignée

L'analyse est menée pour les 3 unités paysagères concernées pour les axes de communication, les espaces habités et le patrimoine/espaces touristiques. Les points saillants sont présentés ici. Des images appuient le propos.

Enjeux éloignés depuis la Champagne, à l'ouest

Les vues cloisonnées sont rares et se limitent aux quelques fonds de vallée boisée. Toutefois ces rares espaces concernent la plupart des habitations qui sont de ce fait peu exposées directement à l'éolien depuis la plaine.

Ailleurs, du fait de la domination de l'ambiance paysagère de Champagne Crayeuse, les vues peuvent être très ouvertes. Ainsi depuis les axes routiers, les espaces agricoles faiblement vallonnés s'offrent à la vue. Les espaces éloignés demeurent peu sensibles au projet car des parcs éoliens sont déjà présents entre la zone d'implantation et les points de vue (exemple de Ménil-Annelles à 7 km qui présente un environnement déjà marqué par l'industrie agricole et liée à l'énergie).

Le patrimoine concerne de rares monuments historiques camouflés en fond de vallée, ainsi que des lieux de mémoire en lien avec les guerres montiales (cimetières à St-Etienne-à-Arnes, Aussonce, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, nécropole nationale de Pontfaverger-Moronvilliers, Monument américain de Blanc Mont). Ces derniers sont dans les villages, isolés de la plaine. Et en tout état de cause, le projet est lointain et ne dominera pas au dessus des frondaison des arbres qui les ceinturent. L'ancienne voie romaine n'est pas valorisée.

Enjeux éloignés depuis le vallage de l'Aisne, à l'est et au nord

Les villes et villages de la rive droite qui sont en fond de vallée offrent des panoramas vers le sud, mais qui sont toutefois de faible profondeur de champ. Ils perçoivent en effet très peu la Côte de Bourcq qui est masquée par les boisements du vallage. Les éoliennes sont visibles au-dessus de ces boisements : elles créent un effet de profondeur dans un rapport d'échelle satisfaisant. Le train touristique qui va d'Amagne et Vouziers a le même rapport au projet.

Les villes et villages en hauteur qui dominent la vallée de l'Aisne (comme Vercq et Rethel, Charbogne, Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux, et même Vouziers) ont pour horizon la Côte de Bourcq. Les détails de ses circonvolutions ne sont pas visibles à cette échelle : elle apparaît comme une fine bande sombre. Les éoliennes sont installées sur toutes sa longueur, dans un rapport d'échelle cohérent. Elles révèlent la présence de la plaine de Champagne, qui serait peu repérable sinon.

Enjeux éloignés depuis le glacis de la Crête de Poix au nord

L'unité paysagère des Crêtes centrales présente des creux confidentiels et des panoramas très larges vers le sud. C'est pourquoi la sous-entité en balcon sur le vallage de l'Aisne s'appelle un glacis (Glacis de la Crête de Poix). Depuis ces panoramas, la Côte de Bourcq ferme l'horizon en un fin ruban sombre (son microrelief que l'on peut voir depuis l'aire d'étude rapprochée ne se distingue pas ici). Les éoliennes s'égrènent de manière homogène mais aléatoirement en toile de fond.

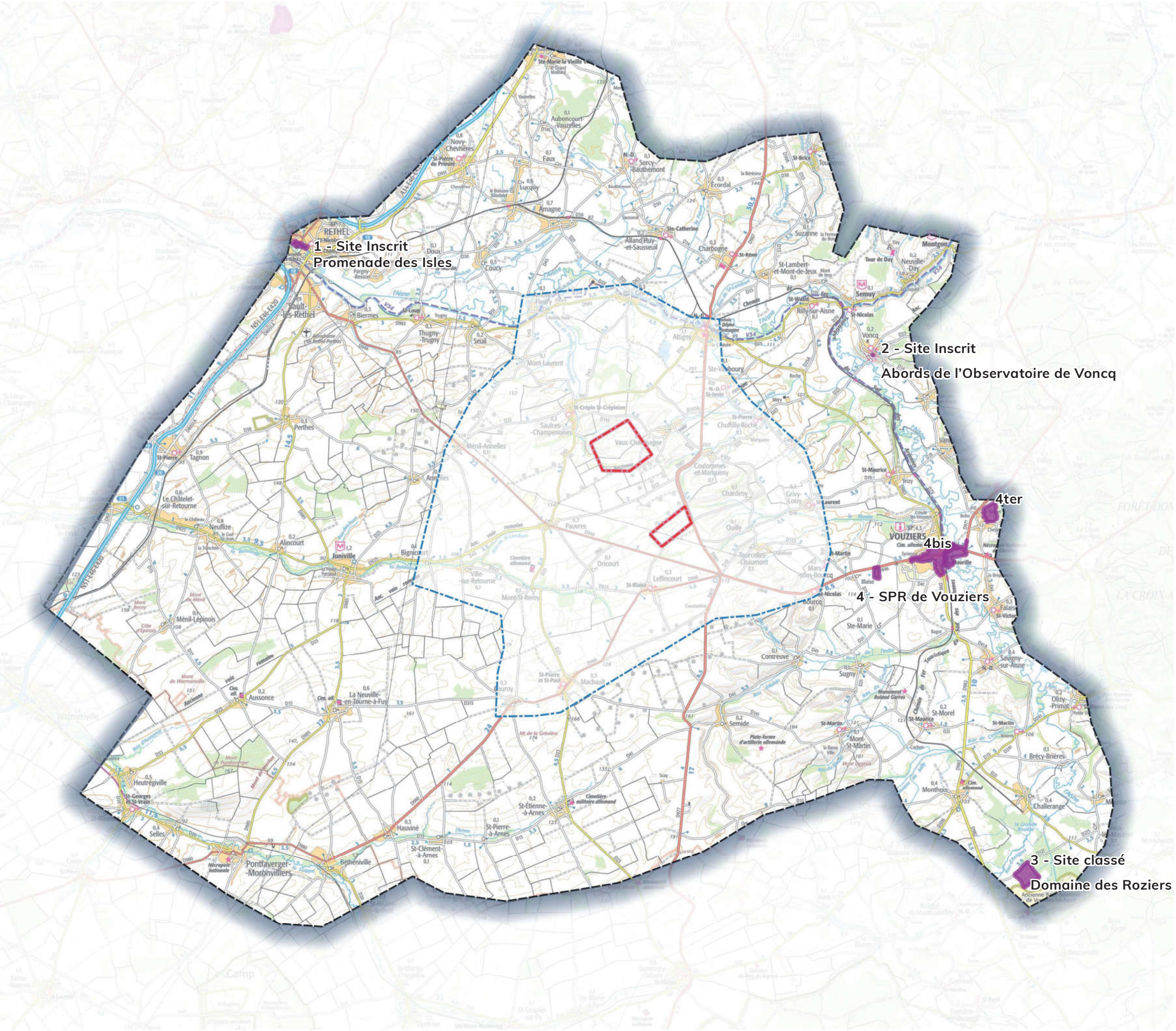
En conclusion les sensibilités sont faibles depuis cette échelle d'analyse. La cohérence de taille et d'implantation des éoliennes sera à rechercher pour continuer à valoriser le linéaire de la Côte de Bourcq.

Les sites protégés et Sites Patrimoniaux Remarquables de l'aire d'étude éloignée

Voir carte page suivante

N°	Nom	Protection	Commune	Distance à la ZIP	Niveau d'enjeu à l'échelle éloignée	Sensibilité potentielle au projet	Impact du projet	Commentaire
1	Promenade des Isles	Site inscrit	Rethel	13,4 km	Fort	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité
2	Abords de l'obsevatoire de Voncq	Site inscrit	Voncq	9,4 km	Faible	Modérée	Faible	Fermeture partielle du panorama par le masque des boisement, et cohérence des lignes de force (cf. PDV E10)
3	Domaine des Rosiers	Site classé	Sechault	18,6 km	Modéré	Faible	Négligeable	Le site est potentiellement en covisibilité avec le tiers supérieur de certaines éoliennes du projet. L'impact est considéré négligeable par la distance du site, la situation en contre-plongée et la présence de nombreux rideaux boisés complémentaires dans l'environnement.
4	Vouziers Butte de Théline	Site patrimonial remarquable	Vouziers	7,3 km	Fort	Forte	Faible	L'analyse du PDV E9 indique le respect des lignes structurantes du paysage
4bis	Vouziers centre	Site patrimonial remarquable	Vouziers	8,6 km	Fort	Forte	Faible	Le centre n'est pas en covisibilité. L'analyse de l'intervisibilité via le PDV E8 indique le respect de l'équilibre de la silhouette du bourg
4ter	Vouziers Chestres - Le Chatelet	Site patrimonial remarquable	Vouziers	11,4 km	Modéré	Négligeable	Négligeable	Absence de covisibilité depuis l'espace public

Sites protégés de l'aire d'étude éloignée



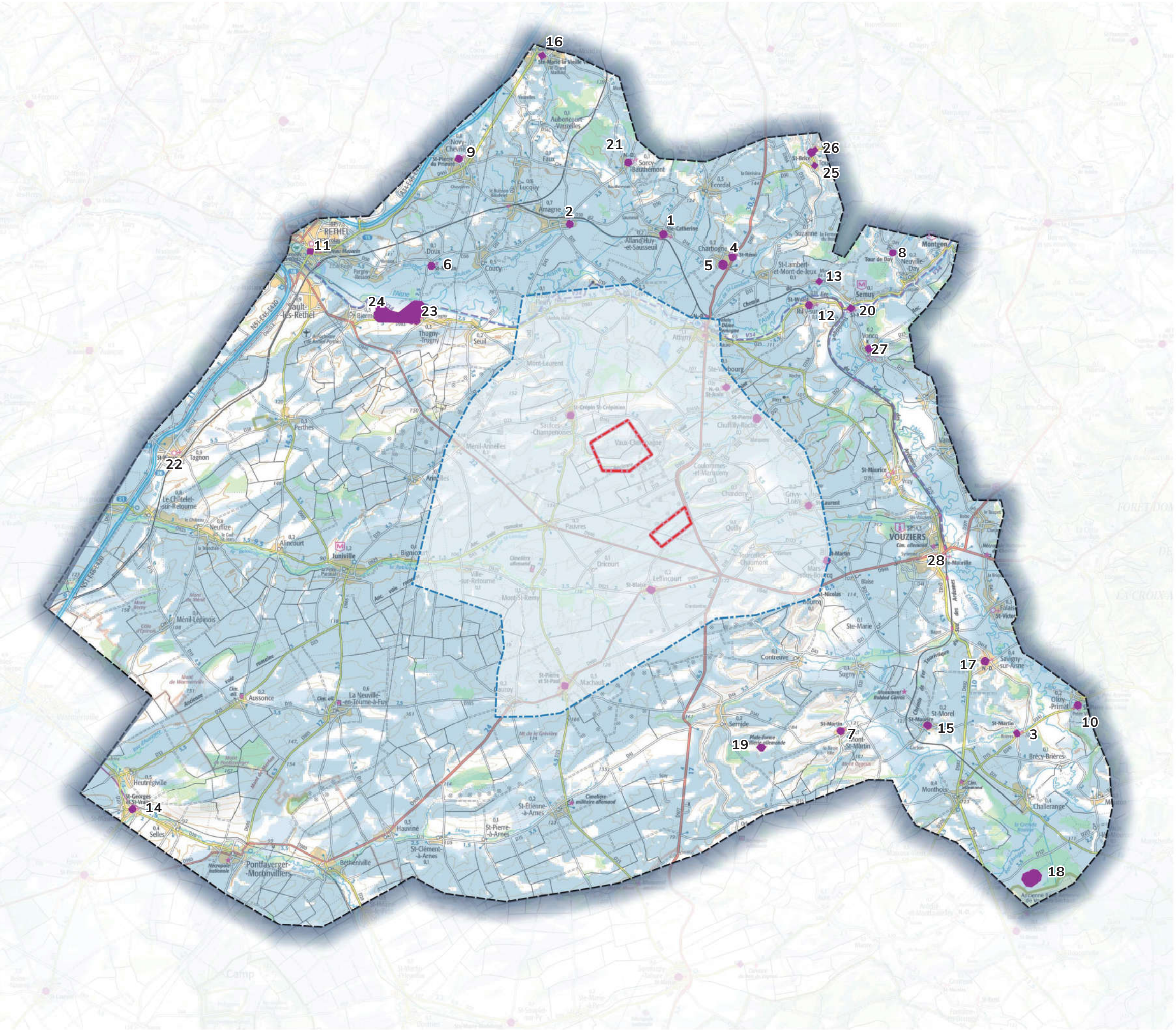
- Aires d'étude
- Immédiate (Zones d'implantation potentielle)
 - Rapprochée
 - Eloignée
 - Site Patrimonial Remarquable et Sites (Classés ou Inscrits)

Les Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

Voir carte page suivante

N°	Appellation	Protection	Commune	Distance (km)	Niveau d'enjeu à l'échelle éloignée	Sensibilité potentielle au projet	Impact du projet	Commentaire
1	Eglise Sainte-Catherine	classement le 27/08/1986	Alland'Huy-et-Sausseuil	7,3	Faible	Modérée	Faible	L'église est dans le bourg, sans visibilité sur le grand paysage à proximité. Les covisibilités sont limitées, depuis le nord du monument et des axes peu fréquentés. Le PDV E16 analyse un panorama plus dégagé situé à proximité.
2	Eglise Saint-Martin	classement le 19/11/1910	Amagne	8	Faible	Modérée	Faible	Même analyse que précédemment. Le PDV E11 montre ici la covisibilité depuis le nord du monument.
3	Eglise de la Sainte-Vierge de Brières	inscription le 27/01/1928	Brécy-Brières	15	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
4	Eglise Saint-Remi	classement le 22/07/1913	Charbogne	7,5	Faible	Faible	Négligeable	
5	Ferme fortifiée	inscription le 27/09/1948	Charbogne	7,1	Fort	Forte	Modéré	Cette ferme est un hôtel avec vue sur le vallage. Avec leur taille homogène, leur implantation linéaire, espacée de manière assez régulière tout en étant aléatoire, les éoliennes composent une séquence équilibrée à l'arrière-plan (cf. PDV E14)
6	Eglise Saint-Martin	inscription le 16/02/1926	Doux	9,2	Faible	Négligeable	Négligeable	Le passage sur le terrain indique une église isolée, entourée de végétation. Le filtre du végétal limite les interactions avec le plateau.
7	Eglise Saint-Martin	inscription le 19/07/1926	Mont-Saint-Martin	10	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
8	Donjon de Day	inscription le 09/06/1987	Neuville-Day	12,5	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
9	Eglise Saint-Pierre	classement le 16/08/1912	Novy-Chevrières	12,1	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
10	Eglise Saint-Pierre-aux-Liens d'Olizy	classement le 03/05/1913	Olizy-Primat	16	Faible	Faible	Négligeable	L'église offre une vue sur la vallée voisine. L'étude de visibilité indique que le monument potentiellement en covisibilité le tiers supérieur de certaines éoliennes du projet. L'impact est considéré négligeable par la distance du site et la faible présence de l'éolien dans le champ de vision.
11	Eglise	13-sept-10	Rethel	13,2	Fort	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (masque du bâti de la ville)
12	Eglise Saint-Waast	classement le 02/03/1920	Rilly-sur-Aisne	8,4	Faible	Modérée	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
13	Portail de l'ancien château de Mont-de-Jeux	inscription le 14/02/1995	Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux	9,2	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité depuis le portail (le PDV E17 étudie les abords depuis la route située à proximité du château, impact faible)
14	Eglise Saint-Martin	classement le 10/03/1921	Saint-Masmes	22,6	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
15	Eglise Saint-Maurice	classement le 10/09/1919 ; classement le 25/07/1930	Saint-Morel	12,1	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
16	Chapelle de la Vieille-Ville	inscription le 30/05/1984	Saulces-Monclin	14,7	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2). Le PDV E8 est pris depuis les abords du village.
17	Eglise Notre-Dame et son cimetière	classement le 22/07/1913 ; classement le 15/05/1935	Savigny-sur-Aisne	12,7	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
18	Domaine des Rosiers	classement le 08/10/1956 ; inscription le 05/10/1956	Séchault	19	Modéré	Faible	Nul	L'étude de visibilité réalisée avec les masque du relief et des principaux masques boisés indique que le monument ne perçoit pas le projet.
19	Emplacement de la pièce allemande à longue portée de la "Noue Ramon"	classement le 12/09/1922	Semide	8,7	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
20	Eglise Saint-Nicolas	classement le 02/02/1920	Semuy	9,6	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
21	Eglise Notre-Dame de Sorcy	classement le 05/05/1986	Sorcy-Bauthémont	10,2	Faible	Forte	Nul	Absence de visibilité (relief en cuvette, orientation des points de vue localement et végétation locale)
22	Eglise	19-juin-13	Tagnon	16,7	Faible	Forte	Négligeable	Le projet est lointain, masqué par le relief et la végétation. Quelques pales des 2 éoliennes du sud sont potentiellement visibles en intervisibilité (routes avoisinantes), intégrées au pôle éolien déjà présent. (cf. PDV E3 représentatif)
23	Eglise Saint-Loup	classement le 02/02/1920	Thugny-Trugny	9,3	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
24	Château de Thugny-Trugny	inscription le 12/06/1946	Thugny-Trugny	8,3	Fort	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (relief en cuvette, orientation des points de vue localement et végétation locale)
25	Les trois croix de chemin	inscription le 22/06/1972	Tourteron	12,3	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
26	Eglise Saint-Brice	classement le 10/09/1913	Tourteron	12,7	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
27	Eglise Notre-Dame	classement le 02/02/1920	Voncq	9,7	Faible	Modérée	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité. Le panorama est étudié dans la partie des sites
28	Eglise Saint-Maurice	Arrêté préfectoral le 2022-02-02	Vouziers	10,4	Fort	Forte	Faible	L'église n'est pas en covisibilité. L'analyse de l'intervisibilité via le PDV E8 indique le respect de l'équilibre de la silhouette du bourg

Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée



Aires d'étude

- Immédiate (Zones d'implantation potentielle)
- Rapprochée
- Eloignée

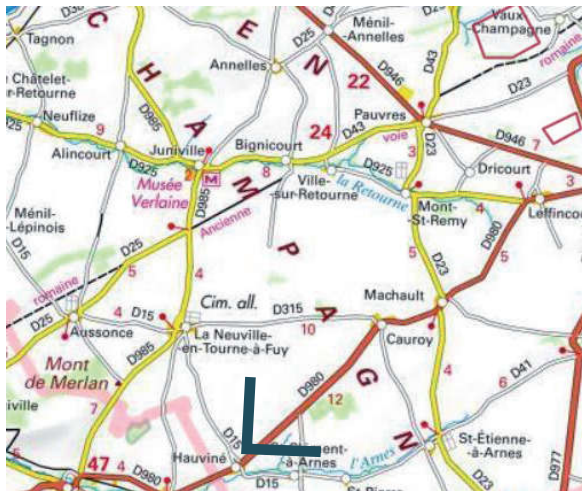
Monuments historiques

Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Fond issues de la BD BD Topo® - IGN - (2021)
Source de données : Servitudes 2026
Date : 08/02/2026

Echelle éloignée : illustrations pour l'unité paysagère de Champagne

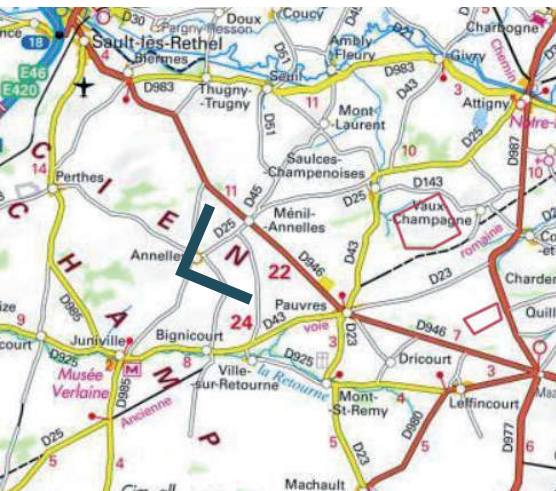
Vue E1 - Premiers contacts depuis la D980 à 14 km du projet

En provenance de Reims, premiers contacts avec la plaine. Les 63 éoliennes du projet du Mont des 4 Faux seront implantées à gauche de la vue. Pour l'heure le paysage est caractéristique de la Champagne d'avant l'éolien avec des espaces dégagés. Les zones d'implantation est dans l'axe du village, au sein du pôle éolien.



Vue E2 - Depuis les abords d'Annelle

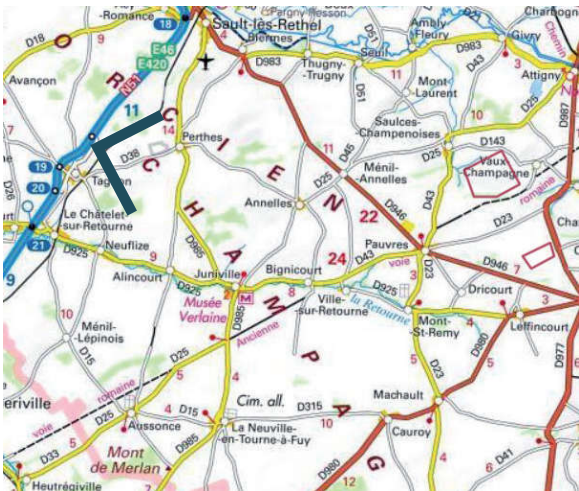
En sortie nord de la vallée de la Retourne, le paysage est industriel : cumulo-éolien, usines, hangars, lignes aériennes. Le faible relief induit un cumul de ces éléments sur un même plan ce qui affaiblit la lisibilité. La zone d'implantation nord est à environ 10 km sur l'arrière des éoliennes et la zone sud à 12 km à droite.



GoogleMaps avril 24

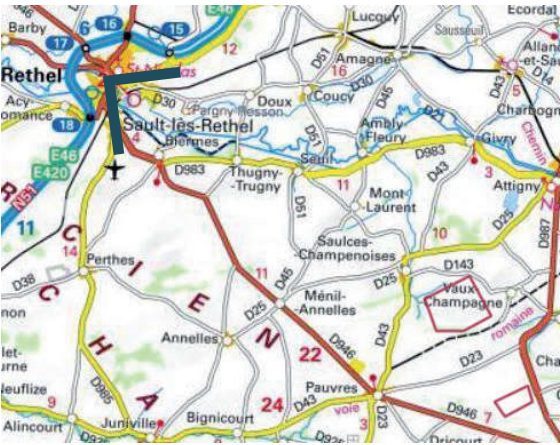
Vue E3 - A43 vers Tagnon

L'autoroute traverse l'ouest du territoire en déblais-remblais. Elle offre quelques vues dégagées sur la plaine avec quelques éoliennes visibles dans les lointains. Mais le relief et les détails d'avant plan sont qualitatifs et attirent la vue qui est peu sensible au projet situé à 16 km.



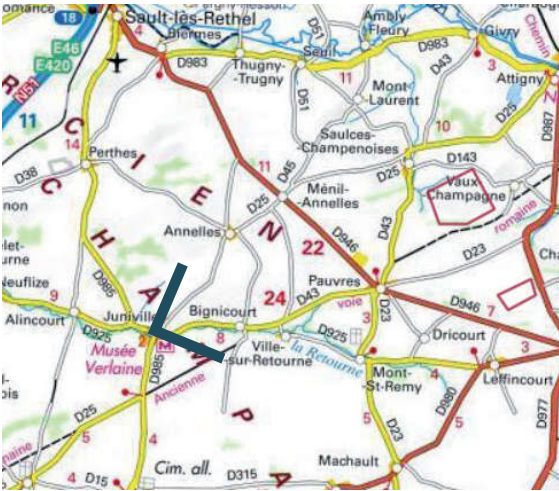
Vue E4 - Depuis le panorama qui surplombe de Reims

Reims est à 13 km de la zone d'implantation nord. La plaine est peu visible depuis les espaces publics. Ce panorama est pris depuis un belvédère à l'abandon qui domine la ville. L'éolien accompagne la limite du plateau dans un rapport d'échelle cohérent.



Vue E5 - Perception depuis Juniville

La vallée de la Retourne est boisée. Et ici le village-rue de Juniville qui se love en son sein n'entretient pas de liens avec la plaine.



Vue E6 - Le musée Paul Verlaine

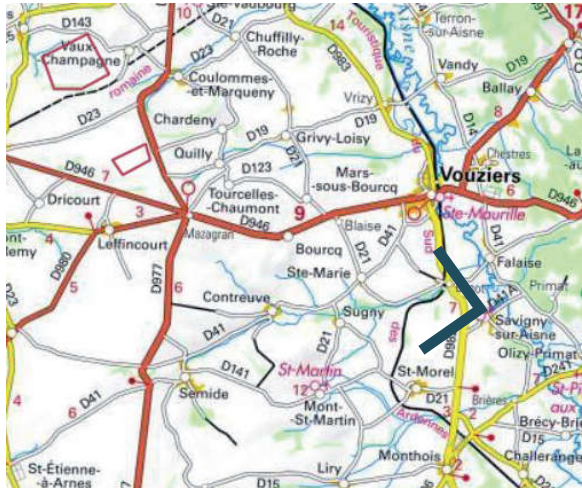
A Juniville également ce lieu est sans lien non plus avec la plaine et conserve un aspect historique.



Echelle éloignée : illustrations pour l'unité paysagère de Champagne humide (sous-entité Vallage de l'Aisne)

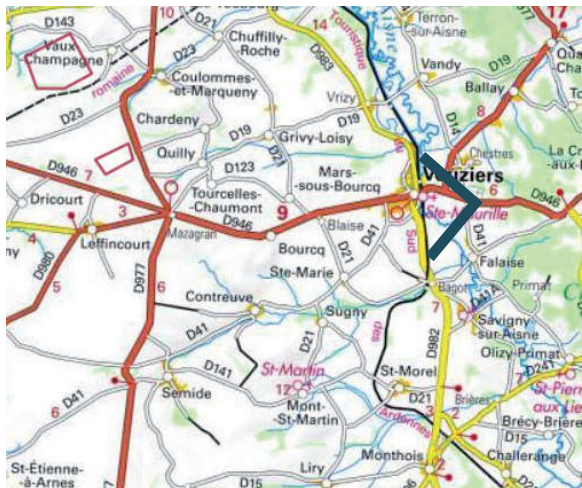
Vue E7 - Savigny-sur-Aisne

En rive droite de l'Aisne, Savigny et son église monument historique dominant la vallée. Les nombreux boisements et le bâti bloquent le panorama. La zone d'implantation n'est pas perceptible.



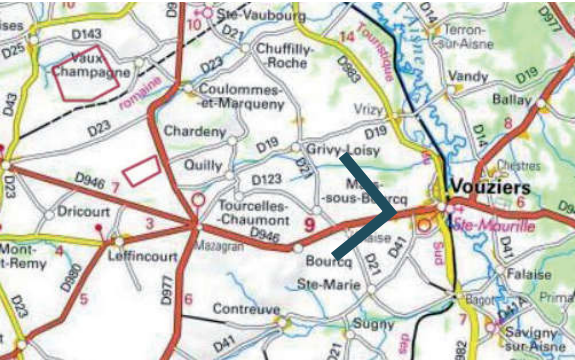
Vue E8 - Depuis la D41 en direction de Vouziers

Vouziers, visible ici derrière le fond de vallée du vallage de l'Aisne, est sur un point haut de la rive gauche. La composition est riche de détails, et équilibrée. Quelques pales dépassent derrière la silhouette du village, s'insérant entre les différents éléments verticaux (clocher, château d'eau). La zone d'implantation sud est à gauche du bourg.



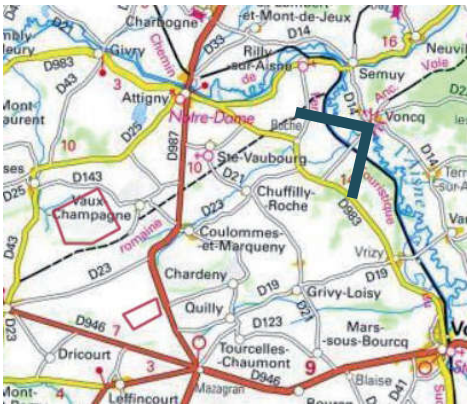
Vue E9 - D946 sortie de Vouziers

La vue se dégage sur l'horizon en sortie ouest de Vouziers. La Côte de Bourcq est très lisible derrière 5 km de plaine agricole. L'éolien est à environ 8 km avec une présence bien délimitée par le relief de la Côte de Bourcq. La hauteur de l'éolien est importante mais est à la mesure de ce vaste paysage ouvert. Les 2 zones d'implantation sont sur le plateau. Notons que le recul par rapport à la «tête de proue» de la Côte de Bourcq est intéressant et sera à conserver.



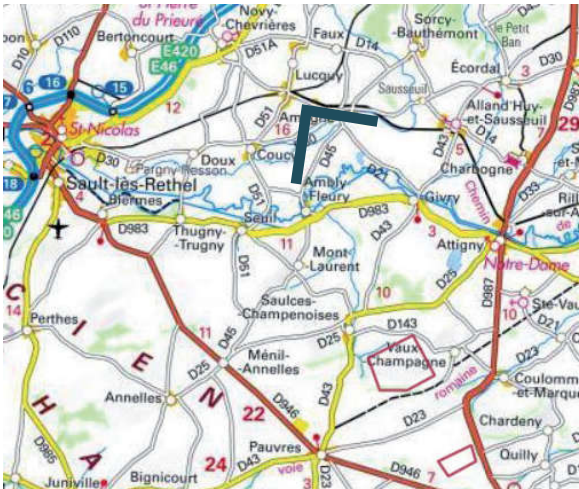
Vue E10 - Depuis le panorama de Voncq

Point de vue majeur du plan de paysage, ce panorama à 140m NGF d'altitude est aménagé pour l'observation de la vallée. Le village de l'Aisne est à 50m de dénivelé en dessous de ce point de vue. Derrière, entre 2 et 5 km de distance, le relief forme des buttes aléatoires s'élevant à 100-130 m NGF. Derrière, la Côte de Bourcq clôt l'horizon de son liseré sombre qui souligne des éoliennes qui s'égrènent aléatoirement. La ZIP sud et nord est localisée sur la vue.



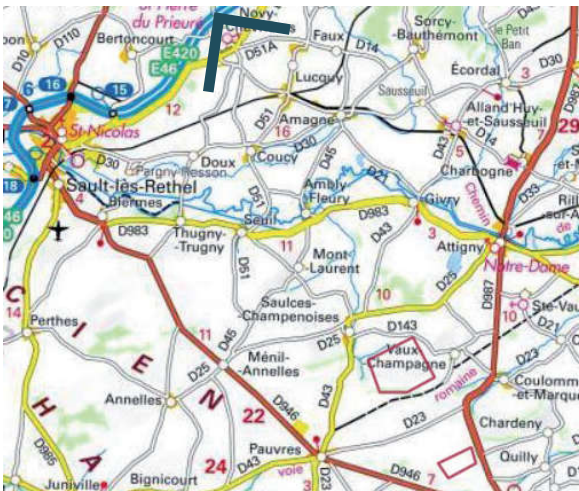
Vue E11 - Amagne

Amagne est à 8 km de la zone d'implantation nord. La commune accueille le terminus du train touristique qui sillonne le vallage de l'Aisne jusqu'à Vouziers les 2 mois d'été. L'église communale est protégée au titre des monuments historiques. En rive droite de la vallée, elle est située à 80 m NGF, au niveau de l'Aisne. Par ce positionnement bas, le panorama est peu dégagé et la Côte de Bourcq au sud est peu distinguable derrière le masque des arbres de la vallée. Ce sont les éoliennes qui marquent le panorama à l'horizon dans un rapport d'échelle satisfaisant;



Vue E12 - Vue sur église Saint-Pierre-du-Prieuré

Novy-Chevrière est à 11 km de la zone d'implantation nord. Elle accueille une grande église monument historique visible depuis l'A34. Quelques pales d'éoliennes localisées autour de Ménil-Annelles sont perceptibles, sans remettre en cause la silhouette bâtie. Le relief de gauche masque la zone d'implantation du projet.



Echelle éloignée : illustrations pour l'unité des Crêtes centrales (sous-entité du Glacis de la crête de Poix)

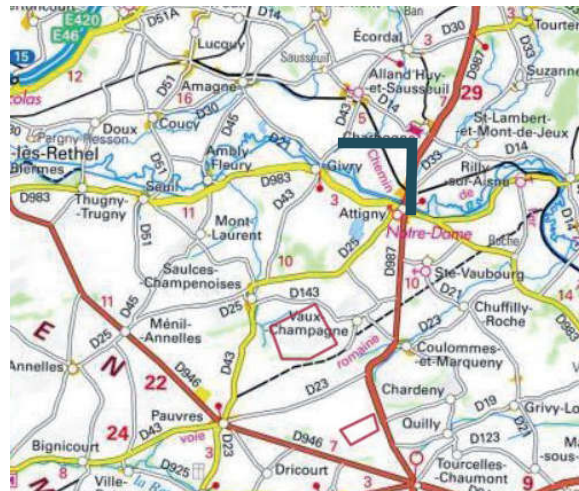
Vue E13 - Saulces-Monclin

Cette vue illustre bien l'ambiance du Glacis de la Crête de Poix. Les pentes douces agricoles et très ouvertes peuvent ouvrir de larges et profonds panoramas vers la vallée de l'Aisne. La zone d'implantation est à plus de 14 km. L'éolien est visible sur la ligne d'horizon, mais il appartient aux lointains



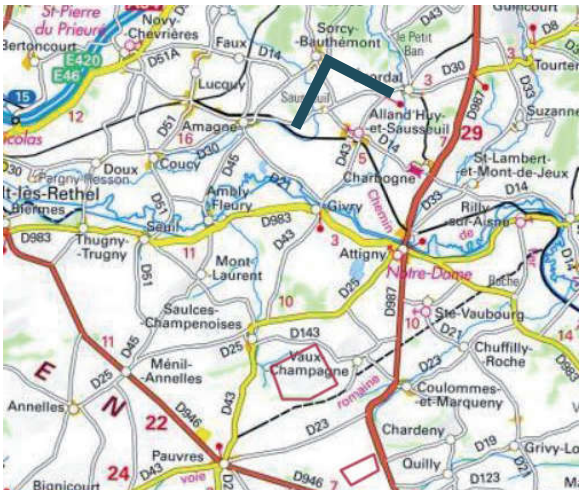
Vue E14 - Charbogne

A 7 km de la zone d'implantation nord, ce village et son château monument historique dominant la vallée et le bourg d'Attigny d'une vingtaine de mètres de dénivelé. Le panorama est très ouvert. Les pentes de la côte de Bourcq composent la rive gauche. La ligne de crête aux douces ondulations accueille sur tout son linéaire des éoliennes. Avec leur taille homogène, leur implantation linéaire, espacée de manière assez régulière tout en étant aléatoire, les éoliennes composent une séquence équilibrée à l'arrière-plan.



Vue E15 - Sorcy-Bauthémont

Le glacis de la Crête de Poix est souvent interrompu par des cuvettes et vallées repliées sur elles-mêmes. C'est le cas ici de ce village pittoresque.

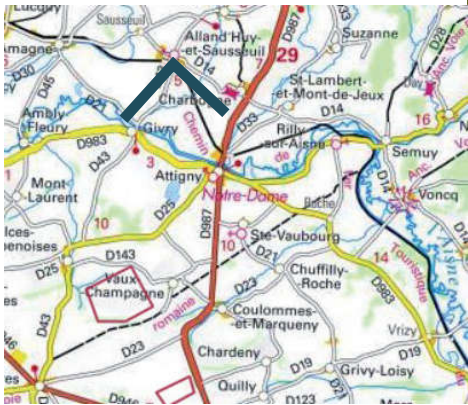


Vue E16 - Depuis Alland'Huy-et-Sausseuil

Point de vue majeur du plan de paysage, ce panorama à 100m NGF d'altitude domine le vallage après la bifurcation du cours d'eau au niveau de Voncq.

Il offre une lecture de paysage à près de 180°. A droite on voit, à plus de 8km, les éoliennes de Seuil et Ménil-Annelles de 130-160 m de hauteur environ. Face à la vue, à 8 km également, se trouve le secteur d'implantation du projet. Et à gauche la vue perçoit la continuité du relief de la Côte de Bourcq.

Comme pour les autres vues panoramiques de la rive droite de l'Aisne, la Côte de Bourcq se présente en un fin relief surmonté d'éoliennes qui renforcent son identification dans le paysage.



Vue E17 - Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux

Cette commune est localisée dans le virage de l'Aisne qui marque le nord de la zone d'implantation. La vallée est ici resserrée, créant un micro-paysage remarquable. dominé par le château du Mont de Jeux. Les éoliennes et la Côte de Bourcq, situées à 9 kilomètres, ne retiennent pas l'attention dans ce contexte.



3.4. Synthèse de l'état initial des paysages

Le projet de PEVC II concerne la zone de transition de la Côte de Bourcq entre, d'une part, la Champagne crayeuse et ses vastes plaines agricoles au sud et à l'ouest et, d'autre part, la Champagne humide et le relief vallonné des Ardennes à l'est et au nord. Le cadrage préalable montre que la zone du projet est jugée défavorable pour l'implantation d'éoliennes vis-à-vis des paysages par des documents de l'Etat (ZFDE, Plan de paysage éolien), toutefois non opposables. L'état initial permet d'identifier précisément les enjeux identifiés dans ces documents et les sensibilités associées à trois échelles de territoire pour estimer la capacité d'accueil d'un projet éolien dans ce contexte délicat.

L'analyse semble indiquer qu'un projet peut s'y développer. C'est à l'échelle rapprochée, échelle de lecture fine des paysages, que les sensibilités sont les plus fortes : des efforts d'intégration des éoliennes aux micro-paysages de la Côte de Bourcq seront particulièrement à rechercher en particulier depuis les vues nord et est situées à 3-4 km. L'ensemble des éléments d'analyse sont résumés ici et cartographiés page suivante. Ils seront la base d'un projet de paysage le plus favorable à l'accueil des éoliennes de Vaux-Coulommès II.

Synthèse des enjeux depuis l'échelle immédiate

Le paysage du site projet est caractéristique du paysage agricole moderne de la Champagne crayeuse avec de vastes espaces cultivés, en faible pente. Quelques lambeaux boisés sont présents sur les pourtours de la zone d'implantation nord, dans les zones de plus grande pente (+/- 6%). Ce sont ces pentes les plus fortes et les boisements qui pourraient être sensibles au projet notamment vis-à-vis des terrassements de plateformes.

Synthèse des enjeux à l'échelle rapprochée

Depuis la Champagne (plaine 1.1 et vallées 1.3) :

Ce paysage du quotidien est déjà marqué par la présence de l'éolien à proximité. Le projet s'inscrit dans un contexte où l'encerclement des villages est une problématique à prendre en compte. Depuis les coeurs de villages, les vues sur la plaine sont globalement filtrées par le bâti et la végétation (ripisylve, boisements, alignements). Certaines percées visuelles sont présentes aux endroits où les maisons ne sont pas accompagnées de haies végétales (vigilance pour villages du sud notamment pour Pauvres qui est surplombé par les pales éoliennes en coeur de village). Les abords de Machault et Cauroy perçoivent déjà un cumul d'éoliennes devant la zone d'implantation. La composition du projet sera déterminante dans son appréciation depuis ces espaces habités.

Le village de Dricourt présente le relief de la tête de vallée et une composition végétale dont l'ambiance sera à respecter.

Depuis le village de l'Aisne (2.1) :

C'est l'entité la plus critique vis-à-vis du projet. En effet depuis ces espaces, la Côte de Bourcq révèle tous ses micro-paysages. Chaque vue est unique mais toutes montrent l'unité de cette côte (homogénéité du dénivelé, constance de l'occupation des sols entre prairies, vertes, bois). Les circonvolutions du relief se lisent en de petits plateaux, qui s'avancent comme des proues dans la plaine. La lisibilité de ce relief et l'équilibre général des vues est à préserver avec l'éolien, ce qui semble envisageable puisque l'éolien participe déjà avec cohérence aux compositions. Deux secteurs en particulier seront les points clefs de la composition du projet de paysage du parc éolien.

- Au nord-est, en rive gauche de l'Aisne, à environ 3-5 km de distance de la zone nord, les vues sur la Côte de Bourcq sont souvent remarquables depuis les bords de route au sud d'Attigny, depuis le village de Sainte-Vaubourg et l'église isolée de Saint-Juvin.
- A l'est (au sud de Chuffilly-Roche), les axes routiers présentent des itinéraires également

remarquables en particulier autour de Loisy et Grivy-Loisy avec des enjeux sur la zone nord en particulier.

Depuis la Côte de Bourcq (2.2) :

Ce sont 2 des 3 villages de cette entité qui sont potentiellement sensibles au projet à cette échelle. A nord, Saulces-Champenoises est dans un fond de vallée, mais par sa proximité avec la zone nord peut entretenir des relations visuelles. A l'est, Vaux-Champagne est lové dans un repli. Le village n'entretient pas de relation visuelle avec la plaine crayeuse. Toutefois les espaces publics du bas du village pourraient être sensibles au dépassement des pales.

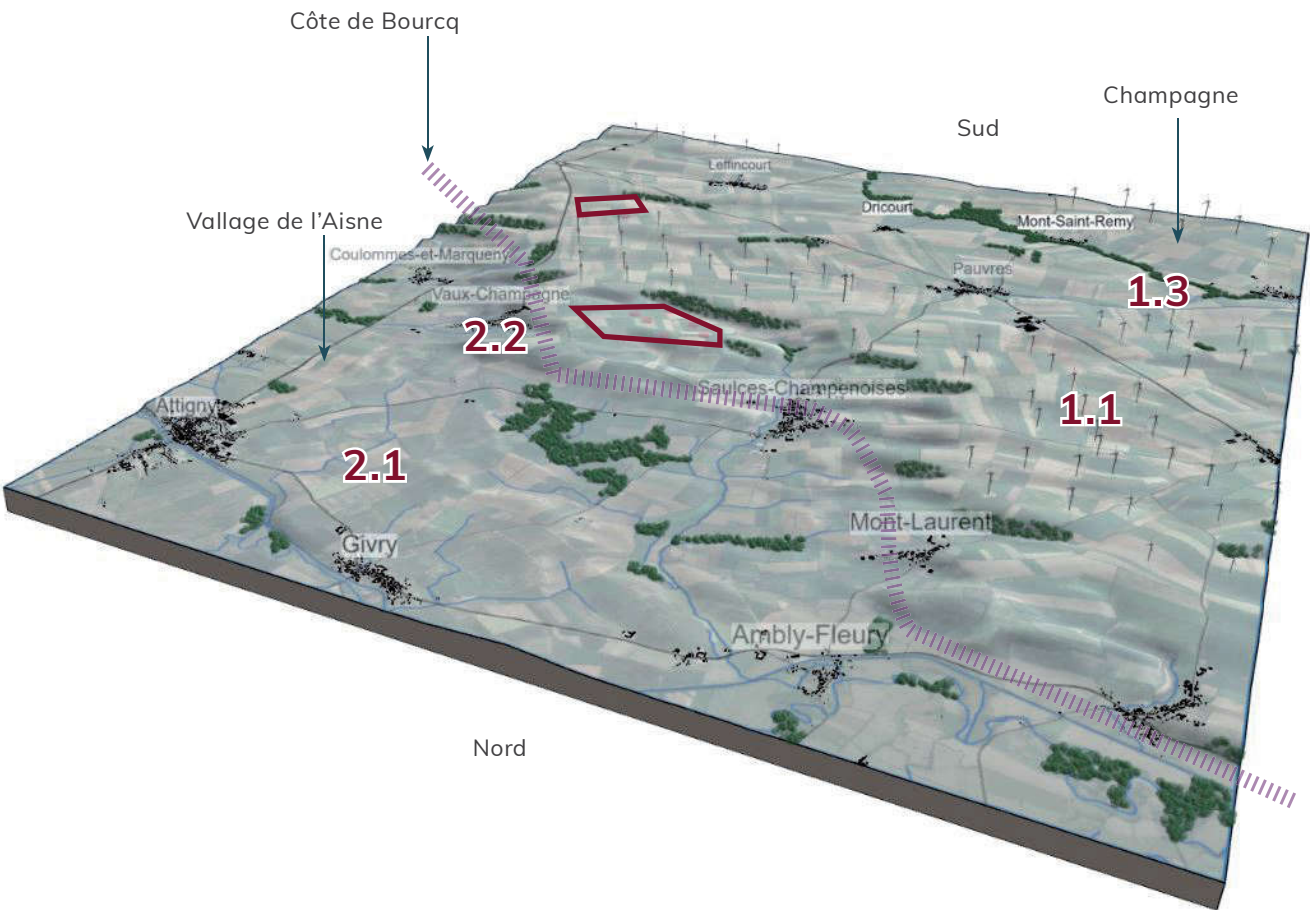
Noter qu'une petite route panoramique de liaison entre Vaux-Champagne et Saulces-Champenoises borde la zone nord. Et la sortie ouest de Vouziers est concernée, à 8 km, par une vue très claire sur le relief de la Côte.

Synthèse des enjeux à l'échelle éloignée

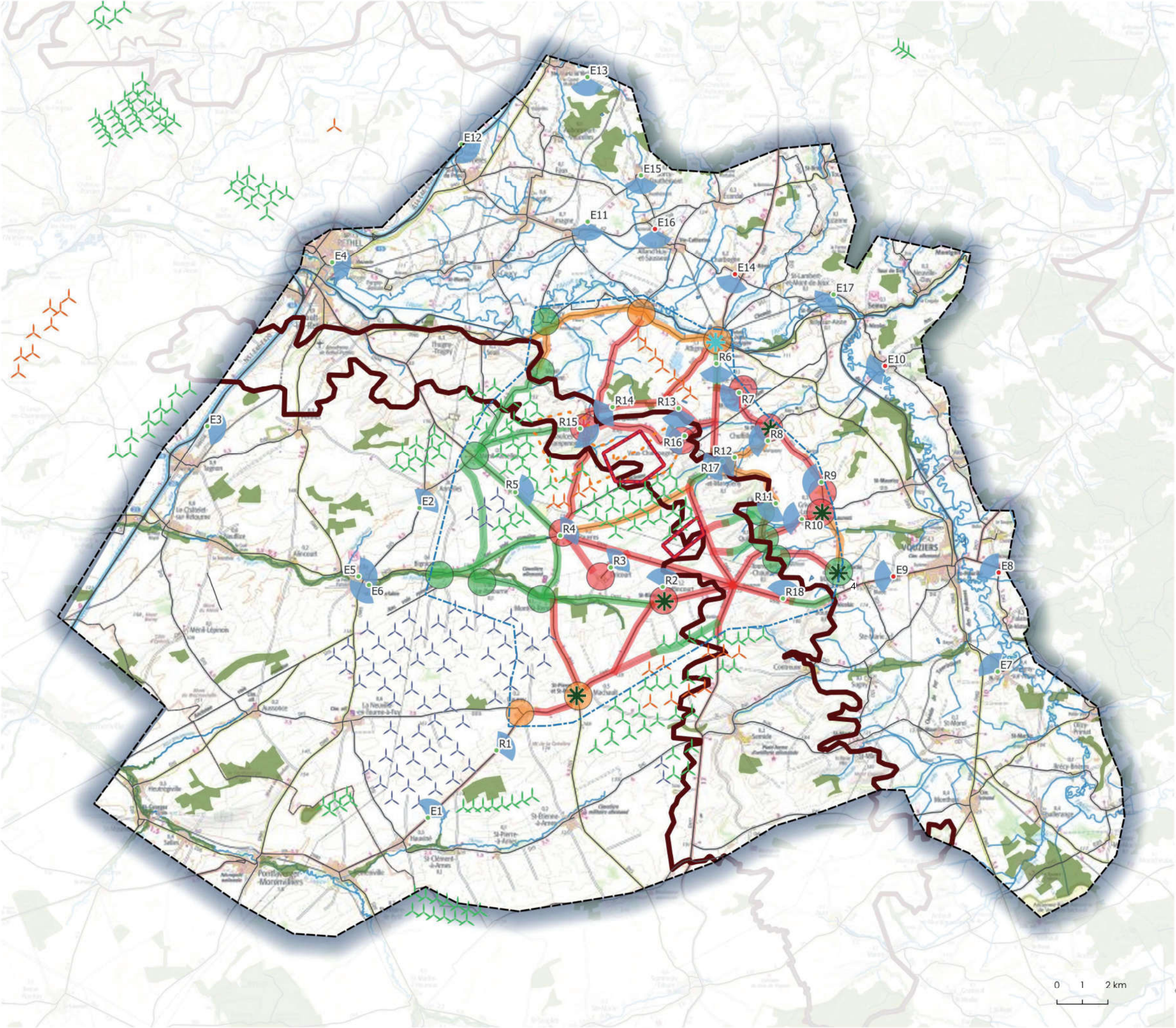
Cette échelle est peu sensible au projet. Depuis l'ouest, les espaces éloignés de la Champagne crayeuse sont séparés de la zone d'implantation par les ondulations du relief et surtout de nombreuses éoliennes déjà présentes en rideau entre l'observateur et le projet, formant un paysage industriel à la fois agricole et énergétique.

Depuis les panoramas du vallage de l'Aisne et des Crêtes Préardennaises, la Côte de Bourcq ferme l'horizon en un fin ruban sombre. Son microrelief, que l'on peut voir depuis l'aire d'étude rapprochée, ne se distingue plus de là. Les éoliennes s'égrenent de manière homogène mais aléatoirement en toile de fond, repère du liseré de la Côte de Bourcq. La cohérence de taille et d'implantation des éoliennes sera à rechercher pour continuer à valoriser le linéaire de la Côte de Bourcq.

A noter, le panorama depuis la rive droite en direction du bourg de Vouziers est concerné par des covisibilités potentielles avec le projet. La silhouette urbaine devra demeurer équilibrée. Aussi le point de vue de Rethel (belvédère sommital) est à surveiller.



Synthèse de l'état initial : sensibilités des paysages



Parcs alentours (mise à jour 01/04/2025)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne à l'instruction

Aires d'étude paysagères

- Eloignée
- Rapprochée

Sensibilités de l'aire d'étude immédiate

- Douceur des pentes et lambeaux boisés

Sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

Sensibilité des lieux de vie

- Faible
- Moderée
- Forte

Sensibilité des axes de communication

- Forte
- Moderée
- Faible

Sensibilité du patrimoine (Monuments historiques)

- Forte
- Faible
- Nulle

Sensibilité du patrimoine (Paysages remarquables) : les circonvolutions et les micro-paysages de la Côte de Bourcq

Sensibilité des lieux touristiques

- Moderée

Sensibilités de l'aire d'étude éloignée

- Points de vue panoramiques remarquables nécessitant la valorisation du liseré de la Côte de Bourcq

- Autres points de vue analysés dans l'état initial

4 Effets supposés du projet et orientations

Effets du projet sur les paysages

La partie 3 a permis de dégager les principaux enjeux et sensibilités du territoire face à l'implantation de nouvelles éoliennes. C'est sur cette analyse que se construit le projet d'implantation.

Les deux tableaux ci-dessous mettent en évidence que les risques d'impacts les plus forts concernent les modalités d'implantation des éoliennes en phase exploitation et travaux. En tout état de cause, le projet se doit d'être cohérent à toutes les échelles du paysage. Les trois paragraphes qui suivent déclinent le projet de paysage à chaque échelle étudiée et présentent les orientations auxquelles l'implantation devra répondre.

Synthèse des effets directs permanent du projet

	Echelle éloignée	Echelle rapprochée	Echelle immédiate
Eoliennes		Risque de focalisation sur les parcs au détriment de la lisibilité de la linéarité de la Côte de Bourcq	Risque d'effet de domination des villages de pied de côte en particulier Vaux-Champagne voire de Saulces-Champenoises. Risque de renforcement de la saturation des villages du sud en particulier de Pauvres. Risque de perte de lecture des micro-paysages de la Côte de Bourcq depuis la proximité nord et est (recherche d'équilibre des compositions)
Chemins d'accès et plateformes	-	-	Risque de rupture de pente et de contrastes (0-5 ans) avant patine naturelle assimilable aux infrastructures agricoles voisines
Postes de livraison	-	-	Risque de focalisation du regard sur ces éléments techniques (importance des détails d'intégration)

Synthèse des effets directs temporaires du projet

	Echelle éloignée	Echelle rapprochée	Echelle immédiate
Eoliennes	-	Focalisation du regard sur le chantier (mouvement des engins de chantier)	
Chemins d'accès et plateformes	-	Focalisation du regard sur le chantier (mouvement des engins de chantier, terrassements)	
Postes de livraison	-	-	Focalisation du regard sur le chantier (tranchées ouvertes)



Intégration du parc au projet de paysage

L'élaboration d'un projet de paysage

Le terme de projet de paysage désigne les outils et processus de conception et de construction de paysages réels ou imaginaires. Il se base sur des idées et représentations (graphiques et écrites) permettant la mise en valeur d'un paysage.

Dans le cas de cette étude, il s'agit d'identifier les orientations pour le projet du Parc Eolien de Vaux-Coulommès II.

Orientations pour l'échelle éloignée

Compte tenu de la distance, cette échelle est peu sensible. Toutefois quelques points de vue particuliers sont à intégrer à la réflexion :

- La silhouette urbaine de Vouziers : l'éolien doit rester discret depuis les panoramas de la rive droite en direction du bourg pour continuer à valoriser les toitures en ardoises et les différents éléments verticaux historiques (clochers en particulier),
- Les points de vue panoramiques de Voncq, du château de Charbogne, des habitations d'Alland'Huy-et-Sausseil, la sortie de ouest de Vouziers : ils dominent le vallon de l'Aisne et sont clôtés à l'horizon par le fin liseré sombre de la Côte de Bourcq. L'éolien valorise actuellement cette ligne car les éoliennes s'égrenent dans un rapport d'échelle cohérent. Le projet de paysage s'inscrit dans cette continuité en évitant la création de pôles de concentration et des éoliennes trop hautes sur le rebord de la Côte.
- Les vues panoramiques depuis Reethel, distinguant la Champagne du Vallage.

Orientations pour l'échelle rapprochée

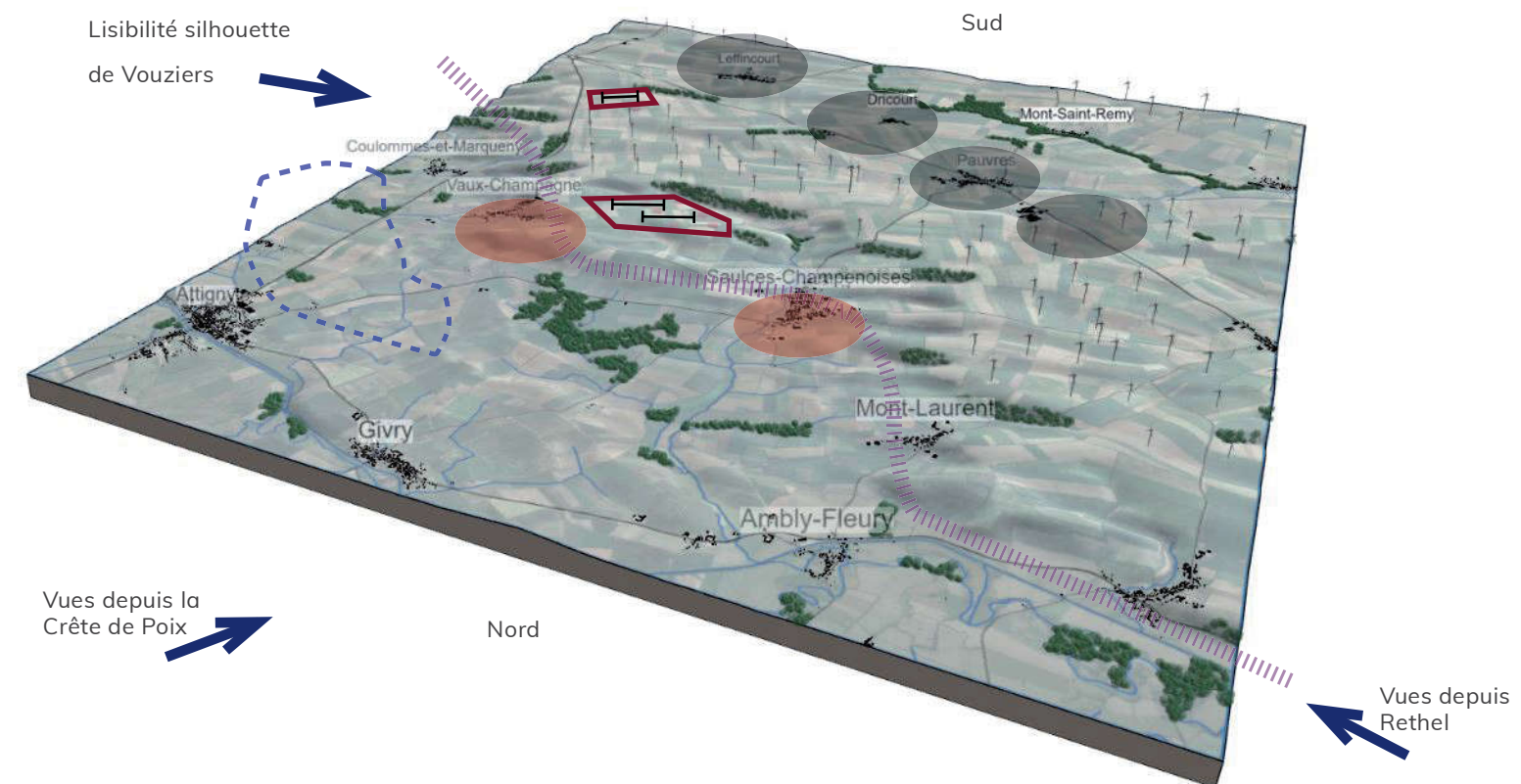
A cette échelle sensible, 3 points importants sont à prévoir :

- Saturation : de nombreux villages sont déjà soumis à saturation selon les études d'en-cerclement. Souvent les éléments de paysage et la composition éolienne permettent de conserver une lisibilité du paysage. C'est le village de Pauvres qui est aujourd'hui le plus concerné par le cumul éolien. Le projet devra permettre de limiter fortement le renfor-cement de la saturation et en tout état de cause de conserver la lisibilité des paysages concernés.
- Eviter l'effet de surplomb des villages au pied de la Côte de Bourcq en particulier Saulces et Vaux-Champagne par un éloignement mais aussi et surtout par une composition structurante des éoliennes.
- Respecter la lisibilité des avancées du relief de la Côte de Bourcq : depuis l'est et le nord-est, il s'agira de respecter l'équilibre des vues sur les micro-paysages de la Côte, en évitant la domination de l'éolien (la petitesse des zones d'implantation devrait permettre de satisfaire cet objectif qui sera dans tous les cas analysé à partir des photomontages dans la partie impacts).

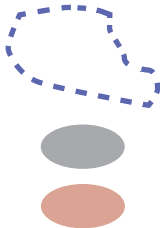
Orientations pour l'échelle immédiate

A cette échelle, les orientations sont élaborées pour les vues très courtes à proximité du projet :

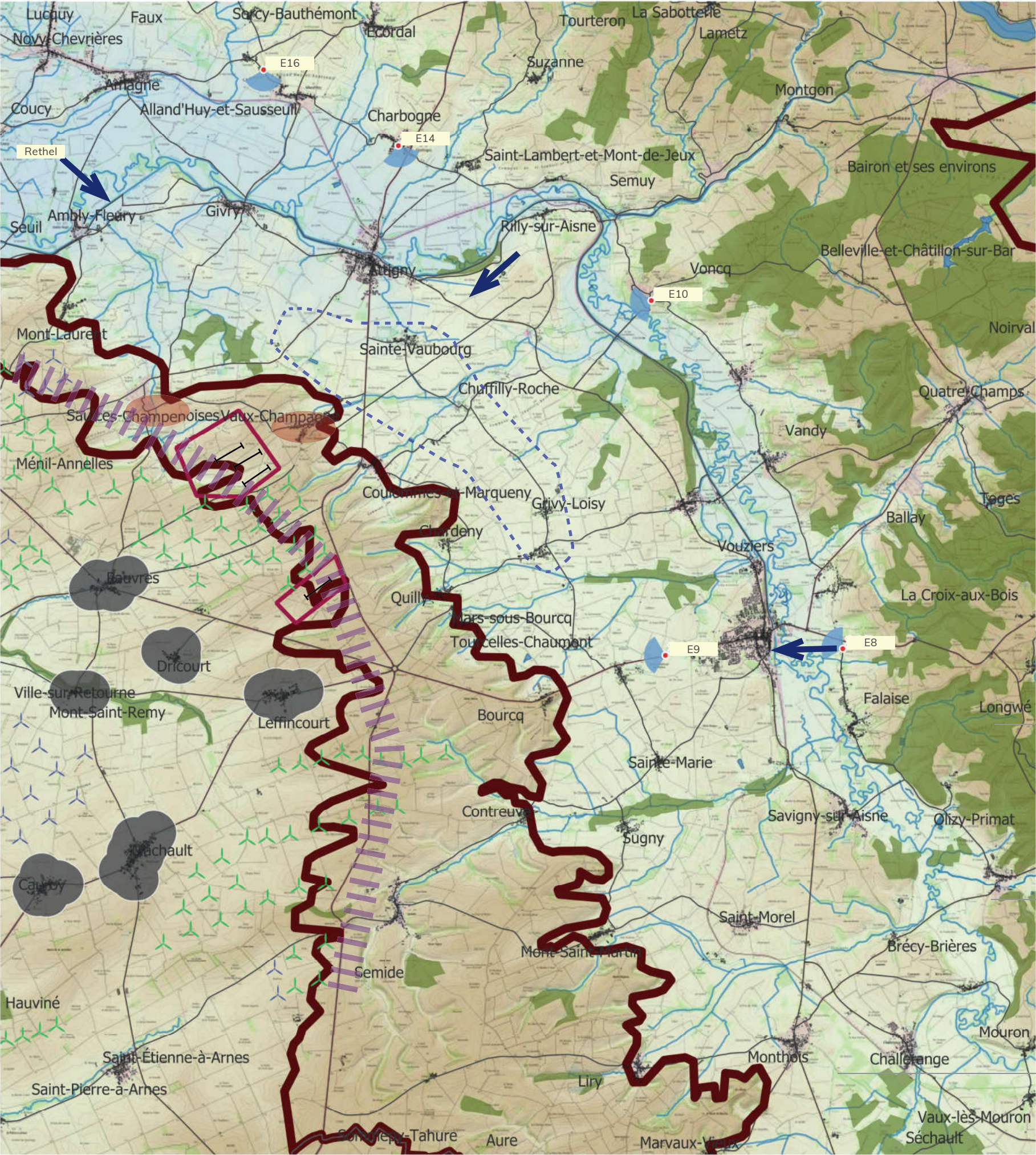
- Respecter le parcellaire agricole, les terrasses, le relief et les chemins existants, éviter le positionnement d'éoliennes en milieu de parcelle pour limiter les chemins d'accès.
- Intégrer les éléments dans le contexte paysager (limiter les ruptures de pente des plate-forme, intégrer les postes de livraison).



Recommandations pour le projet de paysage :

Echelle éloignée		Depuis les panoramas lointains identifiés, respecter l'égrénage de l'éolien sur les hauteurs de la Côte de Bourcq pour éviter la focalisation du regard en un point (pas de surconcentration d'éoliennes ni de taille trop importante) Garantir la lisibilité de la silhouette urbaine de Vouziers -en limitant la perception de l'éolien en arrière-plan, et la qualité des vues depuis Rethel et la Crête de Poix
Echelle rapprochée		Zone de respect de la lisibilité des avancées du relief de la Côte de Bourcq (les «proues») en évitant l'omniprésence de l'éolien dans les séquences perçues Secteurs de saturation avérée : limiter clairement son renforcement Recul vis-à-vis des villages ou structuration de l'éolien pour éviter l'effet de surplomb (ou composer un paysage lisible)
Echelle immédiate		Prolonger l'implantation linéaire en extension des parcs existants (axée est-ouest, homogénéité de hauteur) Respecter les lambeaux boisés et les ondulations de terrain

Projet de paysage : recommandations



Depuis les panoramas lointains identifiés, respecter l'égrénage de l'éolien sur les hauteurs de la Côte de Bourcq pour éviter la focalisation du regard en un point (pas de surconcentration d'éoliennes ni de taille trop importante)

Garantir la lisibilité de la silhouette urbaine de Vouziers -en limitant la perception de l'éolien en arrière-plan, et la qualité des vues depuis Rethel et la Crête de Poix

Zone de respect de la lisibilité des avancées du relief de la Côte de Bourcq (les «proues») en évitant l'omniprésence de l'éolien dans les séquences perçues

Secteurs de saturation avérée : limiter clairement son renforcement

Recul vis-à-vis des villages ou structuration de l'éolien pour éviter l'effet de surplomb (ou composer un paysage lisible)

Prolonger l'implantation linéaire en extension des parcs existants (axée est-ouest, homogénéité de hauteur)

Respecter les lambeaux boisés et les ondulations de terrain

5 Méthode et bibliographie

MÉTHODE, BIBLIOGRAPHIE

Méthodes utilisées pour établir évaluer les effets du projet sur l'environnement

- une visite de terrain a été réalisée de bonnes conditions de visibilité par une paysagiste conceptrice diplômée (Emeline GIVET) en juin 2024
- des cartes de visibilités ont été faites par Infosig
- les études d'encerclement ont été réalisées par Sorgo
- des photomontages réalisés sous Windpro par un photographe professionnel (« Pictures & Co » / Jean-Christophe GENTON)

Enfin, notons un accès à toutes les données nécessaires pour la réalisation de l'étude d'impact.

Bibliographie

Ministère de la Transition Ecologique, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020. 177 p.

SRADDET Grand Est

DREAL Grand Est, Guides éoliens 2021. - Volet 1 (quelle approche paysagère dans la conception des projets éoliens?) et Volet 2 (quelle approche paysagère du développement éolien en région Grand Est?)

DREAL Champagne-Ardenne, Cartographie Cartélie : état de l'éolien en Champagne-Ardenne, données sur les sites

Base de données Mérimée, liste des monuments historiques

Plan paysager éolien des Ardennes 2021